

Rapport de gestion

Impressum

Editeur

Banque Cantonale de Genève (BCGE)
Département Corporate affairs & Communications
communication@bcge.ch

• Coordination

Nathalie Vernaz

• Photographies

Alicia Gendron

Conception et réalisation

Alternative communication SA
alternative.ch

Langues

Français, Anglais

Traductions : Danielle Thien, BCGE / Apostroph, Sarah Lloyd et Sylvia Smith

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle du rapport de gestion de la BCGE est soumise à l'autorisation de l'éditeur.

Remerciements particuliers aux collaborateurs de la BCGE qui ont été en première ligne dans la réalisation de ce rapport :

- Secrétariat général : Marcel Mettler, Patrick Boero
- Etat-Major Finance : David Gomes Pinto, Jérémy Linder
- Risques : Claire Rieger-Kellerhals, Nicolas Dervaux
- Comptabilité : Paul Tomassi, Calina Pletosu
- Ressources humaines : Grégory Eltschinger, Christelle Didier, Nathalie Bezaguet Grin
- Contrôle de gestion : Hamid Bensouna
- Division Juridique & Conformité : Kayané Calado, Me Daniel Käslin
- Audit interne : Serge Montangero
- Corporate affairs & Communications : Grégory Jaquet, Christophe Weber

Ainsi qu'à leurs collègues, qui ont également contribué.

Mars 2026

Note de la rédaction

Dans le présent rapport, afin de faciliter la lecture et sans intention discriminatoire, l'emploi du genre masculin a parfois été choisi, conformément à la règle de grammaire qui permet de l'utiliser comme valeur neutre pour désigner un ensemble de personnes comprenant à la fois des hommes et des femmes.

Rapport de gestion 2025

Sommaire

Cartographie du Groupe BCGE	2
BCGE en bref	2
BCGE chiffres-clés (31.12.2025)	3
Prologue	4
Message du Président du Conseil d'administration : <i>Notre Banque peut regarder l'avenir avec optimisme</i>	4
Message du Président de la Direction générale: <i>Croissance, innovation et diversification</i>	5
Présentation du Groupe BCGE	6
Banque universelle, ancrée à Genève depuis 1816	6
Cotation boursière – Performance de l'action en 2025: -3.5%	7
Proximité – Une Banque qui opère depuis Genève	8
Au cœur des échanges – Une Banque qui exerce aussi certains de ses métiers via ses filiales	9
Mission, vision, valeurs	10
BCGE – Structure opérationnelle – Mars 2026	12
Informations aux actionnaires	
Gouvernance d'entreprise	15
1. Structure du Groupe et actionnariat	16
2. Structure du capital	17
3. Conseil d'administration	19
4. Direction générale	34
5. Rémunérations, participations et prêts	39
Rapport de rémunération Maison-mère	41
6. Droits de participation des actionnaires	55
7. Prises de contrôle et mesures de défense	56
8. Organe de révision externe	56
9. Politique d'information	58
10. Périodes de blocage du négoce	59
Comptes consolidés 2025	
et annexes Groupe BCGE	61
Chiffres-clés consolidés	62
Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle	63
1. Positions du bilan et des opérations hors bilan	64
2. Positions du compte de résultat	65
3. Présentation de l'état des capitaux propres	66
Présentation synoptique – Consolidé	67
4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés	86
5. Présentation du tableau des flux de trésorerie	105
Rapport de l'organe de révision	106
Comptes annuels 2025	
et annexes Maison-mère	111
1. Positions du bilan et des opérations hors bilan	112
2. Positions du compte de résultat	113
3. Présentation de l'état des capitaux propres	114
Présentation synoptique – Maison-mère	115
4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels	116
Proposition de répartition du bénéfice	132
Rapport de l'organe de révision	133

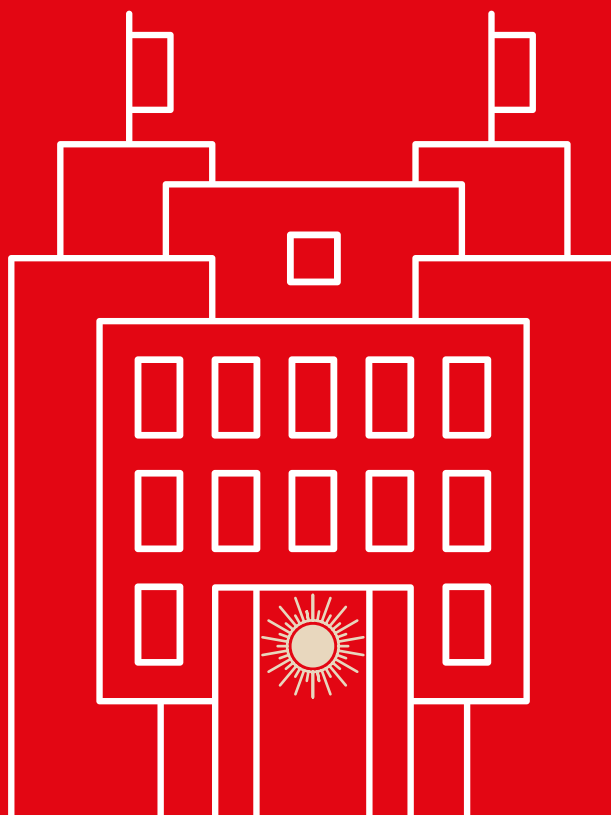
Cartographie BCGE en bref

Banque Universelle

Ancrée
à Genève
depuis

1816

**Authentique
Courageuse
Equitable**



958

Collaborateurs
(Equivalent Temps Plein - ETP)

258'632

Clients

CHF **2.5**
milliards
**Fonds
propres**

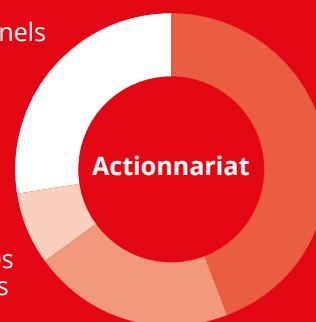
Ouverte sur le monde



Cotée à la SIX Swiss Exchange

27.4%
15'290 actionnaires
privés et
institutionnels

7.4%
44
Communes
genevoises



44.3%
Etat de
Genève

20.9%
Ville de Genève

Notre aspiration, concrétiser celles des autres

Cartographie

BCGE chiffres-clés (31.12.2025)

CHF **40.4**
milliards
**Actifs gérés
et administrés**

CHF **21.4**
milliards
**Volume
de crédits**

CHF **34.9**
milliards
Total du bilan

16.9%
**Ratio de
fonds propres**

139%
**Net Stable Funding
Ratio (NSFR)**

AA-/A-1+/Stable
Rating S&P

9.1%
ROE
Bénéfice net sur fonds propres

53.7%
Cost/income

CHF **233**
millions
Résultat opérationnel

CHF **221**
millions
Bénéfice net

CHF 0.70 **Dividende par action¹**

Proposition soumise à l'Assemblée générale du 28.04.2026

¹ Voir le point 2.4 Actions et bons de participation du présent rapport.

Message du Président du Conseil d'administration

Notre Banque peut regarder l'avenir avec optimisme



Manuel Leuthold

2025 a permis à la Banque Cantonale de Genève de réaliser à nouveau un très solide exercice, générant un résultat proche de la période précédente. Malgré les nombreuses incertitudes qui ont pesé tout au long de l'année sur notre pays, sur son économie et sur sa population, notre Banque a poursuivi avec succès sa mission au service de notre Canton.

Le développement de nos volumes d'affaires est réjouissant : nous avons progressé, tant dans l'octroi de nouveaux financements, que dans la collecte de fonds. Ceci démontre une fois de plus, la pertinence de notre modèle d'affaires diversifié, répondant parfaitement aux attentes de notre clientèle.

Notre bilan demeure solide et nos fonds propres se renforcent de manière continue, assurant ainsi la stabilité et la pérennité de notre établissement. Par ailleurs, l'évolution réjouissante de nos affaires ne s'est faite ni en augmentant notre prise de risque, ni en acceptant des concessions en matière de rentabilité. La surveillance des nombreux risques auxquels notre Banque est exposée fait l'objet d'un suivi attentif et permanent de la part du Conseil d'administration.

Une année 2025 exigeante

L'année 2025 a été difficile pour notre économie. L'introduction de droits de douane sur nos exportations vers les Etats-Unis et, surtout, la forte appréciation du franc suisse par rapport au dollar ont exercé une pression supplémentaire sur nos entreprises. Une fois encore, la réactivité et l'adaptabilité de notre économie ont permis de surmonter ces obstacles.

L'immobilier suisse, en particulier dans le domaine du logement, a connu une très belle année, portée par une demande qui ne faiblit pas et par une baisse des taux d'intérêt. Tous ces éléments ont permis au taux de défaut de nos crédits de rester à un niveau très modéré.

La bonne performance des marchés financiers, devenus insensibles à la tourmente géopolitique ambiante, a influencé positivement le volume des avoirs de nos clients et par voie de conséquence, nos commissions.

Un nouveau cadre légal

La loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGe) a été revue dans la foulée de la révision du droit de la société anonyme de 2023, avec l'objectif d'aligner la Banque sur les nouvelles dispositions du Code des obligations. Cette révision a permis de moderniser la gouvernance de notre institution, d'améliorer sa transparence et de gagner en agilité, par exemple avec le split de l'action réalisé en octobre 2025.

Soutenue à l'unanimité par le Grand Conseil, la nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025. Les statuts de la Banque ont été mis à jour, en conformité avec la nouvelle LBCGe ; ils ont été adoptés par l'Assemblée générale du 29 avril 2025, puis ratifiés par le Grand Conseil le 22 mai 2025¹, pour entrer en vigueur au mois d'octobre de la même année.

Un résultat qui profite à tous

Tous ceux qui ont contribué à notre résultat 2025 vont en bénéficier. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, le versement à nos actionnaires, d'un dividende de CHF 0.70 par action, soit +7.7% par rapport à 2024. Les fonds propres de notre Banque seront également renforcés pour assurer son développement. Nos collaborateurs, nos clients et notre écosystème bénéficieront également de ce résultat.

Remerciements

Le bon fonctionnement de notre Banque dépend de nombreux contributeurs à qui j'adresse les sincères remerciements du Conseil d'administration. Nos actionnaires, pour leur soutien sans faille, nos fidèles clients, et tous ceux qui nous ont rejoints, nos collaboratrices et nos collaborateurs, qui s'engagent sans relâche pour répondre à leurs attentes, la Direction, sous la conduite experte de notre CEO, Nicolas Krügel, et nos Autorités pour leur constante et constructive bienveillance. Je remercie enfin le Conseil d'administration pour son professionnalisme et son engagement.

Notre Banque peut regarder l'avenir avec optimisme !

¹ Voir le point 2.4 Actions et bons de participation, du présent rapport.

Message du Président de la Direction générale

Croissance, innovation et diversification



Nicolas Krügel

Il a fallu des nerfs solides pour naviguer 2025. Les revirements du gouvernement américain sur ses tarifs douaniers ont été nombreux pour la Suisse, comme pour tous les partenaires commerciaux de Washington. L'affaiblissement rapide du dollar a pesé sur le contexte des exportateurs helvétiques. Alors que les économies du sud de l'Europe affichent une santé retrouvée, l'instabilité politique française et les difficultés structurelles de l'industrie allemande ont dégradé les débouchés européens. La force du franc a dominé le contexte monétaire, alors que les taux directeurs atteignaient un plancher. Dans ce contexte incertain, nos conseillers ont apporté un éclairage factuel et accompagné nos clients dans leurs réflexions et leurs décisions. Ils se sont positionnés en partenaires de leurs aspirations.

Gains de parts de marché

Cette attitude a été instrumentale dans le développement de nos affaires. De manière similaire à 2024, le Groupe BCGE a cru fortement et a élargi ses parts de marché. Le portefeuille de crédit s'enrobe de +3.9%. Les actifs sous gestion augmentent de CHF 3.4 milliards. Le Groupe sert et conseille aujourd'hui 258'632 clients.

Performance élevée et profil de risque maîtrisé

Le retour à des taux directeurs nuls en francs suisses a mécaniquement pesé sur le résultat brut des opérations d'intérêts. Le Groupe a compensé une grande partie de cet effet en travaillant stratégiquement ses marges et en développant ses revenus de commissions. Notre capacité à servir une clientèle disposant d'un patrimoine financier a été en particulier renforcée au travers d'une offre de gestion discrétionnaire de haute qualité, qui doit permettre à notre Maison-mère de devenir un acteur incontournable sur le marché du Private Banking.

Une discipline élevée dans la gestion de la base de coûts a permis de maintenir le rapport cost/income à 53.7% et d'ainsi réaliser des gains d'efficacité marqués. Le Groupe conclut sur un ROE de 9.1%. La création de valeur est restée l'une des plus élevées parmi les instituts de taille et de complexité comparables.

Les ratios de liquidités se maintiennent largement au-dessus des exigences réglementaires. Le portefeuille de crédits est intégralement refinancé par les dépôts et affiche une sinistralité modérée. Le degré de couverture des fonds propres reste à un haut niveau par rapport à 2024, malgré l'introduction de Bâle III, le développement soutenu du bilan et le remboursement de notre emprunt AT1. Il en résulte un profil de risque solide confirmé par le maintien d'une note AA-.

Innovation et modernisation

En 2025, le Groupe a innové sur tous les fronts. En mars, BCGE a été la première banque cantonale de catégorie 3 à émettre une obligation sur le marché européen. 6 fois sursouscrite, cette émission a confirmé la capacité du Groupe à assurer la diversité de ses sources de refinancement. Lancée au printemps, notre offre pour les jeunes, la carte Stu, a trouvé son public. Au 4^e trimestre, le mandat de gestion discrétionnaire Optimum, piloté par l'équipe d'investissement chapeauté par notre nouveau CIO, a été présenté à notre clientèle. Nos nouveaux programmes de fidélité Boost et Boost+ récompensent les épargnants avec un bonus pouvant atteindre 1.4% d'intérêts additionnels, une proposition sans équivalence sur le marché. Au terme de l'exercice, 2 nouveaux fonds Synchrony Equantia, proposant une gestion active recourant à un modèle d'intelligence artificielle pour la sélection de l'univers d'investissement, ont rencontré un vif intérêt de la part des investisseurs institutionnels.

En décembre, le Groupe a acquis un nouveau bâtiment à Vernier. Labelisé SNBS (Standard de Construction Durable Suisse)¹, il permettra de poursuivre l'amélioration du bilan carbone de la Banque et d'y localiser nos activités dans un environnement contemporain, relié aux principaux axes de transports. Les capacités pour accompagner la croissance sont ainsi assurées.

Durant l'exercice sous revue, le Groupe BCGE a poursuivi un développement sain dans l'ensemble de ses franchises. La diversité de ses activités lui a permis de traverser un contexte exigeant et de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Nos collaborateurs ont été les artisans de ces succès. Proches de nos clients, ils se sont montrés proactifs et engagés. Je tiens à les en remercier chaleureusement. Mes remerciements vont également au Conseil d'administration, à nos actionnaires et à nos clients pour leur confiance, indispensable à notre développement.

¹ Label suisse certifiant les bâtiments, quartiers ou infrastructures selon 3 piliers : société, économie, environnement.

Présentation du Groupe BCGE

Banque universelle, ancrée à Genève depuis 1816

La BCGE est une banque sûre, fiable, agile et performante, qui s'inscrit dans la tradition et la proximité, tout en étant continuellement en développement depuis 1816.

A l'origine, aider les familles dans la gestion de leur argent

La Banque Cantonale de Genève (BCGE) est une banque créée par des Genevois, il y a 210 ans, à une époque où seuls les plus fortunés ont accès aux services bancaires et financiers. Sa vocation première est alors d'aider et de protéger les familles dans la gestion de leur argent, en les incitant notamment à se constituer de l'épargne.

Aujourd'hui, une banque universelle...

Au fil du temps, la Banque développe son activité et enrichit son offre, en ajoutant entre autres, le conseil et le financement aux entreprises. Aujourd'hui, riche de son histoire et de son évolution, la BCGE est une banque universelle, en mesure de répondre à tous les besoins de ses clients, quels qu'ils soient, grâce à une large gamme de services bancaires et financiers.

...qui opère depuis Genève,

La BCGE opère depuis Genève, place financière par excellence et pôle de compétences mondialement reconnu. Elle œuvre en tant que partenaire de référence du commerce genevois, participant ainsi au dynamisme de l'économie nationale et régionale. A l'image de la Cité, ouverte sur l'international, elle est aussi au cœur des échanges internationaux.

et qui exerce certains de ses métiers via ses filiales à Zurich, Lausanne, Bâle, Paris, Lyon et Annecy, plus particulièrement :



Banque Cantonale de Genève | France SA, avec son siège à Lyon, un bureau à Annecy et un à Paris, propose des prestations de financement à une clientèle d'entreprises et de professionnels de l'immobilier, ainsi que de la gestion de patrimoine à une clientèle privée.



Capital Transmission SA, société d'investissement en Private Equity, vise à créer de la valeur ajoutée à long terme pour les sociétés dans lesquelles elle investit. Elle s'engage en fonds propres dans des opérations de transmission et d'expansion d'entreprises, dans la région genevoise, en Suisse et en Europe.



Dimension SA, société spécialisée dans la conduite d'opérations de vente, d'acquisition et d'évaluation d'entreprises, est un interlocuteur privilégié des entrepreneurs pour les aider à mettre en valeur leurs sociétés et à réaliser des opérations de transmission d'entreprises (M&A).



Mont-Fort Funds SA est une société active dans la représentation de fonds étrangers en Suisse, avec laquelle le Groupe complète son offre existante d'agent payeur et renforce sa position sur le marché de l'Asset Servicing.



Loyal Finance AG, spécialiste de la gestion obligataire, active auprès d'investisseurs institutionnels en Suisse alémanique, élargit les compétences en gestion obligataire du Groupe BCGE, ainsi que les relations et le service à la clientèle au plan national.

Cotation boursière

Performance de l'action

en 2025: -3.5%

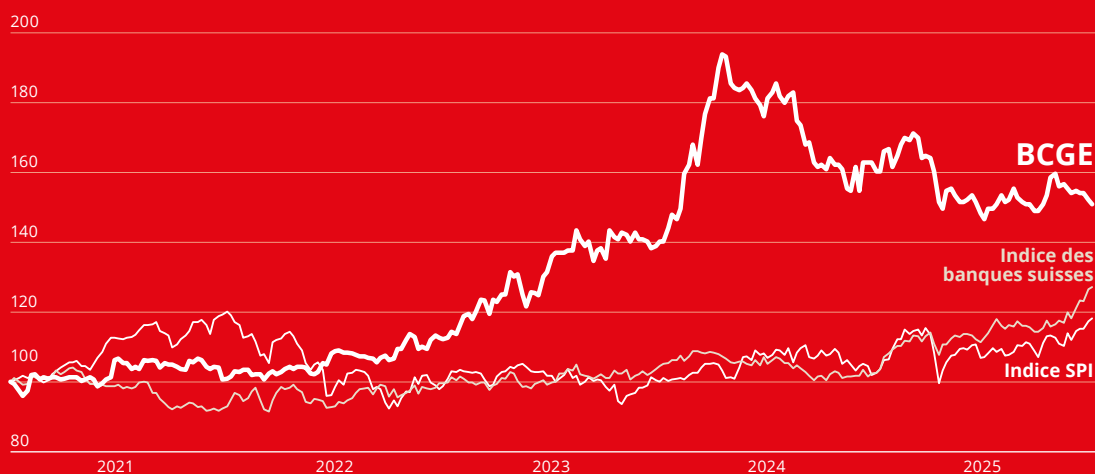
Le cours de l'action BCGE a légèrement diminué durant l'année 2025 et termine la période au cours de CHF 24.6¹. Pour autant, la valeur boursière de l'action est inférieure à la valeur comptable de CHF 34.7.

En comparaison de la valeur des fonds propres de CHF 2.499 milliards, la capitalisation boursière de la Banque se chiffre à CHF 1.771 milliard. Le potentiel d'appréciation du titre demeure donc important.

Performance du titre

de 2021 à 2025

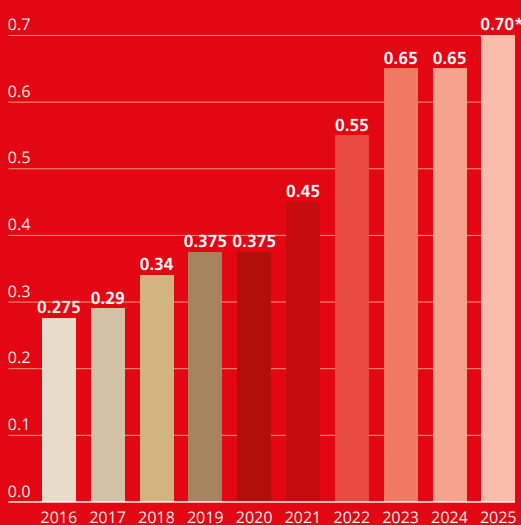
Indice rebasé à 100 au 01.01.2021



Source : LSEG Datastream

Evolution du dividende

en CHF



* Proposition soumise à l'Assemblée générale du 28.04.2026.

Référence pour la cotation BCGE (symbole)

Cotation en bourse	Bourse suisse, SIX Swiss Exchange
Reuters	BCGE.S
Bloomberg	BCGE SW
Telekurs	BCGE
Numéro de valeur	148 589 935
Numéro ISIN	CH1485899350

Structure du capital BCGE de CHF 360 millions

	Nombre d'actions
Actions nominatives de CHF 5 nominal	72'000'000

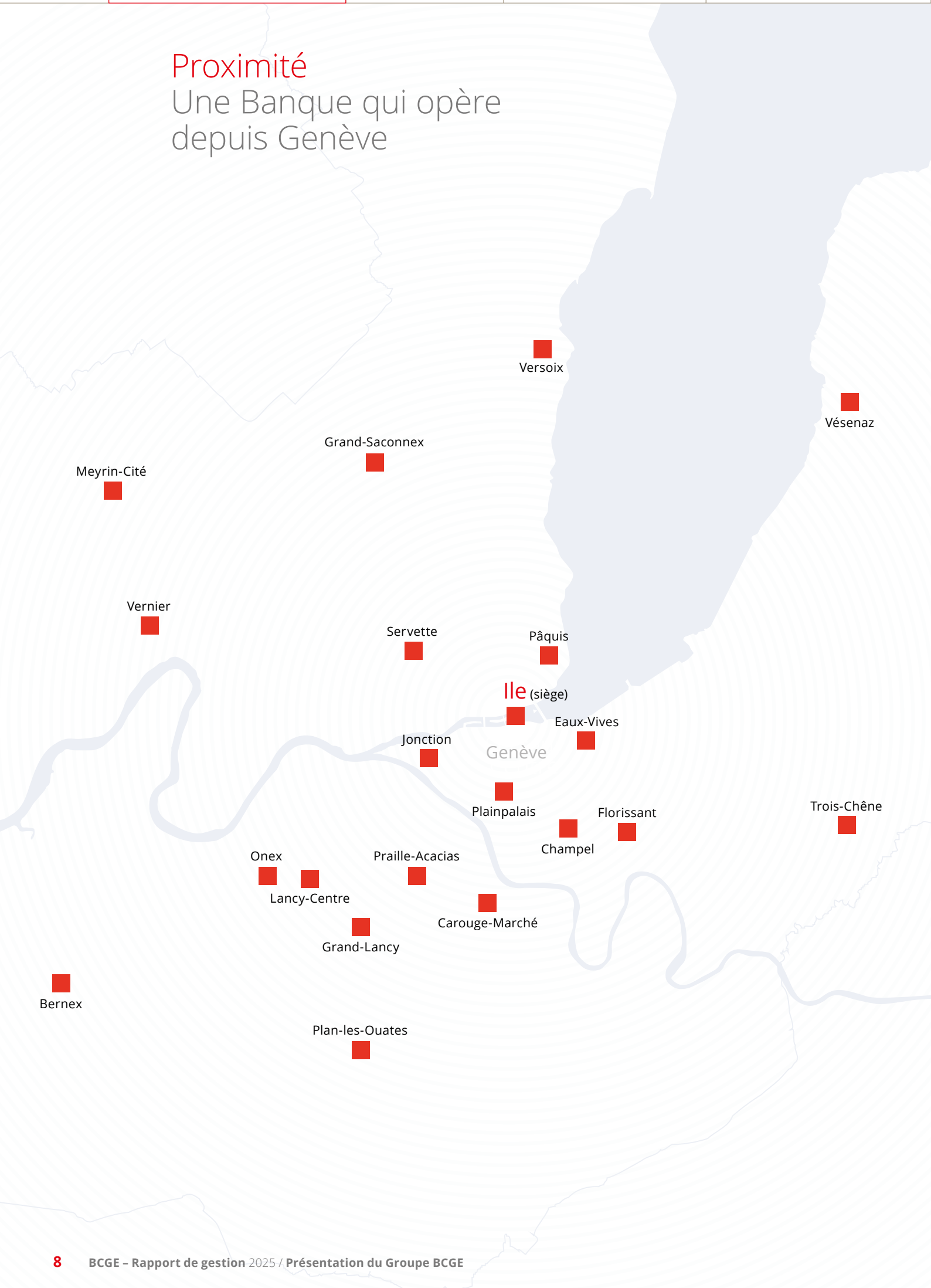
Rating Standard & Poor's (S&P)

AA-/A-1+/Stable

¹ Comme indiqué au chapitre 2.4 du présent rapport, la Banque a procédé à la division (splitting) de son capital-actions le 15 octobre 2025 à l'ouverture de la SIX Swiss Exchange. Composé jusqu'alors de 7'200'000 actions d'une valeur nominale de CHF 50 chacune, le capital est désormais réparti en 72'000'000 actions d'une valeur nominale de CHF 5 chacune.

Proximité

Une Banque qui opère depuis Genève



Au cœur des échanges

Une Banque qui exerce certains de ses métiers via ses filiales



Mission, vision, valeurs

Une Banque focalisée sur la concrétisation des ambitions de ses clients

La BCGE est au service de clients privés, entreprises, institutions et collectivités publiques, qu'elle accompagne dans le Canton, en Suisse et à l'étranger. **Elle entretient avec chacun d'entre eux une relation privilégiée, construite sur :**

- La connaissance fine des marchés dans lesquels elle opère.
- La qualité de ses conseils.
- La fiabilité constante de ses services.
- Une approche sincère et concrète en termes de responsabilité d'entreprise.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

Le Groupe BCGE est focalisé sur les différents segments de clientèle de la Banque, lui permettant de répondre aux besoins spécifiques de ses clients et d'améliorer leur expérience.

	Particuliers & Banque digitale	Corporate Banking & Trade Finance	Wealth & Asset Management
Divisions de front	<ul style="list-style-type: none"> • Gère le réseau des agences présentes sur l'ensemble du territoire cantonal. • Chapeaute les financements des particuliers, que ce soit en Suisse, en France ou à l'international, en fonction de la localisation de ses clients. • Développe l'offre digitale de la Banque. 	<ul style="list-style-type: none"> • En charge du suivi des entreprises en Suisse et en France, des multinationales et des partenaires actifs dans l'immobilier et la construction. • Au service des collectivités publiques. • Regroupe l'ensemble du pôle dédié au négoce des matières premières. • Les filiales Capital Transmission SA, Dimension SA et Banque Cantonale de Genève France SA lui sont rattachées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupe l'ensemble des activités de gestion de fortune. • Développe l'offre dédiée à la clientèle institutionnelle et privée. • S'adresse aux gérants de fortune indépendants. • La filiale Loyal Finance AG lui est rattachée, ainsi que les succursales de Zurich, Lausanne, Bâle, et les bureaux de représentation de Hong Kong et Dubai.
	Finance	Juridique & Conformité	Opérations
Divisions de support & contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Assure un cadre financier structuré, performant et évolutif, générant des conditions financières compétitives pour la Banque. • Met en œuvre les processus d'identification et de gestion proactive des risques et garantit l'efficacité du système de contrôle interne. • Gère le bilan de la Banque, de manière à maîtriser les risques inhérents aux activités bancaires. • La filiale Mont-Fort Funds SA lui est rattachée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vise à réduire l'exposition juridique de la Banque, en fournissant un appui juridique aux divisions et aux organes dirigeants. • Veille au respect, par la Banque, des prescriptions légales et réglementaires et garantit la mise en place et l'exécution des contrôles de conformité. • Veille à la conformité des activités de la Banque à l'égard des autorités fiscales suisses et étrangères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Met à disposition du Groupe BCGE une plateforme opérationnelle de production des prestations, apte à servir les stratégies métiers et l'intégralité des exigences réglementaires, dans un cadre hautement productif. • Définit et exploite une stratégie technologique et un plan d'organisation qui permettent à la Banque d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du secteur.

Notre aspiration, concrétiser celles des autres.

Dans tout ce qu'elle entreprend, la Banque vise à créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et ses collaborateurs. Cela implique de prendre des risques mesurés, en conformité avec la réglementation qui s'applique dans les juridictions où elle est présente, pour lesquels une rémunération appropriée est générée. Puis, de les gérer de manière proactive. Il en résulte des cashflows libres durables, permettant de rémunérer le capital investi, de supporter organiquement la croissance et d'investir dans une plateforme technologique performante.

Nos valeurs, centrées autour de l'Authenticité, du Courage et de l'Équité, guident nos actions au quotidien.

La Banque accorde une importance particulière à la constitution de ses équipes, favorisant la créativité, l'émulation et l'esprit d'entreprise. Rassemblant des personnalités diverses et complémentaires, elles sont composées d'experts bancaires, de généralistes polyvalents et de spécialistes métiers. Organisées par segments de marchés et d'activités stratégiques, elles ont pour objectif de satisfaire de manière compétitive les exigences de la clientèle.

Culture d'entreprise

Authentique

- La BCGE valorise les échanges transparents et constructifs, parmi les premiers principes de sa culture d'entreprise.
- Elle encourage la proximité et l'interaction entre sa direction et ses collaborateurs, créant un environnement propice à l'innovation et à la recherche de solutions.
- Humaine, elle vise à faciliter la vie pratique de ses clients, tout en privilégiant le contact et le dialogue avec eux, afin de leur offrir une véritable personnalisation des services.

Courageuse

- La BCGE valorise le courage des convictions, la capacité à s'adapter au changement et l'audace entrepreneuriale de ses collaborateurs, au cœur de son développement.
- Elle anticipe les défis liés à la transmission du savoir-faire et à la continuité dans les fonctions hautement spécialisées, en gérant avec rigueur les postes et les personnes-clés.
- Universelle, proposant des solutions bancaires et financières sur-mesure et hautement spécialisées, elle se distingue en tant qu'acteur de la compétence bancaire.

Équitable

- La BCGE valorise la progression professionnelle de tous ses collaborateurs, afin que chacun et chacune puisse exprimer son talent.
- Elle leur garantit une formation continue de haut niveau, couvrant tous les domaines bancaires et financiers, leur permettant de s'adapter aux évolutions du secteur, mais aussi de les anticiper.
- Evolutive, elle mobilise ses compétences et se concentre sur une vision de long terme pour assurer sa relève au service de ses clients. Quand ses collaborateurs évoluent, la BCGE évolue !

BCGE – Structure opérationnelle

mars 2026

Direction générale

 Nicolas Krügel Chief Executive Officer (CEO)	Secrétariat général Patrick Boero	Stratégie & Développement Luc-Olivier Suter	Cheffe Economiste Valérie Lemaigre
	Corporate affairs & Communications Christophe Weber	Marketing Christian Hamm	Ressources humaines Christelle Didier

Divisions de front



Particuliers & Banque digitale
Pierrette Jatou Klopfenstein

Gestion du réseau d'agences & Business Development
Marie-Laure Rochet

Secteur Centre
Angélique Dujoux Rosse

Secteur Rive droite
Alexandre Scala


Secteur Ouest
Céline Duret Quitadamo

Secteur Rive gauche
David Bottoli

Financements privés
Goeffrey Minardi

Digital Business Development
Paul Mouktar

Banque en ligne
Paulo Oliveira



Corporate Banking & Trade Finance
Eric Balmer*

Etat-Major
Julien Rousseau

Credit & Project Management
Olivier Thyssen

International Corporate
Nicolas Demierre

Entreprises
Nathalie Deswarte

Financial Institutions
Boris Bijleveld

Immobilier & Construction
Catherine Raphoz

Collectivités publiques
Alain Voirol

Filiales



Banque Cantonale de Genève | France SA
Sébastien Collado



Capital Transmission SA
Frédéric Tixier



Dimension SA
Arthur Magis



Wealth & Asset Management
Katia Coudray

Etat-Major
Sylvaine Simms

Risk Management & Performance Measurement
Bruno Huet

Change & Innovation Management
Benoît Maurin

Asset Management
Bruce Crochat

Investment Asset Management
Business Development
Product Development

Investment – Wealth Management
Nicolas Mougeot, CIO

Gestion discrétionnaire Best of
Gestion discrétionnaire Multi-assets
Advisory
Produits structurés
Recherche

Wealth Management
Claudio Petroforte

Région Genève
Succursales Suisse
Europe
Asia & Middle East
Wealth Solutions
Gérants indépendants (GFI)
Financements privés

Filiale



Loyal Finance AG
Bernhard Urech


* Depuis le 01.09.2025.

• Du 01.03.2025 au 31.08.2025 :
Nicolas Demierre, ad interim.
• Du 01.01.2025 au 28.02.2025 :
Yves Spörri (Démission).

BCGE – Structure opérationnelle

mars 2026

Divisions de contrôle & support



Finance
Frédéric Vernet
Chief Financial Officer (CFO)
Chief Risk Officer (CRO)
Deputy CEO

Etat-Major
Jérémy Linder

ALM (Asset & Liability Management)
Pierre-Henri Turc

Comptabilité générale
Yvan Nicolet

Contrôle de gestion
Louis Ghaleb

Marchés financiers et trésorerie
Richard Christinat

Risques
Nicolas Dervaux

**Veille réglementaire Reporting risque
Expertise & Risques de crédit
Credit Office & Expertises immobilières
Risque opérationnel & Data
ESG**

Filiale



Mont-Fort Funds SA
Roman Pelka



Juridique & Conformité
Philippe Marti


Etat-Major
Grégory Denizou

Juridique
René-Christian Métrailler

Conformité
Stiliano Ordoli

Conformité fiscale
Yael Hen Marie-José Bratcov

Contentieux
Marius Hämmig



Opérations
Jean-Marc Joris

Etat-Major
Irene Diez

Transformation & Innovation
Virginie Vandercapellen

Informatique
Daniel Stocco

Centre de services opérations bancaires
Jean-Michel Comte

Centre de services crédits & prestations
Stéphane Bonnin

Logistique & Gestion des achats
Céline Orlandini

Middle Office
Catherine Million

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

Nos valeurs, centrées autour de l'Authenticité, du Courage et de l'Équité, guident nos actions au quotidien.



Informations aux actionnaires

Gouvernance d'entreprise

Sommaire

1. Structure du Groupe et actionariat	1.1	Structure du Groupe	16
	1.1.1	<i>Présentation de la structure opérationnelle du Groupe</i>	16
	1.1.2	<i>Société cotée</i>	16
	1.1.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	16
	1.2	Actionnaires importants	17
	1.3	Participations croisées	17
2. Structure du capital	2.1	Capital	17
	2.2	Marge de fluctuation du capital	17
	2.3	Modification du capital	17
	2.4	Actions et bons de participation	17
	2.5	Bons de jouissance	17
	2.6	Restrictions de transfert et inscription des nommées	18
	2.6.1	<i>Restrictions de transfert</i>	18
	2.6.2	<i>Motifs justifiant l'octroi de dérogations</i>	18
	2.6.3	<i>Inscription des nommées</i>	18
	2.6.4	<i>Procédure</i>	18
	2.7	Emprunts convertibles et options	18
3. Conseil d'administration	3.1	Membres	19
	3.2	Autres activités et groupements d'intérêt	23
	3.3	Nombre de fonctions admises	25
	3.4	Élection et durée du mandat	26
	3.5	Organisation interne	27
	3.5.1	<i>Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration</i>	27
	3.5.2	<i>Comités du Conseil d'administration</i>	27
	3.5.3	<i>Méthodes de travail</i>	28
	3.6	Compétences du Conseil d'administration et de la Direction générale	29
3.7	Instruments d'information et de contrôle	32	
3.8	Seuil pour la représentation des sexes	33	
4. Direction générale	4.1	Membres	34
	4.2	Autres activités et groupements d'intérêt	37
	4.3	Nombre de fonctions admises	39
	4.4	Contrats de management	39
	4.5	Seuil pour la représentation des sexes	39
5. Rémunérations, participations et prêts		Rapport de rémunération	39
			41
6. Droits de participation des actionnaires	6.1	Limitation et représentation des droits de vote	55
	6.1.1	<i>Dispositions statutaires</i>	55
	6.1.2	<i>Compléments d'informations à apporter pour les émetteurs qui ne sont pas soumis aux dispositions du droit des sociétés anonymes en vertu des art. 620 - 762 CO</i>	55
	6.1.3 à 6.1.6	<i>Non pertinent</i>	55
	6.2	Quorums statutaires	55
	6.3	Convocation de l'Assemblée générale	55
	6.4	Inscriptions à l'ordre du jour	55
6.5	Inscriptions au registre des actions	56	
7. Prises de contrôle et mesures de défense	7.1	Obligation de présenter une offre	56
	7.2	Clauses relatives aux prises de contrôle	56
	7a	Transparence sur les questions non financières	56
8. Organe de révision externe	8.1	Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable	56
	8.2	Honoraires de révision (en CHF)	57
	8.3	Honoraires supplémentaires (en CHF)	57
	8.4	Instruments d'information sur l'organe de révision externe	57
9. Politique d'information			58
10. Périodes de blocage du négoce			59

Informations aux actionnaires

Gouvernance d'entreprise

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe

- La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations ; elle a le statut de banque cantonale au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.
- Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève.
- Le siège social et la Direction de la Banque sont à Genève.
- La BCGE exploite des succursales et des agences, ainsi que des bureaux de représentation à l'étranger.
- Le portrait du Groupe et ses filiales se trouve en pages 6 à 11 du présent rapport.
- Le périmètre de consolidation est présenté aux points 1.1.3 et 2 du présent rapport.
- La Banque Cantonale de Genève est organisée en 6 divisions, dirigées par les membres de la Direction générale.
- La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par le Président de la Direction générale et son Secrétariat général et, d'autre part, par un fonctionnement matriciel.
- Le fonctionnement est renforcé par des Comités stratégiques, chargés, au nom de la Direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants.
- La structure opérationnelle BCGE au 1^{er} mars 2026, figure en pages 12 et 13 du présent rapport.

1.1.2 Société cotée

La BCGE est cotée à la SIX Swiss Exchange. Les 72'000'000 actions nominatives étant cotées, la capitalisation boursière est calculée sur la base d'un cours de CHF 24.60 au 31 décembre 2025¹ (CHF 25.50 au 31 décembre 2024²).

Capitalisation boursière	CHF 1'771 millions
Numéro de valeur	148 589 935
Numéro ISIN	CH1485899350

1.1.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation complet comprend notamment, au 31 décembre 2025, les sociétés, filiales détenues à plus de 50%

- Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon, capital-actions de EUR 50 millions
- Capital Transmission SA, Genève, capital-actions de CHF 2 millions
- Dimension SA, Lausanne, capital-actions de CHF 160'000
- Mont-Fort Funds SA, Val de Bagnes, capital-actions de CHF 150'000
- Loyal Finance AG, Zurich, capital-actions de CHF 200'000
- Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon, capital-actions de EUR 10'000
- Rhône Saône Léman 2 SNC, Lyon, capital-actions de EUR 10'000
- Swiss Public Finance Solutions SA, Genève, capital-actions de CHF 400'000
- BCGE (ASIA) Company Limited, Hong Kong, capital-action de HKD 5'000'000

¹ Se référer au point 2.4. du présent rapport pour la structure du capital-actions.

² La valeur de l'action à fin 2024 était de CHF 255, suite au split ayant eu lieu en octobre 2025, l'équivalent ajusté correspond à CHF 25,50 selon le cours actuel.

1.2 Actionnaires importants

Situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE.

Participations détenues par les actionnaires importants

Situation au 31 décembre 2025¹

Actionnaires	Actions nominatives	Total des voix	Total valeur nominale	% en capital et en voix
Etat de Genève	31'877'150	31'877'150	159'385'750	44.27%
Ville de Genève	15'026'460	15'026'460	75'132'300	20.87%
44 Communes genevoises	5'346'490	5'346'490	26'732'450	7.43%
Sous-total collectivités publiques	52'250'100	52'250'100	261'250'500	72.57%
Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	4'288'000	4'288'000	21'440'000	5.96%
Total actionnaires importants	56'538'100	56'538'100	282'690'500	78.53%
Autres actionnaires	15'461'900	15'461'900	77'309'500	21.47%
Capital existant	72'000'000	72'000'000	360'000'000	100%

Les annonces de prise de participation publiées sont consultables via le lien Internet suivant : ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des voix.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital de la Banque s'élève à CHF 360'000'000.

2.2 Marge de fluctuation du capital

Aucune disposition statutaire ne permet au Conseil d'administration d'augmenter ou de réduire le capital (marge de fluctuation) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

2.3 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant les trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

- La Banque a procédé à la division (splitting) de son capital-actions avec effet au 15 octobre 2025, à l'ouverture de la Bourse Suisse SIX Swiss Exchange. Composé jusqu'alors de 7'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune, le capital de la Banque est désormais réparti en 72'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, toutes entièrement libérées et cotées à la Bourse suisse.
- Toutes les actions confèrent les mêmes droits financiers et sociaux.
- Il n'y a pas de bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'y a pas de bon de jouissance.

¹ Le split par 10 de l'action, qui a eu lieu le 15 octobre 2025, a multiplié le nombre d'actions (et par conséquent le total des voix) par 10. Cette opération n'a toutefois pas modifié la répartition des participations détenues par les principaux actionnaires, qui reste inchangée par rapport au 31 décembre 2024.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des nomines

2.6.1 Restrictions de transfert

- Les statuts de la Banque contiennent, à l'article 3, alinéa 9, une clause antifiduciaire qui prévoit qu'un acquéreur n'est inscrit au registre des actionnaires avec droit de vote que dans la mesure où il déclare expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.
- Par ailleurs, la Constitution de la République et Canton de Genève prévoit, à son article 189, alinéa 2, que le Canton et les Communes doivent détenir la majorité des voix attachées au capital social de la Banque.
- L'article 7, alinéa 3, de la Loi sur la Banque cantonale de Genève (LBCGe ; disposition en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016) précise que le Canton, la Ville de Genève et les autres Communes représentées par l'Association des communes genevoises doivent conclure une convention d'actionnaires régissant notamment le nombre minimum d'actions que chaque collectivité publique est tenue de conserver.

2.6.2 Motifs justifiant l'octroi de dérogations

Aucune dérogation n'est accordée.

2.6.3 Inscription des nomines

Au 31 décembre 2025, il n'existe pas de disposition statutaire ou réglementaire permettant l'inscription de nomines au registre des actionnaires.

2.6.4 Procédure

L'article 3, alinéa 10 des statuts de la Banque prévoit que le Conseil d'administration peut préciser les modalités et adopter les règlements nécessaires relatifs à l'application dudit article. Lesdits règlements doivent énoncer dans quels cas le Conseil ou toute commission désignée par lui peut autoriser des dérogations à la limitation à l'inscription ou au règlement sur les fiduciaires ou nomines. A ce jour, aucun règlement de ce type n'a été promulgué.

2.7 Emprunts convertibles et options

La BCGE n'a émis ni emprunt convertible ni option.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres

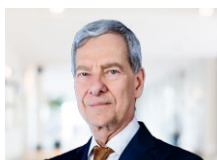
Le Conseil d'administration est constitué de 11 membres non exécutifs, dont 10 sont indépendants au sens de la circulaire FINMA 2017 / 1 Gouvernance d'entreprise – banques.

Aucun administrateur :

- N'occupe, ou n'a occupé au cours des deux dernières années, d'autres fonctions dans l'établissement.
- N'a occupé au cours des deux dernières années, la fonction d'auditeur responsable de la Banque au sein de la société d'audit.
- N'entretient avec la Banque une relation d'affaires qui, par sa nature ou son ampleur, conduit à un conflit d'intérêts.
- Ne détient de participation qualifiée (au sens de l'article 3 al. 2 let. c^{bis} LB) dans la Banque, ni ne représente un détenteur d'une telle participation.
- N'exerce une charge à plein temps au sein d'un exécutif cantonal ou communal.
- N'appartient à la direction, à la gestion opérationnelle ou à l'organe de révision d'une autre banque.
- N'est membre du Conseil d'administration d'une autre banque dont les champs d'activité géographique et sectoriel entrent en concurrence directe avec la Banque.
- N'atteint les limites de nombre de mandats énoncées au chapitre 3.3 ci-après.

Aucun membre du Conseil d'administration désigné par le Canton ou les Communes :

- Ne reçoit d'instructions de l'organe qui l'a désigné, relatives à son activité en tant que membre du Conseil d'administration.
- N'appartient au Gouvernement ou à l'administration du Canton ou d'une Commune, ni à une autre corporation de droit public communale ou cantonale, à l'exception d'un Administrateur, Maire d'une Commune de moins de 1'800 habitants.



Manuel Leuthold

Président

Né le 21 décembre 1959

Nationalité suisse

Désigné en 2021 par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.

Manuel Leuthold préside, depuis janvier 2016, Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/ APG, Genève. Il est également membre de conseils d'administration de plusieurs sociétés suisses. Manuel Leuthold dispose d'une longue expérience dans le domaine bancaire. Il a passé plus de 30 ans au sein de différents groupes, durant lesquels il a occupé des fonctions dirigeantes dans les métiers de la gestion de la clientèle commerciale et institutionnelle et du financement du négoce des matières premières. Il est titulaire d'un Master en droit et d'un Master en Sciences économiques de l'Université de Genève.



Jean Olivier Kerr

Vice-président

Né le 19 juin 1956

Nationalité suisse

Elu en 2017, par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.

Président du Comité de nomination et rémunération.

Détenteur de diplômes de l'Institut de Gestion Internationale Agroalimentaire (3^e cycle) et de l'Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et Economie Agricole (Paris), Jean-Olivier Kerr dispose d'une expertise en matière de gestion des risques, analyse et exécution stratégiques, management et leadership du changement organisationnel. Entré comme trader chez Cargill en 1980, il a occupé divers postes à Paris, Amsterdam, Milan, Genève et Minneapolis avant d'accéder au poste de directeur, Cargill Europe, Genève (1999–2007), puis de vice-président, Cargill International, Genève (2008–2014).



Serge Fasel

Secrétaire

Né le 28 janvier 1957

Nationalité suisse

Désigné en 2018, par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Membre du Comité de nomination et rémunération.

Serge Fasel est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Fribourg et d'un brevet d'avocat (barreau de Genève). Il est responsable du groupe judiciaire de l'étude FBT Avocats, dont il est associé, à Genève, depuis 1993. Il dispose d'une large expérience tant en matière de procédures menées devant les tribunaux ordinaires, qu'en matière d'arbitrage sur le plan national et international. Ses domaines d'activité comprennent toutes formes de litiges commerciaux, notamment bancaires et financiers. Il est aussi actif dans les domaines du droit de la faillite, du droit du travail et de la criminalité économique. Il est juge suppléant à la Cour de justice et a également accompli un cursus dans la justice militaire.



Jean-Philippe Bernard

Né le 16 juin 1958

Nationalités suisse et française

Membre, élu en 2021, par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.

Président du Comité risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne, Jean-Philippe Bernard dispose d'une solide expertise dans les domaines du management des risques, des dispositifs de contrôle, de la stratégie, de l'organisation et de la sécurité. Il a exercé des fonctions à haute responsabilité, notamment au siège d'une banque de gestion privée, où il a supervisé les systèmes de contrôle interne et les dispositifs de gestion des risques. Il enseigne depuis plusieurs années la gestion des risques, les modèles opérationnels-cibles et les systèmes de contrôle internes. Il est également directeur du programme de certification en gestion des risques pour administrateurs et forme les organes de gouvernance bancaire à l'application des exigences réglementaires suisses, notamment celles de la circulaire FINMA 2017/01 relatives à la gouvernance des risques. Actif au sein de plusieurs sociétés de conseil spécialisées dans la gestion des risques et les systèmes de contrôle bancaire, il fonde en 1999, BERYL Management Sàrl, qu'il dirige en tant que propriétaire et administrateur délégué jusqu'à sa cession en 2013, puis en tant que CEO jusqu'en 2019. Depuis 2020, il intervient en qualité d'expert indépendant, consultant sur des missions stratégiques à forte valeur ajoutée.



Fabienne Bertolucci

Née le 14 avril 1967

Nationalité française

Membre, désignée en 2022, par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.

Présidente ad interim du Comité d'audit, du 30.01.2025 au 21.05.2025.

Présidente du Comité d'audit depuis le 22.05.2025.

Fabienne Bertolucci a fondé, en 2015, le cabinet Orphée Consulting. Elle dispose d'une grande expérience en matière de contrôle financier, développée auprès de différentes sociétés. Elle a également dirigé l'entreprise familiale JFG de 1986 à 1996. Elle est au bénéfice d'un Master en Finance et Management de HEC Genève, ainsi que d'un Master de l'Institut du Droit des affaires de l'Université Aix-Marseille. Elle est titulaire du diplôme Evaluation des entreprises et des actifs financiers de l'IAE Paris-Sorbonne Business School.

**Melina Dimitrakakis**

Née le 4 août 1977

Nationalité suisse

Membre, désignée en 2024, par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.
Membre du Comité d'audit.

Titulaire d'un Master en Droit et d'un Certificat en Compliance Management de l'Université de Genève, Melina Dimitrakakis dispose de connaissances élargies dans le domaine de la conformité. Elle a débuté sa carrière en 2003 auprès de l'Union Bancaire Privée, en qualité de Compliance Officer. Entre 2007 et 2018, elle a occupé des postes de Compliance Manager et Chief Compliance Officer auprès du groupe Pictet. En 2018, elle a fondé Swiss Compliance Services M. Dimitrakakis.

**Sophie Dubuis**

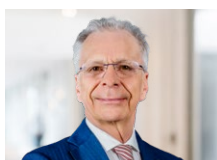
Née le 25 septembre 1974

Nationalité suisse

Membre, désignée en 2020, par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Membre du Comité de nomination et rémunération.

Sophie Dubuis est titulaire d'un diplôme de la HES-SO Valais de gestionnaire en tourisme, d'une formation de conduite de collaborateurs et collaboratrices du CRPM. Au bénéfice d'une formation en conseil d'administration au Swiss Board Institute et d'un executive MBA en management de projets, Université de Genève, elle est également coach certifiée. Fondatrice et associée gérante de Sow consulting sàrl, Vice-présidente de l'Union Patronale Suisse, elle a occupé diverses fonctions de direction auprès de Bucherer SA, du Centre International de Conférences Genève (CICG), de Palexpo et de Forum Fribourg, ainsi que la Présidence de de la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Depuis le 01.07.2024 elle préside le Conseil d'administration de Migros Genève.

**Bernard Girod**

Né le 5 février 1956

Nationalité suisse

Membre, désigné en 2018, par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.
Membre du Comité risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme de technicien en mécanique, Bernard Girod est au bénéfice d'une longue carrière d'entrepreneur. Il est Administrateur président de Serbeco, Satigny, et de ED Energie Durable, Satigny et Administrateur de ProP SA, Satigny. Il est également membre de nombreux conseils d'administration, tels que celui d'Autobritt Genève, Président de CAD Energie 1 SA, Confignon et de Mobilitri SA, Satigny.

**Vincent Mottet**

Né le 17 décembre 1972

Nationalité suisse

Membre, désigné en 2022, par l'Association des communes genevoises.
Membre du Comité risques et stratégie.

Vincent Mottet est, depuis 2019, Délégué aux affaires stratégiques de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) de l'Etat de Genève. Il a acquis une expérience de spécialiste en finances publiques, en ayant notamment occupé, pendant plus de 20 ans, différents postes auprès des départements des infrastructures (DI) du territoire (DT) et de l'instruction publique (DIP). Il possède un Master en Sciences politiques de l'Université de Genève, un MBA de HEC Genève et un Doctorat en Administration des affaires (DBA) de l'Université Lyon 3.

**Sandrine Salerno**

Née le 20 août 1971

Nationalités suisse, française, italienne

Membre, désignée en 2022, par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.
Membre du Comité risques et stratégie.

Sandrine Salerno a été Directrice de Sustainable Finance Geneva (SFG) de 2021 à 2023 et a été précédemment membre du Conseil administratif de la Ville de Genève entre 2007 et 2020. Durant cette période, elle a dirigé le Département des finances et du logement. Elle est au bénéfice d'un Master en Sciences politiques de l'Université de Genève, ainsi que d'un Diplôme d'études approfondies en management de l'administration publique.

**Nouveau membre du Conseil d'administration, dès le 29.04.2025
(Assemblée générale)****Simona Terranova**

Née le 8 septembre 1973

Nationalités suisse et italienne

Membre, élue le 29.04.2025, par l'Assemblée générale.
Membre du Comité d'audit depuis le 22.05.2025.

Simona Terranova est associée fondatrice de MT Finance (Suisse) SA, une société de conseil dans le domaine financier, de la gestion des risques et de la conformité, pour les entités supervisées par la FINMA. Elle est au bénéfice d'une expérience de plus de 20 ans au sein de grands cabinets d'audit financier et de conseil. Elle est membre non-exécutive de conseils d'administration de plusieurs sociétés actives dans le domaine financier, telles que gestionnaire de fortune, SICAV, direction de fonds de placement et assurance.

Membre du Conseil jusqu'au 29.04.2025 (Assemblée générale - Fin de mandat)**Michèle Costafrolaz**

Née le 2 août 1954

Nationalité française

Membre, élue en 2017, par l'Assemblée générale représentant les actionnaires
autres que les collectivités publiques.

Présidente du Comité d'audit jusqu'au 30.01.2025.

Membre du Comité d'audit jusqu'au 29.04.2025.

Diplômée de l'Ecole de Management de Lyon en Finance et Comptabilité, Michèle Costafrolaz dispose d'une expertise en matière d'audit financier et de conseil d'entreprises dans le domaine comptable et financier. Débutant sa carrière en audit externe chez Deloitte Haskins & Sells à Paris, en 1977, elle a occupé plusieurs postes d'encadrement dans la société, avant de devenir Associée-directrice audit chez Deloitte SA, Genève (1984-2013). Expert-réviseur agréée auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, elle est actionnaire fondatrice et Présidente de MCT Audit & Advisory, Genève, depuis 2013. Elle a été Présidente du comité d'audit de la Fondation Global Alliance for Improved Nutrition, de 2015 à 2018, membre du conseil de surveillance d'Ermewa Holding SA, France, de 2014 à 2021, et Présidente du comité d'audit de 2018 au 31.10.2021. Depuis juin 2023, elle est également membre du conseil d'administration de Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND), Genève.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Manuel Leuthold

Président des conseils d'administration de :

- Compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG)
- VARIA US Properties AG, Zug
- Patrimonium Asset Management AG, Baar
- Enki Capital SA, Nyon
- NID SA, La Chaux-de-Fonds

Membre des conseils d'administration de :

- FUNDIM SA, Lausanne
- Sustainable Real Estate Investment SICAV, Zurich
- Clinique Générale-Beaulieu Holding SA, Genève
- Clinique Générale-Beaulieu SA, Genève

Président et fondateur de ML Leuthold SA, Petit-Lancy.

Jean Olivier Kerr

Membre des conseils d'administration de :

- Oceana Shipping AG, Morges
- Suisse Atlantique Group, Morges
- Oceana Bulk SA, Morges

Serge Fasel

Associé et administrateur de FBT Avocats SA, Genève.

Juge suppléant à la Cour de Justice Genève.

Jean-Philippe Bernard

Associé gérant auprès de MV4 Production Sàrl, Genève.

Associé fondateur d'OPCIS Services Sàrl, Genève.

Chargé de cours et Directeur de Programme à l'Institut supérieur de formation bancaire (ISFB), Lancy.

Membre du comité de :

- L'Association Don du Cœur, Genève
- La Chambre Arabo-Suisse du Commerce et de l'Industrie (CASCI), Genève (depuis le 22.10.2025)

Fabienne Bertolucci

Dirigeante d'Orphée Consulting Sàrl, Genève.

Trésorière de la Fondation Madeleine Moret, Lausanne.

Membre du conseil d'administration de Lyra Financial Wealth SA, Genève.

Melina Dimitrakakis

Gérante de Swiss Compliance Services M. Dimitrakakis, Genève.

Membre du conseil d'administration de Ros-if AG, Zug.

Sophie Dubuis

Associée gérante de Sow consulting Sàrl, Carouge.

Présidente du Conseil d'administration de la Société Coopérative Migros Genève, Carouge.

Membre du Conseil de direction de la FER (Fédération des Entreprises Romandes), Genève.

Vice-présidente de l'Union Patronale Suisse, Zurich.

Trésorière de l'Union des associations patronales genevoises, Genève.

Membre du comité de Suisse Tourisme, Zurich.

Membre des conseils de :

- La Fondation pour l'Université de Genève (depuis le 28.03.2024)
- La Fondation Mi-Terra, Carouge (depuis le 02.10.2024)

Présidente de :

- La Fondation Camille Binzegger (depuis le 11.01.2024), Carouge.
- L'association Euro Skills 2029, Le Grand-Saconnex (depuis le 23.04.2025)

Bernard Girod

Président des conseils d'administration de :

- Serbeco, Satigny
- ED Energie Durable, Satigny
- CAD Energie 1 SA, Confignon
- Mobilitri SA, Satigny
- ProP SA, Satigny
- FBG investissements SA, Confignon

Membre du Conseil d'administration de Autobritt Genève.

Vice-président de Le Caré (Caritas Accueil Rencontres Echanges), Genève.

Vincent Mottet

Maire de la Commune d'Avully.

Membre du comité du Groupement SIS, Genève (jusqu'au 25.04.2025).

Sandrine Salerno

Membre des conseils d'administration de :

- Serbeco SA, Satigny.
- ProP SA, Satigny
- ED Energie Durable, Satigny

Présidente du Théâtre des marionnettes Genève, Genève.

Vice-présidente du Grand-Théâtre de Genève, Genève.

Simona Terranova (Nouveau membre depuis le 29.04.2025 – Assemblée générale)

Associée de MT Finance (Suisse) SA, Genève.

Membre des conseils d'administration de :

- Gerifonds SA, Lausanne
- LakeRock Capital SA/LakeRock Swiss SCmPC, Genève
- Fransad Gestion SA, Genève
- Stoneweg Asset Management S.A., Genève
- Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), Lausanne
- Addvision Wealth Management SA, Genève
- AtonRâ SICAV, Luxembourg
- Comunus SICAV, Clarens

Gérante de Capital International Sàrl, Genève.

Présidente du comité d'audit de la Banque Audi (Suisse) SA, Genève (jusqu'au 11.06.2025).

Membre du conseil d'administration de CBH – Compagnie Bancaire Helvétique SA, Zurich (jusqu'au 25.04.2025).

Michèle Costafrolaz (Membre du Conseil d'administration, Présidente du Comité d'audit, jusqu'au 29.04.2025 – Assemblée générale – Fin de mandat)

Présidente du conseil d'administration d'ID Logistics SA, Genève.

Membre du conseil d'administration d'Helvetia Conseils & Révisions SA, Genève.

Gérante de Mesoblast International Sàrl, Meyrin.

3.3 Nombre de fonctions admises

Le 29.04.2025, l'Assemblée générale a approuvé la modification des statuts de la Banque. Les statuts modifiés prévoient qu'aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de 9 mandats supplémentaires dans des entreprises poursuivant un but économique, dont 4 au plus dans des sociétés cotées. Chacun de ces mandats est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Dans ce contexte, sont considérés comme « mandats », des mandats de membre du Conseil d'administration, de la direction ou dans des fonctions similaires auprès d'autres entreprises poursuivant un but économique. Les mandats dans plusieurs entités juridiques sous contrôle conjoint, par exemple au sein d'un groupe de sociétés, sont comptés comme un seul mandat. Aucun membre du Conseil d'administration ne peut détenir plus de 10 de ces mandats par groupe de sociétés.

Les limitations susmentionnées ne sont toutefois pas applicables aux mandats suivants :

- Les mandats dans des sociétés contrôlées par la Banque.
- Les mandats exercés par un membre du Conseil d'administration à la demande de la Banque ou de sociétés contrôlées par elle. Aucun membre du Conseil d'administration ne peut détenir plus de 5 de ces mandats.
- Les mandats exercés dans des associations, des organisations caritatives, des fondations, des trusts et des fondations de prévoyance pour les employés. Aucun membre du Conseil d'administration ne peut détenir plus de 5 de ces mandats.

Les statuts prévoient en outre les limitations suivantes s'agissant des fonctions pouvant être exercées par les membres du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil d'administration ne peuvent avoir d'autres activités au sein de la Banque.
- Les membres du Conseil d'administration ne peuvent exercer une charge à plein temps au sein d'un exécutif cantonal ou communal ; ils ne peuvent appartenir à la direction, à la gestion opérationnelle ou à l'organe de révision d'une autre banque. Ils peuvent toutefois être membre du conseil d'administration d'une autre banque, pour autant que les champs d'activité géographique et sectoriel n'entrent pas en concurrence directe avec la Banque et ils disposent de la disponibilité suffisante pour exercer leur mandat.

3.4 Election et durée du mandat

Les 11 administrateurs sont élus ou désignés de la façon suivante :

- 5 membres désignés par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.
- 2 membres désignés par la Ville de Genève.
- 1 membre désigné par les autres Communes genevoises.
- 3 membres élus individuellement par l'Assemblée générale ; lors de ces élections, les collectivités publiques n'ont pas le droit d'exercer le droit de vote afférent aux actions qu'elles sont tenues de détenir, conformément à la LBCGe et aux statuts.

La durée d'un mandat d'Administrateur est de 4 ans. Un membre peut être nommé pour une durée de 12 ans au maximum. En cas d'entrée en fonction au cours d'une période administrative, la durée des mandats partiels qui en découle est cumulée à concurrence de ce maximum.

Le mandat prend fin au plus tard le jour de l'Assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de 73 ans révolus. Les modalités de désignation et de dépôt des candidatures sont réglées selon les articles 12A et article 13 de la LBCGe¹, respectivement l'article 10 al.2 des statuts de la Banque².

Nom de l'Administrateur	Date de naissance	Début du 1 ^{er} mandat	Fin du mandat actuel	Durée maximale possible du mandat (12 années ou âge limite de 73 ans)	Mandat renouvelable en 2026
Manuel Leuthold	21.12.1959	2021	2026	2033 (Limite d'âge)	Oui
Jean-Olivier Kerr	19.06.1956	2017	2026	Fin de mandat au 28.04.2026	
Serge Fasel	28.01.1957	2018	2026	2030 (Limite d'âge)	Oui
Jean-Philippe Bernard	16.06.1958	2021	2026	2032 (Limite d'âge)	Oui
Fabienne Bertolucci	14.04.1967	2022	2026	2034	Oui
Mélina Dimitrakakis	04.08.1977	2024	2026	2036	Oui
Sophie Dubuis	25.09.1974	2020	2026	2032	Oui
Bernard Girod	05.02.1956	2018	2026	2029 (Limite d'âge)	Oui
Vincent Mottet	17.12.1972	2022	2026	2034	Oui
Sandrine Salerno	20.08.1971	2022	2026	2034	Oui
Simona Terranova ³	08.09.1973	2025	2026	2037	Oui
Michèle Costafrolaz ⁴	02.08.1954	2017	2025	Assemblée générale 29.04.2025	Non

¹ ge.ch > rubrique législation genevoise.

² bcge.ch – A propos de la BCGE > Organisation > Cadre réglementaire.

³ Membre du Conseil d'administration depuis le 29.04.2025 – Assemblée générale.

⁴ Echéance du mandat à l'Assemblée générale du 29.04.2025.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Président : Manuel Leuthold

Vice-président : Jean Olivier Kerr

Secrétaire : Serge Fasel

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Comité de nomination et rémunération

Le Comité de nomination et rémunération a notamment pour rôle de proposer la nomination du Président de la Direction générale, de son remplaçant et des membres de la Direction générale, et de préavisier la nomination des Directeurs.

Il préavisie en outre la rémunération du Responsable de l'Audit interne, sur proposition du Comité d'audit et propose les adaptations du Règlement relatif à la rémunération des membres du Conseil d'administration, ainsi que la rémunération de la Direction générale.

Il est constitué de 3 membres du Conseil d'administration : Jean Olivier Kerr, Président, Serge Fasel, Sophie Dubuis.

Il se réunit lorsqu'une nomination le nécessite, mais au moins 1 fois par an pour se déterminer sur les rémunérations qui lui incombent. En 2025, il s'est réuni 7 fois (6 en 2024).

Comité risques et stratégie

Le Comité risques et stratégie examine, dans le cadre d'une démarche prospective, l'environnement de risques dans lequel la Banque agit ou entend agir. Il préavisie à l'attention du Conseil d'administration toute décision importante de nature stratégique ou relative à l'identification et à la gestion des risques.

Il est constitué de 4 membres du Conseil d'administration : Jean-Philippe Bernard, Président, Bernard Girod, Vincent Mottet, Sandrine Salerno.

En 2025, il s'est réuni 8 fois (8 en 2024).

Comité d'audit (anciennement Comité de Contrôle, cf. révision des statuts 29.04.2025)

Le Comité d'audit tire ses compétences et devoirs de l'article 14A de la LBCGe (articles 24 et suivants des anciens statuts). Il a pour mission, entre autres, de superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque, ainsi que des usages bancaires et d'assurer la liaison et la coordination entre le Conseil d'administration, l'Audit interne et l'organe de révision.

Le Comité d'audit était, jusqu'au 29.04.2025, composé de :

- 3 Administrateurs désignés par le Conseil d'administration : Michèle Costafrolaz, Fabienne Bertolucci, Mélina Dimitrakakis.
- 1 membre nommé par le Conseil d'Etat : Simona Terranova. Elle a été désignée par le Conseil d'Etat du Canton de Genève le 01.12.2023 et a fait partie du Comité d'audit à compter de cette date, jusqu'au 29.04.2025.

Le membre du Comité d'audit désigné par le Conseil d'Etat n'a toutefois pas été maintenu dans le cadre de la révision de la LBCGe entrée en vigueur le 01.09.2025.

A compter du 29.04.2025 le Comité d'audit était composé de :

- 3 Administrateurs désignés par le Conseil d'administration : Fabienne Bertolucci, Présidente, Mélina Dimitrakakis, Simona Terranova.

Suite au départ de Mme Costafrolaz, Mme Terranova a été élue par l'Assemblée générale le 29.04.2025, en tant que membre du Conseil d'administration représentant les actionnaires hors collectivités publiques.

Simona Terranova a été désignée par le Conseil d'Etat du Canton de Genève au 01.12.2023 et a fait partie du Comité d'audit à compter de cette date, jusqu'au 29.04.2025, où elle a été nommée par l'Assemblée générale en tant que membre du Conseil d'administration représentant les actionnaires hors collectivités publiques.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que la bonne marche des affaires l'exige, mais au moins aussi souvent que le Conseil d'administration. En 2025, il a tenu 25 séances ordinaires (26 en 2024).

3.5.3 Méthodes de travail

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige la bonne marche des affaires, mais au moins 10 fois dans l'année (article 19 al.1 des statuts de la Banque). En 2025, il s'est réuni 15 fois, lors de séances d'une durée moyenne de 5 heures. Le taux de participation aux séances s'est élevé à 96.4%. Il est présidé par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-président ou le Secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de 4 de ses membres ou de l'organe de révision.
- Le Conseil ne peut prendre de décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.
- Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, approuvé lors de la séance suivante, signé par le Président de la séance et le Secrétaire. Les membres du Conseil d'administration doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour, au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance.
- Le Président de la Direction générale, ou son remplaçant, participe, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'administration, mais ne prend part ni aux votes, ni aux élections.
- Il requiert, chaque fois qu'il le juge utile, la présence d'autres membres de la Direction générale ou de tiers. En 2025, cela a été le cas à chaque séance du Conseil d'administration.
- En cas de conflits d'intérêts, les membres du Conseil d'administration doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Il est du ressort du Secrétaire de prévenir la survenance d'un éventuel conflit d'intérêts lors du traitement d'un objet particulier.
- En sus du Comité d'audit (anciennement dénommé Comité de contrôle) et du Comité de nomination et rémunération, le Conseil d'administration a la possibilité de constituer des Comités permanents ou ad hoc, chargés d'examiner les diverses activités de la Banque. Ces Comités n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont chargés de faire rapport au Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration peut participer aux séances des Comités. En 2025, le Conseil a disposé d'un Comité permanent, en plus du Comité d'audit et du Comité de nomination et rémunération : le Comité risques et stratégie.
- Afin de faire face à la sophistication croissante des métiers, les membres du Conseil d'administration bénéficient de formations organisées régulièrement par la Banque. A titre individuel, chaque membre a la possibilité de demander une formation spécifique au Président, qui dispose d'un budget y relatif.

3.6 Compétences du Conseil d'administration et de la Direction générale

Les compétences et devoirs du Conseil d'administration sont définis à l'article 17 des statuts de la Banque et à l'article 12 de la LBCGe. En plus, le règlement de gestion et d'organisation de la Banque prévoit en son article 7, que le Conseil d'administration décide :

1. Des plans stratégiques et financiers et, sur proposition de la Direction générale et préavis du Comité risques et stratégie, du concept-cadre pour la gestion des risques. Le Conseil d'administration assume la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace, ainsi que du pilotage des risques globaux, sur base consolidée.
2. De l'organisation appropriée de la Banque.
3. Du budget annuel, sur proposition de la Direction générale.
4. D'approuver, sur proposition du Comité d'audit, un plan triennal des tâches à accomplir par l'Audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires.
5. Du cadre général des limites de risque.
6. De l'octroi des grandes enveloppes de risque-crédit, ainsi que de l'octroi de crédits qui sont de sa compétence.
7. Des politiques en matière de risque, notamment de crédit, de taux, de pays et d'assurances, sur proposition de la Direction générale ; il revoit ces politiques dès que les événements l'imposent.
8. De l'information à recevoir dans le domaine du contrôle des risques.
9. Du cadre stratégique d'intervention de la Direction générale dans la fixation des taux de crédit et des taux des dépôts d'épargne.
10. Du cadre stratégique d'intervention de la Direction générale en matière de trésorerie, d'opérations de change, de placements et dépôts de titres, ainsi que d'autres valeurs.
11. De la politique de la Banque en matière de patrimoine immobilier.
12. D'approuver toute acquisition ou cession de participation à titre permanent.
13. De l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières, ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la Direction générale fixées à l'art 24 ch. 3 du présent règlement.
14. Des abandons de créances, adhésions à des concordats extrajudiciaires, postpositions de créances ou cessions de créances pour des montants supérieurs à CHF 2'000'000 ou si l'engagement a fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration.
15. De la nomination en son sein de 2 Administrateurs comme membres du Comité d'audit et de la désignation de son Président.
16. De la nomination des membres de la Direction générale.
17. De la nomination du Chief Risk Officer (CRO).
18. De la nomination des Directeurs adjoints et des Directeurs.
19. De la politique en matière de personnel, de rémunération et de prévoyance sociale.

20. Des rémunérations fixes et variables des membres de la Direction générale, ainsi que du responsable et des collaborateurs de l'Audit interne.
21. Des périodes d'interdiction d'achat et de vente d'actions de la Banque, ou d'autres valeurs sensibles, pour les collaborateurs et les organes, lors de périodes critiques (closed periods).
22. De ratifier les propositions de nominations de représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation.
23. De la nomination des représentants de l'employeur au sein du conseil de la Fondation de prévoyance du personnel, sur proposition de la Direction générale.

Les compétences et devoirs de la Direction générale sont définis à l'article 27 des statuts de la Banque. En plus, le règlement de gestion et d'organisation lui attribue les tâches suivantes :

1. Elaborer et soumettre au Conseil d'administration le plan stratégique et financier de la Banque et le concept-cadre pour la gestion des risques.
2. Etablir les documents et propositions nécessaires aux prises de décisions des autorités supérieures de la Banque.
3. Elaborer le budget annuel et le soumettre au Conseil d'administration.
4. Veiller à ce que les structures et l'organisation de la Banque soient conformes aux obligations légales et à l'usage de la profession.
5. Veiller à ce que la Banque soit suffisamment présente dans les milieux économiques.
6. Garantir la bonne exécution des décisions des autorités supérieures de la Banque.
7. Proposer pour ratification, la nomination des représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation.
8. Nommer les représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Le règlement de gestion et d'organisation prévoit, qu'en sus des compétences qui lui sont expressément attribuées par la loi et les statuts, la Direction générale décide :

1. De la fixation des taux d'intérêt dans le cadre stratégique donné par le Conseil d'administration.
2. Des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du Conseil d'administration.
3. De l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières, ainsi que d'immeubles qui ne sont pas destinés à l'usage de la Banque, pour un montant n'excédant pas CHF 5'000'000, ce plafond ne s'appliquant pas aux titres négociables qui sont autorisés dans le cadre général des limites de risques.
4. De l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 3'000'000 par objet au maximum.
5. De la nomination des fondés de pouvoir et des mandataires commerciaux.
6. De la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la Banque, à l'exception d'elle-même, du responsable et des collaborateurs de l'Audit interne.
7. Des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement.
8. De surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques.
9. De déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au Conseil d'administration.
10. De proposer au Conseil d'administration le système des limites globales pour approbation. Celui-ci inclut notamment les limites pour opérations de marché, les limites banques et les limites pays.
11. De présenter régulièrement au Conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.), ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le Conseil.
12. D'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR), à l'attention du Conseil d'administration.

La Direction générale peut déléguer certaines tâches à différents Comités internes et commissions spécifiques.

3.7 Instruments d'information et de contrôle

- Le Conseil d'administration évalue périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins, ainsi que le système de contrôle interne. Il évalue son efficacité, ainsi que son adéquation à l'activité et à la taille de la Banque. Il met en place un système d'information entre les organes de la Banque.
- La Direction générale informe le Conseil d'administration de la marche des affaires de la Banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent.
- Le Président du Conseil d'administration, la Direction générale, l'Audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au Conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et les activités des différents secteurs, y compris les filiales.

Ceci se concrétise entre autres de la façon suivante :

- Mise à disposition du Président du Conseil d'administration, des procès-verbaux hebdomadaires des séances de la Direction générale.
- Compte-rendu du Président de la Direction générale à chaque séance du Conseil d'administration sur la marche des affaires.
- Rapports trimestriels sur les risques par le Chief Risk Officer (CRO).
- Rapport trimestriel des résultats par le Chief Financial Officer (CFO).
- Rapports sur les missions de contrôle effectuées au sein du Groupe par le responsable du Comité d'Audit et suivi semestriel des recommandations de l'Audit interne et externe.
- Rapport oral sur l'activité du Comité d'audit, à chaque séance, par son Président ; rapport semestriel de l'organe de révision externe.

L'Audit interne



Monique Seiss Baudry

Cheffe de l'Audit interne.
Subordonnée au Conseil d'administration.

Composé, au 31 décembre 2025, de 9 collaborateurs, **l'Audit interne est placé sous la responsabilité de Monique Seiss Baudry**, titulaire d'un Master en sciences économiques de l'Université de Genève, d'un certificat universitaire (CAS) en Compliance Management, des certificats internationaux en audit interne (CIA) et en gestion des risques (CRMA) délivrés par l'Institute of Internal Auditors (IIA), du certificat de Gestion Actif-Passif (ALM) délivré par le Groupe des Ecoles Nationales d'Économie et de Statistique (GENES) de Paris, ainsi que du certificat de spécialiste en Finance durable de l'ISFB.

L'Audit interne est une entité indépendante de la Direction générale, subordonnée directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et de ses filiales et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. En évaluant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, il fournit au Conseil d'administration et à la Direction générale une assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne et formule, si nécessaire, des propositions d'amélioration.

Son organisation, son champ d'activité, ainsi que son fonctionnement sont réglés à l'article 16A LBCGe, aux articles 29 et 30 des statuts, aux articles 28 à 31 du règlement de gestion et d'organisation, ainsi que par la Charte d'Audit interne approuvée par le Conseil d'administration.

La Responsable de l'Audit interne réalise annuellement, sur la base d'une analyse des risques, un exercice de planification à 3 ans des missions d'audit. Cette planification est coordonnée avec celle de l'organe de révision externe et est discutée puis préavisée par le Comité d'audit avant d'être approuvée par le Conseil d'administration. Cette planification peut être sujette à modification en cours d'année avec l'accord du Comité d'audit en cas de besoin (en réponse à des changements dans l'organisation, l'activité ou les risques).

Sur la base du plan d'audit et à la fin de ses travaux, l'Audit interne émet, à l'attention de la Direction générale, du Comité d'audit et du Conseil d'administration des rapports détaillés relatifs à ses contrôles et leur adresse un reporting semestriel du suivi des recommandations émises, ainsi qu'un rapport annuel d'activité. L'ensemble de ces documents est également transmis à l'organe de révision externe.

La surveillance et l'évaluation régulières de l'Audit interne sont dévolues au Comité d'audit, lequel évalue annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées et qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité.

L'Audit interne répond aux exigences qualitatives posées par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A ce titre, le Conseil d'administration fait procéder tous les 5 ans – en plus des diligences annuelles conduites par l'organe de révision externe – à une évaluation externe de l'Audit interne. Les sociétés d'audit, autorisées par la FINMA, mandatées pour ces évaluations, ont confirmé aux organes de la Banque que l'Audit interne exerce son activité en conformité avec les normes de l'Institute of Internal Auditors (IIA) et les meilleures pratiques.

Les membres de l'Audit interne possèdent collectivement une grande expérience professionnelle et l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs missions de contrôle. Ils sont tous titulaires de diplômes et de certifications professionnelles requis pour la tenue professionnelle de leurs fonctions (Master en Sciences économiques ou équivalent, Executive MBA ou doctorat en finance, certification internationale en audit interne et en gestion des risques de l'IIA ou expertise-comptable et, pour certains, en audit informatique, en compliance et en finance durable).

L'Audit interne comprend 3 sections, qui regroupent des auditeurs disposant d'une expertise des principaux métiers, fonctions et domaines d'activités de la Banque, soit notamment : domaine des crédits et du financement du négoce international (trade finance), domaine de la gestion de fortune, asset management, salle des marchés, et conformité (compliance), ainsi que domaine de la comptabilité et du contrôle de gestion, informatique et cyberrisques.

3.8 Seuil pour la représentation des sexes

Le Conseil d'administration est composé de 11 membres, dont 5 femmes. La part des femmes s'élève à 45%, celle des hommes à 55%.

4. Direction générale¹

4.1 Membres

Au 31 décembre 2025, la Direction générale est constituée de 7 membres, sous la présidence de Nicolas Krügel. Elle est nommée, en principe, pour une durée indéterminée. Le délai de résiliation maximal des contrats de durée déterminée avec ses membres ne doit pas dépasser 1 an. D'éventuels contrats de durée indéterminée avec des membres de la Direction ne peuvent pas excéder une durée de plus d'une année.

Aucun membre de la Direction générale :

- N'a de fonction permanente de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses ou étrangers.
- N'occupe de fonctions officielles ou ne remplit de mandats politiques.



Nicolas Krügel

Président de la Direction générale (CEO)

Né le 19 août 1972

Nationalité suisse

Au bénéfice d'un Master of Science de l'Université de Neuchâtel, Nicolas Krügel a complété sa formation par un Executive Program de l'Université de Stanford. Nicolas Krügel a passé les 27 premières années de sa carrière auprès du groupe Credit Suisse, dont il a été depuis 2018 le Chief Credit Officer pour la Division suisse. Son exposition prolongée à l'ensemble des segments d'une banque universelle en Suisse romande, à Zurich, en Californie, ainsi qu'à New York lui a permis d'acquérir un bagage pointu, de développer des compétences de leadership largement reconnues dans un environnement professionnel suisse et international exigeant. Nicolas Krügel a été Administrateur et Président du comité des risques de BANK-now, une filiale du groupe Credit Suisse spécialisée dans les financements à la consommation. Il a présidé son Conseil ad interim jusqu'au 20 novembre 2023. Depuis le 06 mars 2024, il préside la Direction générale de la Banque Cantonale de Genève.



Frédéric Vernet

Responsable de la division Finance (CFO)

Chief Risk Officer (CRO)

Né le 25 juin 1974

Nationalités suisse et française

Remplaçant du Président de la Direction générale.

Titulaire d'une formation d'ingénieur en informatique et robotique, d'un Master en Administration des entreprises de l'IAE de Paris et d'un diplôme universitaire en Génie civil de l'Université de Lyon, Frédéric Vernet débute sa carrière en 1999, en tant qu'ingénieur projet chez Capgemini Ernst & Young. Il rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003, en tant qu'Organisateur en charge du projet crédit+, où il contribue à la mise en place d'un nouveau processus front to back d'octroi des crédits. Dès 2006 et durant deux années, il dirige le département Gestion du réseau & Business development de la division Grand public & réseaux. En 2007, il crée la fonction MIS (Management Information System), rattachée à la division Finance et gestion des risques, où il développe le modèle de reporting analytique de la Banque. De 2012 à 2020, il dirige le département Contrôle de gestion, où il met notamment en place le Plan Stratégique et Financier et poursuit le développement du MIS. En janvier 2021, il est nommé membre de la Direction générale, responsable de la division Finance (CFO). Frédéric Vernet occupe également la position de CRO (Chief Risk Officer) depuis le 1^{er} mars 2021.

¹ Voir structure opérationnelle au 01.03.2026 en page 12.

**Katia Coudray**

Née le 26 septembre 1969

Nationalité suisse

Responsable de la division Wealth & Asset Management.

Katia Coudray est titulaire d'un Bachelor en Economie d'Entreprise de la HES-SO Valais, du CIIA et d'une formation AMP de l'IMD à Lausanne. Elle détient une certification d'administrateur du Swiss Board Institute (SBI). Elle débute sa carrière au sein de Credit Suisse à Zurich, sur le marché des capitaux et la gestion institutionnelle. Elle occupe ensuite différentes fonctions chez Pictet et EFG (anciennement Banque Edouard Constant), en tant que spécialiste en Private Equity et gérante de fonds de placement en actions thématiques. En 2001, elle rejoint l'Union Bancaire Privée (UBP), où elle développe les départements de multigestion, l'investissement sur les marchés émergents, ainsi que l'entité en charge de la création de produits financiers destinés à la banque privée et à l'Asset Management. En 2009, elle développe le département d'Advisory pour la banque privée en complément de ses autres activités. Elle devient membre de la Direction générale de l'UBP et du Comité de direction de l'AM en 2005. En 2011, elle rejoint le groupe Syz en tant que responsable des produits et des investissements. 2 ans plus tard, elle est nommée CEO de Syz Asset Management, la filiale d'investissements institutionnels du groupe, dirigeant une équipe de plus de 130 personnes et supervisant 9 filiales à l'étranger. En 2019, elle évolue vers une carrière d'administratrice indépendante, siégeant aux comités d'audit et de rémunération de grandes institutions financières telles que GAM Holding et la Banque CA Indosuez (Suisse) SA. Parallèlement, elle crée une société de gestion spécialisée dans l'investissement durable. En septembre 2024, elle remet ses mandats et rejoint la BCGE en tant que membre de la Direction générale, à la tête de la division Wealth & Asset Management.

**Pierrette Jaton Klopfenstein**

Née le 24 avril 1970

Nationalité suisse

Responsable de la division Particuliers & Banque digitale.

Titulaire d'une licence HEC de l'Université de Lausanne, d'un Brevet fédéral de technicien en marketing, d'une certification SAQ conseillère clientèle individuelle et d'un Advanced management diploma de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall ES-HSG, Pierrette Jaton Klopfenstein est d'abord active dans le domaine de la prévoyance (auprès de Swiss Life), puis du marketing (BCV). Elle rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003, en qualité de Product manager, puis prend la responsabilité du Business development. Elle occupe par la suite la direction de différents départements : Cheffe Marketing (2007-2011), Cheffe Etat-major de la Direction générale (2011-2012), Cheffe Logistique (2012-2013), puis Cheffe du secteur Centre de la division Genève. Elle est nommée membre de la Direction générale, responsable de la division Genève dès le 1^{er} avril 2018. Au 1^{er} septembre 2024, elle prend la responsabilité de la nouvelle division Particuliers & Banque digitale.



Jean-Marc Joris

Né le 10 septembre 1968
Nationalités suisse et belge
Responsable de la division Opérations.

Titulaire d'une Licence en Sciences commerciales et financières de l'ICHEC – Brussels Management School, Jean-Marc Joris a travaillé en 1993 auprès de Dexia Luxembourg, dans le département Marché des capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, il occupe le poste de chargé de mission au sein du département Information Risk Management chez KPMG. En 1997, il rejoint ING Baring Private Bank à Genève en qualité de responsable du développement commercial. Puis en avril 2002, il rejoint la Banque Cantonale de Genève en tant que Responsable du département Organisation et responsable ad interim du département Informatique. Depuis le 1^{er} juillet 2003, il est membre de la Direction générale, Chef de la division Opérations de la BCGE. Depuis 2025, il est également membre du conseil d'administration de la société Finnova AG, Lenzburg, spécialisée dans l'édition de logiciels bancaires.



Philippe Marti

Né le 7 avril 1962
Nationalités suisse et française
Responsable de la division Juridique & Conformité.

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et d'un brevet d'avocat (Ordre des avocats de Genève), Philippe Marti entre à l'UBS en 1987, au sein du service Juridique. Puis, il rejoint en 1995, la Banque Populaire Suisse à Genève (devenue par la suite Credit Suisse) en tant que Responsable du service Juridique, puis de la direction administrative du service Juridique Suisse romande Private Banking et Retail de 1997 à 2003, et il devient membre de la direction. En 2004, il rejoint BNP Paribas Private Bank (Switzerland) SA en tant qu'Adjoint au responsable du service Juridique banque privée, membre de la direction. En 2007, il intègre le Crédit Agricole (Suisse) SA comme Responsable du service Juridique du pôle banque privée. Début 2010, il rejoint le Groupe BCGE en qualité de Responsable du département Juridique (CEO Office). En 2015, il est nommé Responsable de l'unité d'affaires Juridique et contentieux. Au 1^{er} janvier 2020, il conduit l'Unité d'affaires Juridique, Conformité et Contentieux rattachée à la division Finance. En janvier 2022, il est nommé membre de la Direction générale, responsable de la division Juridique & Conformité.

Responsable ad intérim de la division Corporate Banking & Trade Finance du 01.03.2025 au 31.08.2025



Nicolas Demierre

Né le 30 octobre 1969
Nationalités suisse et française
Responsable ad intérim de la division Corporate Banking
& Trade Finance.

Titulaire d'une licence en relations internationales de l'Université de Genève, Nicolas Demierre débute sa carrière dans les crédits commerciaux et hypothécaires auprès de l'UBS. Puis, il rejoint le groupe BNP (Suisse) SA, dans le financement du commerce international, avant d'intégrer la BCGE en 1999. Responsable d'une clientèle de négociants en matières premières, il prend en 2010, la conduite de départements dédiés aux financements transactionnels et structurés, puis la responsabilité de l'unité d'affaires Global Commodity Finance en 2016. Il est nommé Responsable de la division Corporate Banking & Trade Finance ad interim au 1^{er} mars 2025 jusqu'au 31 août 2025. Depuis le 1^{er} septembre 2025, il a repris la responsabilité de l'Unité d'affaires International Corporate (anciennement Global Commodity Finance).

Nouveau membre de la Direction générale au 01.09.2025



Eric Balmer

Né le 11 septembre 1972

Nationalité suisse

Responsable de la division Corporate Banking & Trade Finance.

Titulaire d'un Master's in law de l'Université de Fribourg et d'un Doctorat en droit de l'Université de Lausanne, Eric Balmer est au bénéfice d'une vaste expérience des services bancaires aux entreprises. Il a accompagné la plupart des segments de clientèle allant de la PME aux grandes entreprises suisses à rayonnement international. Il a dirigé différentes entités de Credit Suisse, à Lausanne, Zurich et New York, avant de devenir Chief Executive & Managing Director de Global Supply Chain Finance à Zug. Le 1^{er} septembre 2025, il est nommé membre de la Direction générale, Responsable de la division Corporate Banking & Trade Finance.

Membre de la Direction générale jusqu'au 28.02.2025 (Démission)

Yves Spörri

Né le 17 septembre 1968

Nationalité suisse

Responsable de la division Corporate Banking & Trade Finance.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur-agronome de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. De 1994 à 2001, Yves Spörri exerce différentes fonctions au sein du département Correspondant Banking de la Bank Kreiss AG à Francfort. En 2001, il rejoint la section Relations banques de la Banque Cantonale de Genève en tant que cadre, nommé membre de la direction en 2004. Il devient Chef du département Institutions financières et Collectivités publiques en 2007, puis responsable de l'Unité d'affaires Banques et institutions internationales en 2011. En juillet 2016, il prend la responsabilité de l'Unité d'affaires Banques et assurances et du département Multinationales et institutions internationales. En janvier 2017, il est nommé membre de la Direction générale, responsable de la division Entreprises et clients institutionnels. En janvier 2020, il devient responsable de la division International. Au 1^{er} septembre 2024, il prend la responsabilité de la nouvelle division Corporate Banking & Trade Finance jusqu'au 28 février 2025.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Nicolas Krügel

Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon, France.

Président des conseils d'administration de :

- Dimension SA, Lausanne
- Capital Transmission SA, Genève
- Mont-Fort Funds SA, Val de Bagnes
- BCGE (Asia) Company Limited, Hong Kong

Membre des conseils d'administration de :

- L'Association Suisse des Banquiers, Berne (depuis le 28.07.2025)
- L'Union des Banques Cantoniales Suisses, Bâle
- La Foncière, Lausanne
- Investissements fonciers SA, Lausanne

Membre du conseil de la fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE, Genève.

Membre du comité de l'Union des Banques Cantoniales Suisses, Bâle.

Membre du conseil et du bureau de la Fondation Genève Place Financière, Genève.

Administrateur à l'Institut Supérieur de Formation Bancaire, Lancy.

Frédéric Vernet

Vice-président des conseils de surveillance de :

- La Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon, France
- La Compagnie Foncière du Saint Gothard, Paris, France
- La Compagnie Foncière Franco-Suisse, Lyon, France
- La Compagnie Foncière Whympfer, Lyon, France

Vice-Président du Conseil d'administration de Mont-Fort Funds SA, Val de Bagne.

Membre du conseil de la Fondation Coup d'Pouce, Lausanne (depuis le 21.05.2025).

Katia Coudray

Présidente du Conseil d'administration de Loyal Finance AG, Zurich.

Membre du conseil d'administration de Zenhäusern Frères SA, Sion.

Pierrette Jatton Klopfenstein

Membre représentante de la BCGE au sein du conseil de l'association GENILEM, Genève.

Trésorière de l'Association de développement de Saubraz.

Membre du comité de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), Genève (depuis le 15.04.2025).

Jean-Marc Joris

Membre du conseil d'administration de Finnova AG, Lenzburg.

Philippe Marti

Président du conseil d'administration de Swiss Public Finance Solutions SA (SPFS), Genève.

Membre de la commission juridique de l'Union des Banques Cantonales Suisses, Bâle.

Membre de « Arbeitsgruppe Finanzmarkt » de economiesuisse, Zurich.

Nicolas Demierre (Responsable ad intérim de la division Corporate Banking & Trade Finance du 01.03.2025 au 31.08.2025)

Membre du conseil d'administration de Swiss African Business Circle, Berne.

Eric Balmer (Nouveau membre de la Direction générale au 01.09.2025)

Membre du conseil d'administration de Capital Transmission SA, Genève (assemblée générale 18.09.2025).

Vice-président du conseil d'administration de Dimension SA, Genève (assemblée générale 10.10.2025).

Chief Executive & Managing Director de Global Supply Chain Finance, Zug.

Gérant de Alternative Distribution Financing AG, Zug (jusqu'au 31.08.2025).

Yves Spörri (Membre de la Direction générale jusqu'au 28.02.2025 – Démission)

Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon, France, jusqu'au 28.02.2025.

Vice-président du Conseil d'administration de Dimension SA jusqu'au 31.08.2025.

Membre des Conseils d'administration de :

- BCGE (Asia) company LTD, Hong Kong jusqu'au 28.02.2025
- Capital Transmission SA, Genève, jusqu'au 28.02.2025

4.3 Nombre de fonctions admises

A teneur de l'article 26 « Devoirs de fonctions et nombre de mandats » des statuts de la Banque du 29.04.2025, les membres de la Direction générale doivent tout leur temps à la Banque. Toutefois, avec l'accord exprès du Conseil d'administration et lorsque l'intérêt de la Banque le justifie, ils peuvent accepter des mandats ou fonctions extérieurs.

Aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de 4 mandats au sein de conseils d'administration dont 2 au plus dans des sociétés cotées. La notion de « mandat » est définie au chapitre 3.3 du présent rapport. Chacun de ces mandats est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Les mandats suivants ne sont toutefois pas soumis aux limites susmentionnées :

- Les mandats dans des sociétés contrôlées par la Banque.
- Les mandats exercés par un membre de la Direction générale à la demande de la Banque ou de sociétés contrôlées par elle. Aucun membre de la Direction générale ne peut détenir plus de 5 de ces mandats.
- Les mandats exercés dans des associations, des organisations caritatives, des fondations, des trusts et des fondations de prévoyance pour les employés. Aucun membre de la Direction générale ne peut détenir plus de 5 de ces mandats.

4.4 Contrats de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

4.5 Seuil pour la représentation des sexes

La Direction générale comporte 7 membres, dont 2 femmes. La part des femmes s'élève à 29% et celle des hommes à 71%.

5. Rémunérations, participations et prêts

Toutes les informations sur les rémunérations, les participations et les prêts accordés aux membres du Conseil d'administration et à ceux de la Direction générale de la BCGE, ainsi qu'à leur proches, figurent dans le Rapport de rémunération ci-après.

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

Nos valeurs, centrées autour de l'Authenticité, du Courage et de l'Équité, guident nos actions au quotidien.



Rapport de rémunération Maison-mère

Politique de rémunération	43
1. Méthodes de rémunération	44
1.1 Conseil d'administration	44
1.1.1 Base réglementaire et principes	44
1.1.2 Rémunération fixe	45
1.1.3 Rémunération variable	45
1.1.4 Plan d'intéressement	45
1.1.5 Frais de représentation et frais professionnels	45
1.1.6 Prestations sociales	45
1.1.7 Conditions préférentielles	45
1.1.8 Représentation femmes-hommes	45
1.2 Direction générale	46
1.2.1 Principes généraux	46
1.2.2 Rémunération fixe	46
1.2.3 Rémunération variable	46
1.2.4 Plans d'intéressement	47
1.2.5 Frais de représentation et frais professionnels	47
1.2.6 Prestations sociales	47
1.2.7 Conditions préférentielles	47
1.2.8 Représentation femmes-hommes	47
2. Rémunérations versées	48
2.1 Conseil d'administration	48
2.1.1 Rémunérations, participations, crédits et prêts	48
2.1.2 Indemnités et prêts	49
2.1.3 Personnes proches	49
2.1.4 Fonctions au sein d'autres entreprises	49
2.2 Direction générale	49
2.2.1 Rémunérations avant impôt	49
2.2.2 Actions détenues et prêts accordés	50
2.2.3 Indemnités et prêts	51
2.2.4 Personnes proches	51
2.2.5 Fonctions au sein d'autres entreprises	51
2.2.6 Revenus encaissés par la Banque au titre de mandats d'administrateur	51
3. Approbation du rapport de rémunération	51
4. Rapport de l'organe de révision	52

Politique de rémunération

Le règlement relatif à la rémunération du personnel relève de la compétence du Conseil d'administration. Le règlement applicable à l'année sous revue a été approuvé par le Conseil le 11 novembre 2015 et modifié pour la dernière fois le 25 septembre 2025.

La rémunération des collaborateurs comprend une rémunération fixe, une rémunération variable non systématique, ainsi que des plans d'intéressement en actions. La rémunération fixe occupe une part prépondérante de la rémunération des collaborateurs. Elle est évaluée sur plusieurs critères : benchmarking, offres du marché et concurrence notamment. Chaque année, le Conseil d'administration décide de l'adaptation de la masse salariale fixe.

L'enveloppe globale de rémunération variable est décidée chaque année par le Conseil d'administration au moment du bouclage des comptes. Elle intègre une enveloppe destinée aux rémunérations variables individuelles et, éventuellement, une enveloppe complémentaire si les résultats de l'année en cours sont en forte croissance par rapport aux 3 années précédentes.

Une part des enveloppes variables peut être distribuée en actions dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50% dans le cas de l'enveloppe complémentaire. Ces actions sont bloquées pour une durée de 5 à 10 ans, selon le choix du collaborateur.

Dans certains métiers du front, comme le Wealth Management, le Trade Finance, les crédits ou la Banque de réseau, des modèles de rémunération définissant la part variable du salaire, totalement ou partiellement quantitatifs, ont été mis en œuvre. Ils ont été développés en tenant compte des paramètres principaux suivants :

- Protection de l'intérêt du client.
- Reconnaissance de la compétence individuelle ou collective.
- Absence d'incitation à la prise de risque exagérée.
- Rigueur administrative, corrélation entre la rémunération variable et les revenus de la Banque.

Les rémunérations des fonctions de contrôle ne sont pas directement subordonnées aux résultats commerciaux des entités qu'elles contrôlent.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité pour la mise en œuvre des politiques de rémunération pour l'année de référence.

Programmes de participation

Tous les collaborateurs de la Banque bénéficient de plans d'intéressement, qui leur donnent la possibilité d'aligner leurs intérêts financiers à ceux de l'entreprise. Ces plans prévoient la remise gratuite ou conditionnelle d'actions BCGE, bloquées sur 5 à 10 ans, selon le choix du collaborateur pour certains plans. Lorsqu'un plan d'intéressement est conditionné par l'achat d'actions par le collaborateur, celles-ci sont bloquées pour la même durée que les actions reçues gratuitement.

Les délais de blocage des actions de la Banque acquises par l'ensemble des collaborateurs de la Maison-mère – en vertu des plans d'intéressement en vigueur – et les conditions fiscales qui leur sont liées, sont expliquées dans le tableau ci-après et au point 4.22 des comptes de la Maison-mère.

Les collaborateurs bénéficient de divers avantages sur certaines prestations de la BCGE. La Banque met à leur disposition des prestations sans marge ou avec une faible marge commerciale. Au-delà des montants énoncés dans le Règlement du personnel, les conditions clientèle s'appliquent.

Ces plans sont détaillés dans le Règlement du plan d'intéressement, dont toute modification doit être soumise au Conseil d'administration.

Entre 2024 et 2025, la rémunération globale brute (fixe + variable) des collaborateurs a progressé de 2.83% avec une évolution de l'effectif moyen de 1.38%. La rémunération moyenne par UT augmente de 1.44%.

Ce développement, maîtrisé et cohérent avec les orientations économiques de l'entreprise, traduit un équilibre entre attractivité et maîtrise de la masse salariale.

Plan	Critères d'attribution	Description	Durée de blocage ¹
Rémunération variable ordinaire	Rémunération variable de minimum CHF 500	1 action gratuite, puis chaque action commandée par le collaborateur est financée à hauteur de 75% par la Banque, dans la limite de 30% de la gratification	5 à 10 ans, à choix
Enveloppe complémentaire	Niveau du résultat annuel consolidé, comparativement aux résultats des 3 années précédentes	50% en actions pour les membres de la Direction générale ² et de la Direction, 20% en actions pour les autres collaborateurs	5 ans sans choix du collaborateur ³
Ancienneté	Dès 3 années d'ancienneté	De CHF 1'000 à CHF 3'500 ⁴ en actions	5 ans sans choix du collaborateur
Fidélité	Dès 10 ans d'ancienneté et par tranches de 5 ans	CHF 4'000 en actions	5 ans sans choix du collaborateur
Participation au capital	Dès une année d'ancienneté civile complète	CHF 1'000 en actions gratuites conditionnées par l'investissement de CHF 1'000 d'achat d'actions à leur prix de marché	5 à 10 ans, à choix

¹ Le blocage est supprimé en cas de fin des rapports de travail, à l'exception des collaborateurs dont le contrat de travail s'interrompt par la retraite ou l'invalidité ; ils peuvent alors choisir de maintenir le blocage.

² Le Conseil d'administration peut décider d'année en année de modifier la clé de répartition entre actions bloquées et liquidités attribuées aux membres de la Direction générale.

³ Le blocage est maintenu pour les membres de la Direction générale au-delà de la fin du contrat de travail.

⁴ Dès 25 ans d'ancienneté.

1. Méthodes de rémunération

1.1 Conseil d'administration

1.1.1 Base réglementaire et principes

Le règlement relatif à la rémunération des membres du Conseil d'administration de la BCGE relève de la compétence de ce dernier ; il a été approuvé par le Conseil le 17 septembre 2010 et est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2010. Il a été modifié pour la dernière fois le 12 décembre 2024, avec une entrée en vigueur du plan d'intéressement, rétroactif au 1^{er} mai 2024 et une adaptation des indemnités forfaitaires en 2026.

La rémunération des membres du Conseil d'administration se base sur leur charge de travail, leurs responsabilités, les risques encourus, la pratique du marché et celle des Banques cantonales.

La période de rémunération court sur une année complète d'Assemblée générale en Assemblée générale.

Le règlement de rémunération est appliqué. Pour l'année de référence, il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

1.1.2 Rémunération fixe

A titre de rémunération de leur engagement au sein du Conseil d'administration et de ses Comités, les Administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire, majorée d'une indemnité fonctionnelle.

Le Conseil peut décider de rémunérer des mandats particuliers confiés à ses membres ou commander des expertises externes ; il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 50'000.

1.1.3 Rémunération variable

Afin de garantir leur indépendance et de promouvoir leur intérêt pour le développement à long terme de la Banque, les membres du Conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

1.1.4 Plan d'intéressement

Les Administrateurs ayant exercé un mandat pour une année complète peuvent participer au plan d'intéressement aux conditions suivantes :

- La première action commandée est intégralement financée par la Banque.
- Chaque action supplémentaire commandée est financée à hauteur de 75% par la Banque, le solde étant à la charge du membre du Conseil d'administration.

La valeur totale des actions ainsi acquises ne peut pas dépasser la limite de 30% du montant total des indemnités perçues par le membre du Conseil d'administration.

Ces titres sont bloqués 5 ans, même si le mandat s'éteint dans l'intervalle.

1.1.5 Frais de représentation et frais professionnels

Le Président du Conseil d'administration perçoit une indemnité d'un montant annuel de CHF 30'000 pour couvrir les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Les frais professionnels sont remboursés conformément au Règlement des frais en vigueur, validé par l'Administration fiscale du Canton de Genève le 28 août 2015.

1.1.6 Prestations sociales

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux cotisations sociales ordinaires en vigueur. Ils ne sont cependant pas affiliés à la Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE.

1.1.7 Conditions préférentielles

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations de la BCGE.

1.1.8 Représentation femmes-hommes

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était constitué de 11 membres, dont 5 femmes et 6 hommes. La représentation de chaque genre dépasse donc la proportion de 30%.

1.2 Direction générale

1.2.1 Principes généraux

La rémunération des membres de la Direction générale vise à garantir la compétitivité de la Banque sur une place financière très développée et à lui permettre d'attirer et de retenir les meilleurs compétences et talents.

Elle tient compte des responsabilités individuelles, d'une évaluation des performances et s'inscrit dans les réalités du marché.

Les membres de la Direction générale perçoivent une rémunération fixe et une rémunération variable ; ils ne bénéficient pas de commissions d'incitation relatives aux nouvelles affaires dans le domaine des crédits hypothécaires et de la gestion de fortune, qui sont ouvertes aux autres collaborateurs de la Banque.

Les rémunérations perçues par les membres de la Direction générale dans le cadre de leurs fonctions dans d'autres conseils d'administration sont intégralement reversées à la Banque.

1.2.2 Rémunération fixe

La rémunération fixe rétribue la mission et les responsabilités de base.

A l'engagement, cette composante est principalement déterminée en fonction des usances salariales pour des fonctions comparables dans le secteur bancaire.

Par la suite, elle est ajustée en fonction de l'évolution des responsabilités et des performances, selon les mêmes règles que celles applicables à l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

1.2.3 Rémunération variable

La rémunération variable des membres de la Direction générale récompense les performances individuelles ou collectives dépassant la mission de base.

L'enveloppe globale des rémunérations variables de la Direction générale est déterminée par le Conseil d'administration. Ce dernier prend sa décision sur la base des critères de rentabilité, de productivité, de compétitivité et de maîtrise du risque de la Banque.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est ensuite répartie entre les directeurs généraux, en fonction du degré d'atteinte de leurs objectifs individuels et de la performance de leur division respective.

De plus, en cas de résultats de la Banque particulièrement favorables, la Direction générale reçoit une enveloppe complémentaire, versée à hauteur de 50% en actions de la Banque, bloquées sur 5 ans. Cette enveloppe est distribuée si le résultat opérationnel de l'année sous revue est supérieur à la moyenne des 2 meilleures années parmi les 3 précédentes, ce qui n'a pas été le cas en 2025.

L'attribution ou non de l'enveloppe complémentaire peut donc provoquer une certaine volatilité de la rémunération totale des membres de la Direction générale d'une année sur l'autre.

Globalement, la part variable des rémunérations de la Direction générale ne devrait pas dépasser la part fixe.

Pour l'année sous revue, les rémunérations variables, plans d'intéressement inclus, ont représenté entre 41.51% et 61.33% de la rémunération totale.

Les rémunérations fixes et variables de chaque membre de la Direction générale sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Président de la Direction générale (à l'exclusion de sa propre rémunération) et sur préavis du Comité de nomination et rémunération.

1.2.4 Plans d'intéressement

Comme l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les membres de la Direction générale sont éligibles aux 4 plans d'intéressement.

1.2.5 Frais de représentation et frais professionnels

Les membres de la Direction générale perçoivent une indemnité d'un montant annuel de CHF 30'000 pour couvrir les frais de représentation inhérents à leur fonction.

Les frais professionnels sont remboursés conformément au Règlement des frais en vigueur, validé par l'Administration fiscale du Canton de Genève le 28 août 2015.

1.2.6 Prestations sociales

Les membres de la Direction générale sont soumis aux cotisations sociales ordinaires en vigueur.

Ils sont également affiliés à la Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE aux mêmes conditions que les collaborateurs de la Banque. Davantage de précisions sur le plan de prévoyance sont présentées dans le rapport RSE de la BCGE.

1.2.7 Conditions préférentielles

Les membres de la Direction générale bénéficient de conditions préférentielles sur les prestations de la BCGE au même titre et aux mêmes conditions que les collaborateurs de la Banque.

1.2.8 Représentation femmes-hommes

Au 31 décembre 2025, la Direction générale était constituée de 7 membres, dont 2 femmes et 5 hommes. La représentation de chaque genre dépasse donc la proportion de 20%.

2. Rémunérations versées

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 Crédits, prêts, rémunérations¹ et participations du Conseil d'administration*

	Rémunération avant impôts			Prêts ²	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2025			
	Fixe/indemnités forfaitaires ³	En actions bloquées ^{4,5}	Total		Non bloquées	Bloquées ⁴	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold, Président	280'500	42'154	322'654	0	0	18'120	18'120	0
Jean Olivier Kerr, Vice-président	88'000	14'814	102'814	3'000'000	13'780	7'920	21'700	0
Serge Fasel, Secrétaire	75'900	12'773	88'673	0	1'860	6'450	8'310	10
Jean-Philippe Bernard	77'000	12'947	89'947	0	0	5'470	5'470	0
Fabienne Bertolucci	124'300	19'922	144'222	0	0	4'070	4'070	0
Michèle Costafrölaz (jusqu'au 29.04.2025)	35'567	6'693	42'260	6	6	6	6	6
Melina Dimitrakakis	100'100	16'847	116'947	627'810	400	1'230	1'630	0
Sophie Dubuis	70'400	11'839	82'239	393'650	0	4'670	4'670	0
Bernard Girod	70'400	11'839	82'239	1'700'000	1'460	6'380	7'840	400
Vincent Mottet	70'400	11'839	82'239	0	0	3'620	3'620	0
Sandrine Salerno	70'400	11'839	82'239	320'320	0	3'620	3'620	0
Simona Terranova (dès le 29.04.2025)	66'733	7'503	74'236	0	0	0	0	0
Total du Conseil d'administration	1'129'700	181'009	1'310'709	6'041'780	17'500	61'550	79'050	410

Exercice précédent*	Rémunération avant impôts			Prêts ²	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2024			
	Fixe/indemnités forfaitaires ³	En actions bloquées ^{4,5}	Total		Non bloquées	Bloquées ⁴	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold, Président	280'500	51'463	331'963	0	0	15'030	15'030	0
Jean Olivier Kerr, Vice-président	88'000	18'028	106'028	3'000'000	12'160	8'460	20'620	0
Michel Pasteur, Secrétaire (jusqu'au 23.04.2024)	35'200	9'876	45'076	7	7	7	7	7
Serge Fasel, Secrétaire (dès le 16.05.2024)	74'067	14'811	88'878	0	480	6'900	7'380	10
Jean-Philippe Bernard	77'000	15'661	92'661	0	0	4'530	4'530	0
Fabienne Bertolucci	90'200	16'621	106'821	0	0	2'760	2'760	0
Michèle Costafrölaz	126'500	25'984	152'484	0	160	12'600	12'760	0
Melina Dimitrakakis (dès le 23.04.2024)	66'733	7'463	74'196	641'259	400	0	400	0
Sophie Dubuis	70'400	14'334	84'734	590'934	0	3'810	3'810	0
Bernard Girod	70'400	14'334	84'734	1'700'000	480	6'900	7'380	400
Vincent Mottet	70'400	14'334	84'734	0	0	2'760	2'760	0
Sandrine Salerno	70'400	14'334	84'734	323'990	0	2'760	2'760	0
Total du Conseil d'administration	1'119'800	217'243	1'337'043	6'256'183	13'680	66'510	80'190	410

* La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Les principes de rémunération du Conseil d'administration sont détaillés dans le rapport de rémunération en page 44.

² Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaire.

³ Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici. Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

⁴ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de 5 ans. L'aliénation de titres bloqués est maintenue en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de stock-options à la BCGE.

⁵ Les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un plan d'intéressement pour chaque année pleine d'activité d'Assemblée générale à Assemblée générale :

Période de janvier à avril 2025 : cours d'achat moyen réel du 10 juin 2025 de CHF 24.32, en valeur escompte CHF 18.17.

Période de mai à décembre 2025 : estimation au cours du 31 décembre 2025 de CHF 24.60, en valeur escomptée de CHF 18.38.

Période de janvier à avril 2024 : cours d'achat moyen réel du 12.06.2024 de CHF 28.32, en valeur escompte CHF 21.16.

Période de mai à décembre 2024 : estimation au cours du 31.12.2024 de CHF 25.50, en valeur escomptée de CHF 19.05.

⁶ N'est plus membre du Conseil d'administration au 31.12.2025, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

⁷ N'est plus membre du Conseil d'administration au 31.12.2024, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

2.1.2 Indemnités et prêts

Aucune autre indemnité au sens de l'art. 734a, al.2 CO que celles mentionnées au point 2.1.1 n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice sous revue, à des membres du Conseil d'administration.

Par ailleurs, aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice sous revue, à des anciens membres du Conseil d'administration.

Aucun autre prêt au sens de l'art. 734b, al.1 CO que ceux mentionnés au point 2.1.1 n'a été accordé, durant l'exercice sous revue, à des membres du Conseil d'administration.

Par ailleurs aucun prêt ni aucun autre crédit en cours non conforme à la pratique du marché n'a été consenti à des anciens membres du Conseil d'administration.

2.1.3 Personnes proches

Au 31 décembre de l'année de référence, aucune indemnité n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Par ailleurs aucun prêt ni aucun autre crédit en cours non conforme à la pratique du marché n'a été consenti à des proches des membres du Conseil d'administration.

2.1.4 Fonctions au sein d'autres entreprises

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration figure au point 3. Conseil d'administration du rapport de gestion.

2.2 Direction générale

2.2.1 Rémunérations avant impôt*

	Rémunération en liquidités			Rémunération en actions ^{1, 2, 3}	Rémunération totale	Charges sociales ⁴
	Fixe	Variable ¹	Total	Variable	Total en CHF	Total
Nicolas Krügel, CEO	680'720	921'537	1'602'257	158'239	1'760'496	300'283
Total de la Direction générale	2'690'458	2'361'919	5'052'377	368'112	5'420'489	1'150'870
Nicolas Krügel, CEO (exercice précédent) ⁵	558'117	967'087	1'525'204	179'411	1'704'615	251'473
Total de la Direction générale (exercice précédent)⁶	2'846'577	2'630'546	5'477'123	393'949	5'871'072	1'183'266

* La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Versé en 2026 sur la base des résultats 2025 (projection).

² Actions bloquées pour 5 à 10 ans, en valeur escomptée sur la base du cours de clôture au 31.12.2025. La BCGE n'attribue pas de stock-options.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2025 de CHF 24.60, en valeur escomptée.

⁴ Assurances sociales et caisse de pension cumulées, chiffres projetés sur la base de la rémunération totale.

⁵ Changement du Président de la Direction générale le 06.03.2024, rémunération prorata temporis.

⁶ Ces montants tiennent compte des changements intervenus au sein de la Direction générale durant l'année de référence.

2.2.2 Actions détenues* et prêts accordés

	Nombre d'actions bloquées au titre de l'exercice 2025			Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2025			Prêts accordés ³	
	Gratuites		Achetées ²	Non bloquées	Bloquées	Total	Par des proches	
	Sans conditions	Avec conditions ¹						
Nicolas Krügel, Président	2'220	7'360	2'480	0	16'190	16'190	0	1'150'000
Frédéric Vernet, CFO				2'760	50'200	52'960	400	430'205
Pierrette Jaton Klopfenstein				0	36'600	36'600	0	415'000
Jean-Marc Joris				30	48'310	48'340	400	527'648
Philippe Marti				2'320	37'070	39'390	0	500'000
Katia Coudray				0	1'090	1'090	0	0
Eric Balmer				0	0	0	0	0
Total de la Direction générale	2'780	20'743	7'072	5'110	189'460	194'570	800	3'022'852
Nicolas Krügel, Président (exercice précédent)	1'790	7'060	2'350	0	2'180	2'180	0	650'000
Total de la Direction générale (exercice précédent)	4'930⁴	17'010⁴	5'780⁴	16'840	215'440	232'280	0	3'235'149

* La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Actions gratuites reçues par la Direction générale, conditionnées à l'acquisition simultanée d'actions au prix de marché.

² Actions bloquées acquises au prix de marché dans le cadre des programmes de participation.

³ Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaire.

⁴ Ces montants tiennent compte des changements intervenus au sein de la Direction générale durant l'année de référence.

2.2.3 Indemnités et prêts

Aucune autre indemnité au sens de l'art. 734a, al. 2 CO que celles mentionnées au point 2.2.2 n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice sous revue, aux membres de la Direction générale.

Une indemnité de CHF 100'000, due contractuellement, a été versée durant l'exercice sous revue à un ancien membre de la Direction générale.

Aucun autre prêt au sens de l'art. 734b, al.1 CO que ceux mentionnés au point 2.2.2 n'a été accordé, durant l'exercice sous revue, à des membres de la Direction générale.

Par ailleurs aucun prêt ni aucun autre crédit en cours non conforme à la pratique du marché n'a été consenti à des anciens membres de la Direction générale.

2.2.4 Personnes proches

Au 31 décembre de l'année de référence, aucune d'indemnité n'a été versée à des proches des membres de la Direction générale. Par ailleurs aucun prêt ni aucun autre crédit en cours non conforme à la pratique du marché n'a été consenti à des proches des membres de la Direction générale.

2.2.5 Fonctions au sein d'autres entreprises

La liste des fonctions exercées par les membres de la Direction générale figure au point 4. Direction générale du rapport de gestion.

2.2.6 Revenus encaissés par la Banque au titre de mandats d'administrateur

En CHF, HT

Nicolas Krügel, CEO	61'500.00
Frédéric Vernet, CFO	36'563.85
Jean-Marc Joris	28'000.00
Total de la Direction générale	126'063.85
CEO (Blaise Goetschin jusqu'au 05.03.2024 & Nicolas Krügel depuis le 06.03.2024) (exercice précédent)	70'750.70
Virginie Fauveau (exercice précédent)	9'904.75
Total de la Direction générale (exercice précédent)	80'655.45

3. Approbation du rapport de rémunération

Conformément à l'art. 11, al. 2, let. h de la LBCGe (Loi sur la Banque cantonale de Genève), l'Assemblée générale des actionnaires approuve, à titre consultatif, le rapport de rémunération établi par le Conseil d'administration. (cf. également l'art. 5, al. 2, ch. 6 des statuts de la Banque).

4. Rapport de l'organe de révision

Voir les pages suivantes.



Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Téléphone : +41 (0)58 279 8000
Fax : +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport pour l'audit du rapport de rémunération selon les art. 734a-734f CO

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération (pages 41 à 51 du rapport de gestion) de la Banque Cantonale de Genève (« la Banque ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération ci-joint sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Deloitte.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :


- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Deloitte.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 12 mars 2026

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires

A teneur de l'article 11 al. 1 des statuts, lors de l'élection des membres du Conseil d'administration représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques et du membre du Comité de nomination et rémunération choisi parmi ces membres, les collectivités publiques n'ont pas le droit d'exercer le droit de vote afférent aux actions qu'elles sont tenues de détenir, conformément à la loi et aux statuts de la Banque.

Il n'existe aucune autre limitation des droits de vote des actionnaires ni de clause statutaire régissant l'octroi de dérogations.

6.1.2 Compléments d'informations à apporter pour les émetteurs qui ne sont pas soumis aux dispositions du droit des sociétés anonymes en vertu des art. 620 – 762 CO

Il n'existe pas de limitations des droits de vote et de clauses régissant l'octroi de dérogations pour les représentants institutionnels ni de dérogations effectivement accordées durant l'exercice sous revue.

6.1.3 à 6.1.6

Non pertinent.

6.2 Quorums statutaires

- L'Assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour décider de l'adoption et de la modification des statuts, de la limitation ou de la suppression du droit de souscription préférentiel, de la décotation des titres de participation de la Banque, et pour préavisier la fusion, scission ou transformation de la Banque, ainsi que la dissolution de celle-ci.
- Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du Président de l'Assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

- L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital-actions peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi.
- Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une Assemblée générale extraordinaire. Elle peut également être convoquée par les liquidateurs et les représentants des obligataires aux conditions du Code des obligations.
- L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, 20 jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la Feuille d'avis officielle de la République et Canton de Genève (FAO) et dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC).

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 0.5% du capital-actions peuvent requérir par écrit, dans un délai de 60 jours avant l'Assemblée générale, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant leur proposition. Aux mêmes conditions, les actionnaires peuvent demander l'inscription, dans la convocation à l'Assemblée générale, de propositions concernant les objets portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires demandant l'inscription d'un point à l'ordre du jour ou de propositions concernant des objets portés à l'ordre du jour peuvent joindre une motivation succincte à leur demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour ou à leur proposition. Cette motivation est retranscrite dans la convocation à l'Assemblée générale.

6.5 Inscriptions au registre des actions

- La Banque tient un registre des actions. Seules les personnes inscrites au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote sont considérées comme actionnaires à l'égard de la Banque et peuvent exercer leur droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- La clôture du registre des actions a lieu en général une vingtaine de jours avant l'Assemblée générale. La date exacte est communiquée à la Bourse Suisse en moyenne 2 mois avant une Assemblée générale. Il n'y a pas de dérogations prévues.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaboré en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale relativement aux prises de contrôle.

7a Transparence sur les questions non financières

Non pertinent, car la BCGE est soumise à la réglementation sur les questions non financières (art. 964a ss CO). En l'espèce, le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de la Banque renseigne sur les questions non financières.

8. Organe de révision externe

L'Assemblée générale ordinaire a accepté le renouvellement du mandat de réviseur confié à la société Deloitte, en qualité d'organe de révision externe, pour l'année 2025.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision externe est réélu chaque année par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le réviseur responsable, selon le dispositif légal applicable aux banques, est Alexandre Buga, depuis 2019.

Le Conseil d'administration de la BCGE a nommé, suite à un processus d'appel d'offres lancé en juin 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) comme auditeur de la BCGE pour l'année 2026. Cette proposition sera soumise au vote lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires, le 28 avril 2026.

8.2 Honoraires de révision (en CHF)

Les honoraires de révision sont perçus par Deloitte.

	31.12.2025	31.12.2024
Révision Groupe BCGE	785'000	644'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	645'000	530'000

Hors TVA et frais de débours

8.3 Honoraires supplémentaires (en CHF)

Les honoraires supplémentaires de révision comprennent essentiellement le coût de l'examen succinct des comptes semestriels consolidés et diverses autres certifications requises, selon des exigences légales spécifiques.

	31.12.2025	31.12.2024
Révision Groupe BCGE	197'000	142'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	197'000	142'000

Des honoraires supplémentaires de CHF 268'500 non liés à la révision ont été perçus en 2025 par une société du réseau Deloitte (CHF 273'900 en 2024). Ces honoraires concernent majoritairement des travaux dans le cadre de la préparation de relevés fiscaux, fournis par la société Deloitte Solutions SA.

8.4 Instruments d'information sur l'organe de révision externe

Durant l'année 2025, l'organe de révision a été invité à participer partiellement à 3 séances avec le Conseil d'administration dans son ensemble (3 en 2024) et à 6 séances avec le Comité d'audit (6 en 2024). Les entretiens ont porté principalement sur la planification et la restitution des travaux liés à la révision du Groupe BCGE.

Le Conseil d'administration, le Comité d'audit et l'Audit interne reçoivent les rapports de l'Organe de révision.

9. Politique d'information

- La Banque s'exprime par la voix du Président du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée générale et par la voix du Président de la Direction générale (CEO), qui officie en qualité de porte-parole. Ce dernier délègue au département Corporate affairs & Communications, qui lui est directement rattaché, la responsabilité d'en assurer la gestion.
- La Banque communique avec ses parties-prenantes (actionnaires, clients, collaborateurs et communauté) par le biais de son site Internet et de son application mobile BCGE, ainsi que via les pages BCGE de certains réseaux sociaux.
- En sus des publications requises par le régulateur (rapport de gestion, rapport de responsabilité sociale de l'entreprise – RSE), la Banque produit des publications institutionnelles et financières ayant pour but d'informer sur la vie de l'institution et sur l'évolution de l'économie.
- La Banque publie des communiqués de presse selon l'actualité, diffusés dans le respect des règles en vigueur en Suisse (notamment la directive SIX sur la publicité événementielle). Par ailleurs, elle convie régulièrement des journalistes à des conférences de presse, en ses locaux.
- La Banque s'adresse aux analystes financiers en qualité de relais d'information auprès des parties-prenantes, notamment les actionnaires et les investisseurs, en leur présentant la marche des affaires et ses perspectives.
- Les parties-prenantes de la Banque sont invitées à lui adresser leurs questions par email : voir le tableau ci-après.

Canaux de communication de la BCGE

Canal	Langue	Fréquence	Forme	Accès
Site Internet	Fr / En / De	permanente	électronique	bcge.ch
Emails	Fr / En / De	permanente	électronique	info@bcge.ch / communication@bcge.ch
• Rapport de Gestion • Rapport semestriel	Fr / En	annuelle semestrielle	électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapport financiers
Rapport RSE	Fr / En	annuelle	électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE > Responsabilité d'entreprise > Nos rapports
Communiqués de presse des résultats	Fr / En / De	2 x par année	électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE > Communiqués de presse > Annonces événementielles
Assemblée générale	Fr	annuelle	présentiel	Sur inscription
LinkedIn BCGE	Fr / En	permanente	électronique	linkedin.com/company/bcge
Instagram BCGE	Fr	permanente	électronique	instagram.com/bcge_officiel
YouTube BCGE	Fr / En	permanente	électronique	youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève

Contacts

Corporate affairs & Communications

- communication@bcge.ch
- Christophe Weber
Tél. +41 (0)22 809 24 02
christophe.weber@bcge.ch
 - Grégory Jaquet
Tél. +41 (0)22 809 32 39
gregory.jaquet@bcge.ch

Investor relations

- Jérémy Linder
Tél. +41 (0)22 809 38 11
jeremy.linder@bcge.ch

Financial Institutions

- Boris Bijleveld
Tél. +41 (0)22 809 34 73
boris.bijleveld@bcge.ch

10. Périodes de blocage du négoce

Une période de blocage liée à l'élaboration et à la publication des résultats de la Banque est promulguée par le Responsable de la division Finance et démarre au plus tard deux semaines avant la clôture de l'exercice comptable annuel, respectivement semestriel. Cette période se termine avec la publication des résultats.

Sont soumis à la période de blocage

- Les membres de la Direction générale.
- Les membres du Conseil d'administration et le membre du Comité d'audit désigné par le Conseil d'Etat.
- Les collaborateurs des départements Comptabilité, Contrôle de Gestion et ALM.
- Les collaborateurs de l'Unité d'affaires Risques.
- Les collaborateurs de l'Audit interne.
- Le Directeur du département Marchés financiers et trésorerie, ainsi que les collaborateurs en charge de la Trésorerie de la Banque et du market making sur le titre de la Banque.
- Les collaborateurs bénéficiant d'un accès au SharePoint de la Direction générale, ainsi que ceux ayant accès au module comptabilité de Finnova.
- Toutes les personnes nommément désignées par le Responsable de la division Finance.

Les personnes soumises à une période de blocage ont l'interdiction

- D'effectuer des transactions à titre personnel, c'est-à-dire acheter ou vendre l'action nominative de la Banque Cantonale de Genève, en bourse ou hors bourse, directement ou indirectement, par le biais d'un tiers (par exemple un gestionnaire de fortune) ou non, de concert avec un tiers ou non, ou encore entreprendre toute transaction ayant un effet économique semblable à une vente ou à un achat de titres de la Banque.
- De révéler de quelque manière que ce soit des informations confidentielles à d'autres collaborateurs de la Banque ou à des tiers.
- De conseiller des tiers en relation avec des transactions sur les actions de la Banque ou d'autres valeurs expressément désignées.

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

Nos valeurs, centrées autour de l'Authenticité, du Courage et de l'Équité, guident nos actions au quotidien.



Comptes consolidés 2025 et annexes

Groupe BCGE

Sommaire

	Chiffres-clés consolidés	62
	Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle	63
1.	Positions du bilan et des opérations hors bilan	64
2.	Positions du compte de résultat	65
3.	Présentation de l'état des capitaux propres	66
Présentation synoptique	1. Raison sociale, forme juridique, siège et but	67
	2. Principes de comptabilisation et d'évaluation	68
	3. Gestion des risques	73
	4. Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (hedge accounting)	84
4.	Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés	86
4.01	Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)	86
4.02	Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	87
4.03	Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)	88
4.04	Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	88
4.05	Répartition des immobilisations financières	89
4.06	Présentation des participations	89
4.07	Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	90
4.08	Présentation des immobilisations corporelles	90
4.09	Présentation des valeurs immatérielles	91
4.10	Répartition des autres actifs et autres passifs	91
4.11	Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	91
4.12	Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions	92
4.13	Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	92
4.14	Présentation des produits structurés émis	92
4.15	Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours	93
4.16	Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	94
4.17	Présentation du capital social	94
4.18	Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs	95
4.19	Indication des créances et engagements envers les parties liées	95
4.20	Indications des participants significatifs	96
4.21	Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	96
4.22	Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663b ^{bis} CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés	97
4.23	Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	97
4.24	Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	98
4.25	Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)	99
4.26	Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)	99
4.27	Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque	100
4.28	Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels	101
4.29	Répartition des crédits par engagement	101
4.30	Répartition des opérations fiduciaires	101
4.31	Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution	101
4.32	Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur	101
4.33	Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	102
4.34	Répartition des charges de personnel	102
4.35	Répartition des autres charges d'exploitation	102
4.36	Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées	102
4.37	Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition	102
4.38	Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation	103
4.39	Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	104
4.40	Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation	104
5.	Présentation du tableau des flux de trésorerie	105
	Rapport de l'organe de révision	106

Groupe BCGE

Chiffres-clés consolidés¹

Bilan (en CHF millions)	2025	2024	2023	2022	2021
Total du bilan	34'905	32'436	30'270	30'034	28'294
Avances à la clientèle	21'379	20'568	19'202	18'525	18'356
Dépôts de la clientèle et emprunts	27'136	25'666	25'169	24'223	22'831
Fonds propres	2'499	2'346	2'184	1'984	1'827
Résultats (en CHF millions)					
Résultat net des opérations d'intérêts	307	377	390	286	228
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	155	148	133	133	136
Résultat des opérations de négoce	44	41	38	38	34
Autres résultats ordinaires	48	19	29	19	41
Total des produits d'exploitation	554	585	590	476	439
Charges d'exploitation	298	302	285	261	254
Résultat opérationnel (en CHF millions)	233	258	282	195	174
Résultat de la période (en CHF millions)	221	219	231	176	125
Actifs gérés et administrés (en CHF milliards)	40.4	37.0	35.3	33.4	34.1
Effectif total					
· en unités de travail à plein temps	958.4	968.2	916.8	873.6	834.1
· en personnes	1'010	1'021	971	926	886
Ratios (en %)					
Fonds propres / Total du bilan	7.2	7.2	7.2	6.6	6.5
Capitalisation boursière sur fonds propres	70.9	78.3	74.2	65.1	63.3
Résultat opérationnel sur fonds propres	9.6	11.3	13.2	10.1	9.7
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	9.1	9.6	10.9	9.1	7.0
Charges / Produits	53.7	51.6	48.3	54.9	57.8
Couverture en fonds propres	16.9	16.7	17.0	16.5	16.5
Payout ratio	30.4	26.4	26.5	29.5	34.3
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	34.7	32.6	30.3	27.6	25.4
Résultat opérationnel	3.2	3.6	3.9	2.7	2.4
Résultat net	3.1	3.0	3.2	2.4	1.7
Dividende par action à CHF 5	0.70*	0.65	0.65	0.55	0.45
Données boursières (Maison-mère)					
Cours extrêmes des actions (en CHF)					
· plus haut	27.50	31.70	22.90	18.20	17.50
· plus bas	23.20	22.20	17.70	15.90	15.30
· clôture	24.60	25.50	22.50	17.95	16.10
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)	1'771	1'836	1'620	1'292	1'156
Nombre d'actions en milliers (information historique)	72'000	72'000	72'000	72'000	72'000
Cours / Bénéfice (P/E ²)	7.9	8.5	7.0	7.3	9.3

* Proposition soumise à l'Assemblée générale du 28 avril 2026.

La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital actions.

Pour des raisons de clarté, les exercices précédents sont traités avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Voir Commentaires sur les comptes du Groupe, du présent rapport.

² P / E : price earning ratio – Si l'on prend le résultat net d'une société et qu'on le multiplie par le price earning ratio, on obtient le prix actuel de l'action. L'utilisation du P/E ratio est fréquente afin d'évaluer l'intérêt d'une acquisition.

Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle

Consolidé

Fonds propres pris en compte en CHF 1'000

	2025	2024
1 Fonds propres de base durs (CET1 ¹)	2'406'119	2'259'991
2 Fonds propres de base (T1 ²)	2'406'119	2'391'526
3 Fonds propres totaux	2'528'338	2'506'412

Positions pondérées en fonction des risques (RWA³) en CHF 1'000

	2025	2024
4 RWA ³	14'960'947	15'045'351
4a Exigences minimales de fonds propres	1'196'876	1'203'628

Ratios de fonds propres basés sur les risques en % des RWA³

	2025	2024
5 Ratio CET1 ¹	16.1%	15.0%
6 Ratio de fonds propres de base	16.1%	15.9%
7 Ratio de fonds propres globaux	16.9%	16.7%

Exigences en volants en CET1¹ en % des RWA³

	2025	2024
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.5%	2.5%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR ⁴) selon le standard minimal de Bâle	-	-
10 Volant de fonds propres supplémentaires en vertu du risque systémique international ou national	-	-
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 ¹	2.5%	2.5%
12 CET1 ¹ disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 ¹ affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC ⁵)	8.9%	8.7%

Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OF⁴ en % des RWA³

	2025	2024
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OF ⁴	4.0%	4.0%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OF ⁴)	0.7%	0.7%
12c Ratio-cible en CET1 ¹ (en %) selon l'annexe 8 de l'OF ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OF ⁴	8.5%	8.5%
12d Ratio-cible en T1 ² (en %) selon l'annexe 8 de l'OF ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OF ⁴	10.3%	10.3%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OF ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OF ⁴	12.7%	12.7%

Ratio de levier Bâle III

	2025	2024
13 Engagement global	36'541'388	31'859'160
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.6%	7.1%

Ratio de liquidités (LCR⁶)

	2025	2024
15 Numérateur du LCR ⁶ : somme des actifs liquides de haute qualité	10'390'415	8'668'027
16 Dénominateur du LCR ⁶ : somme nette des sorties de trésorerie	6'062'124	4'850'721
17 Ratio de liquidités, LCR ⁶	171%	179%

¹ Common equity tier 1.

² Tier 1.

³ Risk weighted assets.

⁴ Ordonnance sur les fonds propres.

⁵ Total loss-absorbing capacity.

⁶ Liquidity coverage ratio.

L'intégralité des exigences de publication liées aux fonds propres sera disponible sur le site de la Banque au plus tard le 30.04.2026 (bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers). La Banque applique l'approche standard internationale, également connue sous l'abréviation AS-BRI, pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche standard pour le risque opérationnel.

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan

Consolidé

Actifs	Notes	31.12.2025 en CHF 1'000	31.12.2024 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Liquidités	4.23	7'512'239	7'028'944	483'295
Créances sur les banques	4.23	1'175'754	1'013'291	162'463
Créances résultant d'opérations de financement de titres	4.23	1'150'865	338'095	812'770
Créances sur la clientèle	4.23	6'430'648	6'363'182	67'466
Créances hypothécaires	4.23	14'948'433	14'204'922	743'511
Opérations de négoce	4.03	90'512	75'868	14'644
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4.04	38'060	67'308	-29'248
Immobilisations financières	4.05	3'077'929	2'896'031	181'898
Comptes de régularisation		51'130	60'078	-8'948
Participations	4.06	86'606	88'803	-2'197
Immobilisations corporelles	4.08	210'842	110'943	99'899
Valeurs immatérielles	4.09	26'162	30'064	-3'902
Autres actifs	4.10	105'896	158'891	-52'995
Total des actifs		34'905'076	32'436'420	2'468'656

Total des créances subordonnées		73'613	68'755	4'858
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		-	-	-

Passifs

Engagements envers les banques	4.23	4'761'999	3'708'982	1'053'017
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4.23	-	166'168	-166'168
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4.23	21'385'633	20'685'797	699'836
Engagements résultant d'opérations de négoce	4.03	578	864	-286
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4.04	44'390	48'126	-3'736
Obligations de caisse	4.23	11'662	4'004	7'658
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4.15	5'750'172	4'980'363	769'809
Comptes de régularisation		146'923	162'044	-15'121
Autres passifs	4.10	298'826	327'642	-28'816
Provisions	4.16	5'484	6'215	-731
Réserves pour risques bancaires généraux	4.16	270'000	290'000	-20'000
Capital social	4.17	360'000	360'000	-
Réserve issue du capital		273'422	283'984	-10'562
Réserve issue du bénéfice		1'421'129	1'246'568	174'561
Réserve de change		-36'254	-34'915	-1'339
Propres parts du capital		-9'776	-18'623	8'847
Bénéfice/perte (résultat de la période)		220'888	219'201	1'687
Total des passifs		34'905'076	32'436'420	2'468'656

Total des engagements subordonnés	4.15	110'000	241'535	-131'535
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>	4.15	110'000	241'535	-131'535

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	4.28	741'722	834'739	-93'017
Engagements irrévocables	4.02	775'938	797'574	-21'636
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	4.02	241'062	264'817	-23'755
Crédits par engagement	4.29	72'285	56'474	15'811

2. Positions du compte de résultat Consolidé

Résultat des opérations d'intérêts	Notes	31.12.2025 en CHF 1'000	31.12.2024 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Produits des opérations d'intérêts et des escomptes	4.33	468'313	603'776	-135'463
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		33	95	-62
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		34'652	29'773	4'879
Charges d'intérêts		-155'194	-246'208	91'014
Résultat brut des opérations d'intérêts		347'804	387'436	-39'632
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.16	-40'816	-10'136	-30'680
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		306'988	377'300	-70'312

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		75'058	68'138	6'920
Produits des commissions sur les opérations de crédit		34'278	37'674	-3'396
Produits des commissions sur les autres prestations de service		56'728	51'176	5'552
Charges de commissions		-10'975	-9'080	-1'895
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		155'089	147'908	7'181

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.32	43'594	41'409	2'185
---	------	---------------	---------------	--------------

Autres résultats ordinaires

Résultat des aliénations d'immobilisations financières		37'838	12'678	25'160
Produits des participations		7'918	7'282	636
Résultat des immeubles		1'047	1'108	-61
Autres produits ordinaires		8'228	5'325	2'903
Autres charges ordinaires		-6'865	-7'495	630
Sous-total autres résultats ordinaires		48'166	18'898	29'268

Total des produits d'exploitation		553'837	585'515	-31'678
--	--	----------------	----------------	----------------

Charges d'exploitation

Charges de personnel	4.34	-182'726	-185'210	2'484
Autres charges d'exploitation	4.35	-114'903	-116'907	2'004
Sous-total charges d'exploitation		-297'629	-302'117	4'488

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	4.36	-22'501	-23'827	1'326
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4.16	-281	-1'228	947

Résultat opérationnel		233'426	258'343	-24'917
------------------------------	--	----------------	----------------	----------------

Produits extraordinaires	4.36	809	139	670
Charges extraordinaires	4.36	-950	-	-950
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.16	20'000	-	20'000
Impôts	4.39	-32'397	-39'281	6'884

Bénéfice/perte (résultat de la période)		220'888	219'201	1'687
--	--	----------------	----------------	--------------

3. Présentation de l'état des capitaux propres Consolidé

(en CHF 1'000)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	283'984	1'246'568	290'000	-34'915	-18'623	219'201	2'346'215
Acquisition de propres parts au capital						-5'302		-5'302
Aliénation de propres parts au capital						14'651		14'651
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		502				-502		-
Différences de change					-1'339			-1'339
Dividendes et autres distributions		456					-46'800	-46'344
Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)							-9'360	-9'360
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				-20'000				-20'000
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves		-11'520	174'561				-163'041	-
Bénéfice/Perte (résultat de la période)							220'888	220'888
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	273'422	1'421'129	270'000	-36'254	-9'776	220'888	2'499'409

Présentation synoptique

Consolidé

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE ou la Banque) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations ; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève. Le siège social et la Direction de la BCGE sont à Genève.

La Banque Cantonale de Genève offre les prestations de service d'une banque universelle régionale et a notamment pour mission de contribuer au développement économique du Canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés, ainsi que des crédits dans le domaine du négoce international. Le Groupe¹ est également actif en gestion de patrimoine, ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

La Banque développe ses activités commerciales en s'appuyant sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires aux spécificités de l'économie genevoise.

Effectif du personnel	31.12.2025	31.12.2024
En équivalent plein temps	958.37	968.17
En équivalent plein temps moyen	955.30	950.27
Effectif	1'010	1'021
Effectif moyen	1'007.50	1'003

Rapport d'activité

Le Groupe publie l'adéquation des fonds propres dans le document « Exigences de publication liées aux fonds propres », selon les normes Bâle III et applique l'approche standard suisse pour le risque de crédit et l'approche standard pour le risque de marché et selon l'approche de l'indicateur de base (BIA) pour le risque opérationnel.

La Banque adopte une stratégie d'externalisation dans le domaine des opérations afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée à la clientèle.

Externalisation de services

Les relations d'externalisation sont réglées par des contrats de services (SLA), conformément à la circulaire FINMA 2018/3 sur l'outsourcing-banques. Les mandats confiés à Swisscom (Suisse) SA concernent principalement les opérations de paiement et sur titres (ce qui permet d'assurer un service conforme à ceux des meilleurs établissements bancaires suisses), l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression et l'envoi des documents de masse, des services d'identification en ligne, ainsi que la maintenance de certaines infrastructures.

D'autres mandats d'externalisation ont également été confiés aux entreprises Bottomline Technologies Sàrl pour le trafic des paiements, ainsi que la messagerie interbancaire, Econis AG pour les déclarations d'avoirs sans contact et en déshérence, Viseca Payment Services SA pour la gestion des cartes de débit et Arcplace SA pour la numérisation du courrier entrant.

¹ Le Groupe BCGE se compose de la Maison-mère (la Banque Cantonale de Genève, ses agences, ses succursales et ses bureaux de représentation à Dubaï et Hong Kong) et de ses filiales (Banque Cantonale de Genève | France SA, Loyal Finance AG, Dimension SA, Mont-Fort Funds SA, Capital Transmission SA et BCGE (Asia) Company Limited).

Convention avec l'actionnaire principal

L'article 33 ch.5 des statuts de la Banque, adopté lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2005, concrétise le régime de remboursement des avances consenties par l'Etat de Genève à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève, au début des années 2000. La Banque les rembourse proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (20% des dividendes payés). A la suite de la dissolution de la Fondation, le Conseil d'Etat a fixé, par arrêté du 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la Banque, à CHF 370'661'634 au 31 décembre 2009.

Au titre de l'exercice 2025, un montant de CHF 10.1 millions sera payé, en augmentation de 7.7% par rapport à l'année précédente, pour autant que la proposition de dividende du Conseil d'administration à l'Assemblée générale soit adoptée. Dans ce cas, un montant total de CHF 92.2 millions aura été remboursé depuis 2009, portant ainsi le total des remboursements opérés par la Banque à CHF 119.7 millions depuis son assainissement en 2000.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Normes de référence

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés sur la base du Code des obligations, de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution, ainsi que de la circulaire FINMA 2020 / 1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB) et l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA).

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes consolidés

Le 31 décembre est la date de clôture des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation du Groupe

Le périmètre de consolidation du Groupe comprend les sociétés dont la consolidation présente une importance significative. Ce périmètre n'a pas évolué en 2025.

Les banques et les sociétés sont intégrées globalement lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la Maison-mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les banques et les sociétés sont mises en équivalence lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la Maison-mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%.

Le détail du périmètre de consolidation du Groupe est disponible en annexe, point 4.07.

Méthode de consolidation du Groupe

• Consolidation du capital

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre les corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. La consolidation du capital est faite selon la méthode anglo-saxonne purchase method. Celle-ci prévoit que le prix d'achat des participations est compensé avec la part que détient le Groupe dans les capitaux propres nouvellement évalués (valeur vénale des actifs nets) au moment de l'acquisition.

• Goodwill

Le goodwill, ainsi que l'écart de première consolidation sont inscrits à l'actif sous la rubrique « Valeurs immatérielles » et peuvent être amortis par le biais du compte de résultat sur une durée maximum de 10 ans. Le Groupe examine à chaque clôture trimestrielle la valeur de ses filiales. Si la valeur du goodwill d'une filiale s'est dépréciée, la valeur comptable de cette dernière est réévaluée et la dépréciation de valeur correspondante est inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

• Opérations réciproques

Les engagements et créances, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées sont éliminés.

• Traitement des différences de conversion des monnaies étrangères

Les éléments de l'actif, des fonds étrangers du bilan et les amortissements d'immobilisations corporelles des entités domiciliées hors de Suisse, établis en monnaies étrangères, sont convertis en CHF aux cours en vigueur à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat de ces entités, hormis les amortissements d'immobilisations corporelles, sont convertis en CHF aux cours moyens des cours de clôture des 12 mois de l'année. Les fonds propres de ces entités sont convertis aux cours moyens historiques de chaque position du bilan. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées directement dans les fonds propres sous la rubrique Réserve de change.

Principes d'évaluation du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du Groupe, établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques, pour se conformer au principe de l'image fidèle, sont effectués principalement sur les propres parts du capital et de créances portées en déduction des positions passives correspondantes.

Principes de comptabilisation

Les opérations sont enregistrées dans les livres au jour de leur conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en CHF selon les cours suivants :

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2025	Cours au 31.12.2024
Dollar américain	1	0.7931	0.9042
Euro	1	0.9311	0.9414
Livre sterling	1	1.0655	1.1340
Yen	100	0.5063	0.5765

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique Résultat des opérations de négoce.

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les sûretés remises en garanties sont évaluées de manière prudente, systématique et périodique, en appliquant des principes uniformes et en se basant, sauf exception, sur une valeur de marché.

Dans le cadre des biens immobiliers, la Banque évalue ceux-ci soit à l'aide d'un système expert (approche hédoniste), soit par des expertises internes pour les objets atypiques ou de luxe, ou soit, pour les biens de rendements, par une actualisation des cash flows futurs.

Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la Banque. Les corrections de valeur, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date de clôture des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous corrections de valeur en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et leasings), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base des données historiques.

Créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres ou anciennement les opérations de mises/prises en pension de titres (repurchase and reverse repurchase agreements) sont comptabilisées comme suit :

- Les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan.
- Le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.
- L'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Opérations de négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées au cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du Groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres parts du capital sont comptabilisées, au niveau du Groupe, en déduction des capitaux propres, à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée « Propres parts du capital ». Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués à la Réserve issue du capital.

Opérations de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de marché. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts et le résultat est inscrit dans la même rubrique comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme, ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués, soit selon le principe de la valeur la plus basse entre le prix du marché et la valeur d'acquisition, soit selon le principe de l'accrual method pour les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. L'impact net des variations de valeur est enregistré dans les produits ou charges ordinaires. Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles à l'usage de la Banque	100 ans
Agencements	10 ans
Mobilier et aménagements	5 ans
Machines	5 ans
Logiciels et matériels informatiques	3 à 10 ans selon leur durée de vie

Impôts

En fonction des résultats réalisés, une estimation des impôts dus au titre de l'exercice est comptabilisée. L'impact de la délimitation des impôts du Groupe est présenté dans les impôts différés.

Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant de dépôts de la clientèle non bancaire sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués soit à leur valeur de marché, soit au moyen d'un modèle d'évaluation en fonction du type d'instruments financiers dérivés, dans les rubriques Valeur de remplacement positive / négative d'instruments financiers dérivés et sont comptabilisés en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir :

- En cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché.
- En cas d'opérations de couverture, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Provisions et corrections de valeur

Les provisions comprennent celles qui sont destinées à la couverture des risques nécessaires à l'exploitation, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance du hors bilan, les corrections de valeur pour risques de défaillance du hors bilan, ainsi que les provisions pour impôts latents.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections individuelles de valeur. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation en tenant compte d'une correction individuelle de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

En complément des corrections individuelles de valeur, le Groupe, en tant qu'établissement de catégorie 3, constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, telles que définies dans l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA. Les créances non compromises, contrairement aux autres créances décrites ci-dessus, résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. La méthodologie de calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a été définie par le Groupe en 2019 et consiste à regrouper les volumes d'actifs pondérés aux risques (RWA¹) par segments d'activités, tenant compte des encours bilan et hors bilan.

8 segments d'activités² ont été déterminés, pour chacun desquels un coefficient de perte a été calculé. Ces coefficients sont la transcription de l'estimation de perte estimée sur un horizon moyen terme et sont révisés annuellement lors de la revue du Plan financier, se basant sur l'historique des pertes réalisées par le Groupe sur le portefeuille de crédit. L'estimation du potentiel de perte peut, en outre, être adaptée à une valeur d'expert lorsque le potentiel de perte semble trop bas ou inadapté. En 2025, le Groupe a appliqué cette disposition en majorant le potentiel de perte du domaine Immobilier et Entreprises France, à hauteur de CHF 21.7 millions.

La multiplication des actifs pondérés aux risques par ces coefficients de perte permet, par segment d'activité, de calculer un montant de correction de valeur pour risques inhérents de défaillance. La somme des montants pour ces 8 segments constitue le montant global des corrections de valeur pour risques inhérents pour le Groupe. Les volumes des actifs pondérés aux risques par segment sont réévalués lors de chaque bouclage et les montants des corrections de valeur pour risques inhérents sont ajustés en conséquence.

¹ RWA : Risk Weighted Asset.

² Financement d'appui, Immobilier Suisse aux particuliers, Immobilier Suisse aux entreprises, Entreprises Suisse, Immobilier et entreprises France, Collectivités publiques, Trade Finance, Banques et marchés financiers.

En cas d'utilisation des montants constitués pour corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, la reconstruction du montant ponctionné est effectuée linéairement, mais au maximum sur 5 ans, et débute l'année fiscale suivant la ponction. L'utilisation par la Direction générale des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance est possible dès que les dotations aux risques dépassent le budget de perte annuelle pris en compte dans le cadre de la planification budgétaire. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances clientèle, créances hypothécaires et créances sur les banques sont portées en déduction des rubriques correspondantes du bilan. La part attribuable aux positions hors bilan et aux immobilisations financières apparaît dans la rubrique Provisions. Les montants consolidés sont présentés en annexe 4.16.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit de la rubrique variation des réserves pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir les risques latents de l'activité. Ces réserves sont imposées fiscalement.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par aval, par cautionnement et par garantie.

Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables portent sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations qui ne sont pas utilisés à la date de bilan, mais qui sont octroyés de manière définitive. Les engagements de versement dans le cadre de la garantie des dépôts sont comptabilisés dans cette rubrique.

Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et autres titres de participations sont enregistrés dans cette rubrique.

Changement de principes comptables

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modification de présentation durant l'année 2025.

3. Gestion des risques

Une amélioration continue du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du Groupe fait l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière afin de l'améliorer constamment. L'objectif du dispositif de gestion des risques de la Banque est :

- D'identifier, d'analyser les principaux risques.
- De tirer les leçons des expériences passées afin d'accroître la maîtrise des risques de l'entreprise.
- De prendre en compte les risques émergents, ainsi que les facteurs externes, y compris les changements réglementaires.

L'ensemble des Unités en charge du suivi des risques les contrôlent et les modélisent pour que le Groupe puisse conserver un équilibre optimal entre risques et revenus. Leur rôle est également de suivre et de reporter l'information sur le respect du cadre réglementaire et des limites fixées par le champ normatif supérieur ou les instances compétentes internes.

1. Gestion des risques

1.1 Objectifs

Le Groupe poursuit une stratégie d'affaires à long terme. Les risques sont gérés de façon intégrée et homogène pour l'ensemble des activités dans lesquelles le Groupe est engagé.

Les principaux objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Identifier de manière systématique les risques, évaluer le profil de risque du Groupe, le surveiller et le reporter de manière appropriée dans le respect des exigences réglementaires.
- Assurer la pérennité de l'établissement et le maintien de la concordance entre sa capacité de prise de risque et son profil de risque.
- Optimiser la rentabilité sur fonds propres en s'assurant de l'adéquation du profil de risque avec le cadre de tolérance aux risques.

1.2 Principes généraux

Le Groupe inclut dans sa gestion des risques les principes suivants :

- Créer de la valeur et la préserver.
- Respecter les bases légales et normatives.
- S'appuyer sur une évaluation objective des risques.
- Être dynamique, itératif, anticipatif et réactif au changement.
- S'appuyer sur la meilleure information disponible.
- S'appuyer sur les principes de la politique RSE.
- Être transparent et participatif.
- Faciliter l'amélioration continue des processus et de l'organisation.

La culture du risque est partagée avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe au travers de communications régulières, de formations spécifiques et de reporting.

1.3 Gouvernance

Le Conseil d'administration décide des principes en lien avec la gestion des risques, il s'assure d'une surveillance adéquate et définit les conditions régissant la politique des risques et notamment du cadre applicable à la Banque. Il approuve les seuils d'appétence et de tolérance au risque et s'assure du respect de ses consignes. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration dispose régulièrement de différents rapports, dont un rapport trimestriel sur le profil de risque du Groupe, un rapport annuel de contrôle interne et risques opérationnels (CIROP), une planification stratégique et financière annuelle, ainsi qu'un budget.

La Direction générale veille à la mise en place d'un dispositif de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour la surveillance des risques. La Direction générale supporte la responsabilité des risques et s'assure que les missions de surveillance des risques, les compétences, les seuils d'appétence et de tolérance soient communiqués adéquatement et respectés à tous les niveaux de l'organisation. La surveillance des risques est déléguée à deux Comités de la Direction générale qui sont :

- Le Comité des Risques (CRISK), en charge de la surveillance du profil de risque à l'échelle du Groupe.
- Le Comité Asset & Liability Management (CALM) en charge de la surveillance des risques en lien avec la gestion du bilan (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque, risque de liquidité, gestion des fonds propres).

Le système de gestion des risques est organisé selon trois niveaux ou « lignes de défense » :

- Première ligne de défense : ce sont les Unités opérationnelles (front, support et back office) génératrices de revenus, qui sont responsables de leurs risques, qu'elles doivent identifier, évaluer et contrôler. Un Credit Office, en charge de valider les dossiers de crédit dans la tolérance par domaine clients, complète le dispositif.
- Deuxième ligne de défense : ce sont les Unités indépendantes impliquées dans les contrôles de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1, telles que l'Unité d'affaires Risques, le Département ALM, ou la division Juridique & Conformité. Elles sont responsables de la mise en place d'un cadre de risque et de contrôle global, de sa surveillance et du reporting auprès des instances sur la situation générale quant aux risques.
- Troisième ligne de défense : il s'agit de l'Audit interne.

1.4 Appétit au risque et planification des fonds propres

La capacité de risque (tolérance) est le niveau maximum de risque que le Groupe peut assumer, compte tenu de son niveau actuel de ressources, avant d'enfreindre les contraintes fixées par le Conseil d'administration et résultant notamment des exigences réglementaires, de l'environnement opérationnel, ainsi que des obligations à l'égard des parties-prenantes (clients, actionnaires, investisseurs).

L'appétit au risque (appétence) est défini comme le niveau de risque par types de risques que le Groupe vise à assumer afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Il comprend des critères qualitatifs et des mesures quantitatives exprimées notamment par rapport aux bénéfices, au capital, aux mesures de risque, à la liquidité.

Le profil de risque consiste en l'évaluation ponctuelle de l'exposition brute et, si applicable, nette du Groupe au risque (risque inhérent versus risque résiduel).

Le Groupe définit également des indicateurs-clés pour la gestion des risques, en y associant un seuil et une limite. Pour l'ensemble des activités, des seuils et des limites de risque sont établis afin de fixer respectivement la cible et le maximum acceptable d'exposition par type d'activité. Le rendement des opérations en termes de revenus d'intérêts et commissions est évalué au regard des coûts de l'opération et des risques encourus.

La planification des fonds propres permet d'évaluer l'adéquation du capital disponible avec le profil de risque du Groupe. Elle est élaborée en collaboration avec les entités de front, l'Unité d'affaires Risques et le Département ALM. La Banque alloue les enveloppes de limites par domaine d'activité stratégique afin que les objectifs puissent être atteints, tout en respectant le niveau de couverture des fonds propres cible.

Les fonds propres nécessaires sont majoritairement liés au risque de crédit (92% des fonds propres requis). La planification des fonds propres permet d'évaluer le niveau des fonds propres requis à un horizon de 3 ans selon le scénario de croissance ou des scénarios de stress. Elle est régulièrement mise à jour afin de tenir compte des prévisions de croissance, de la capacité bénéficiaire du Groupe et des scénarios de stress tests.

La BCGE est classée dans la catégorie 3 selon la circulaire de la FINMA 2011/2 et le seuil minimal de son ratio de couverture en fonds propres est de 12% (note : le volant anticyclique conduit à un seuil minimal de 12.73%, suite au rétablissement de celui-ci à 2.5% à fin septembre 2022).

Au 31 décembre 2025, le ratio de couverture des fonds propres du Groupe est supérieur à l'exigence réglementaire. Les exigences de publication liées aux fonds propres sont disponibles sur le site bcge.ch > *A propos de la BCGE* > *Publications* > *Rapports financiers*.

1.5 Structure des risques et surveillance consolidée

L'organisation du contrôle des risques au sein du Groupe est déclinée sur les principes de gestion de la Maison-mère, afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisées des risques au niveau consolidé.

La BCGE dispose d'un dictionnaire des risques, qui liste l'ensemble des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Les risques principaux du Groupe sont identifiés au travers d'une analyse de matérialité basée sur des critères permettant de définir la criticité de chaque risque, selon sa probabilité d'occurrence et son impact, en termes de bénéfice net, de réputation, de réglementation ou de ressources (effort).

Les risques principaux du Groupe identifiés selon cette méthodologie sont les suivants :

- Le risque de crédit (y compris le risque de concentration et le risque pays).
- Le risque de marché.
- Le risque opérationnel.
- Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque.
- Le risque de liquidité et de refinancement.
- Le risque de change.
- Le risque en lien avec les investissements pour compte propre.
- Le risque en lien avec la conformité et le risque juridique.
- Le risque Ressources Humaines (RH).
- Le risque stratégique.
- Le risque de réputation.
- Le risque de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).
- Le risque de solvabilité, suivi au travers de la planification des fonds propres (cf. paragraphe 1.4).

L'Unité d'affaires Risques et le Département ALM, au sein de la division Finance, consolident les positions globales du Groupe. La diffusion des rapports et leur revue systématique avec les divisions de front durant les Comités des Risques (CRISK) et Asset & Liability Management (CALM) formalisent l'efficacité de la démarche globale.

Les résultats sont communiqués régulièrement à la Direction générale, ainsi qu'au Conseil d'administration.

2. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque pour les bénéficiaires ou le capital découlant de l'incapacité d'un débiteur à respecter les termes d'un contrat avec le Groupe ou à s'acquitter de ses obligations comme convenu. Le risque de crédit est présent dans toutes les activités dont le succès dépend de la performance de la contrepartie, de l'émetteur ou de l'emprunteur. Le risque de crédit englobe aussi le risque de contrepartie dans le trading book et le risque de règlement.

Stratégie de gestion du risque de crédit

La stratégie de gestion du risque de crédit s'articule autour de trois piliers :

- Risque de défaut (rating) : le Groupe analyse régulièrement les modèles de rating, l'utilisation des ratings internes, ainsi que leur répartition. Les ratings sont globalement bien distribués à l'exception des extrêmes.
- Risque de baisse de valeur du collatéral : le Groupe effectue un suivi trimestriel du marché immobilier, qui peut se traduire par des changements de règles d'octroi ou de méthodologie (e.g. taux de capitalisation). Dans le domaine du Trade Finance, la Banque exerce une surveillance du prix des matières premières. Dans le domaine des crédits contre titres, les valeurs de nantissement sont suivies quotidiennement.
- Exposition en cas de défaut : le Groupe suit attentivement ses expositions crédit, ainsi que les concentrations associées, et met en place une déclinaison de son appétit au risque au travers d'un système complet de seuils et limites, y compris les limites pays, et les limites stratégiques.

Octroi de crédit

Le Groupe met en place un système de compétence d'octroi de crédit reflétant son appétence au risque de crédit et au risque de concentration par pays et par secteur d'activité.

Afin d'apprécier la qualité intrinsèque d'un débiteur, la Banque utilise différents systèmes de ratings internes ou externes en fonction des types de contreparties ou de produits. Ces systèmes peuvent être statistiques, experts ou relationnels. Une matrice de correspondance des différents ratings avec l'échelle de rating BCGE est maintenue.

Le principal système expert de cotation attribue des ratings aux preneurs de crédits (10 notations de A+ à E-); il est tenu à jour sur des systèmes dédiés. Des modèles de ratings sont fournis par un système dédié et utilisé en commun par une douzaine de banques cantonales et d'autres instituts d'envergure.

Le rating constitue une aide à la décision d'octroi de crédit. Le Groupe applique un principe de cohérence entre le rating et le pricing.

Le Comité des Crédits et le Conseil d'administration examinent les demandes dans leurs compétences respectives et autorisent les opérations en fonction des délégations, ainsi que de la politique définie. Cette politique englobe les engagements des clients et correspondants du Groupe, résultant des activités de prêts, d'émissions de garanties, ainsi que des engagements dans le cadre des transactions de devises.

Suivi des crédits

Tous les crédits commerciaux sont réévalués annuellement. La détérioration significative du rating déclenche une procédure d'examen du risque et, le cas échéant, la constitution d'une correction de valeur et le transfert du dossier au Workout ou au Contentieux.

Pour les crédits hypothécaires, la périodicité de révision des sûretés est notamment définie par le taux d'avance et par la typologie des objets. Dans tous les cas, des indices de risques nouveaux ou une augmentation des risques existants engendrent des analyses spécifiques des dossiers de crédit concernés.

De plus amples détails sur les provisions et corrections de valeur sont présentés au point 2. Principes de comptabilisation et d'évaluation (présentation synoptique des comptes consolidés).

En complément, le Groupe effectue des analyses ponctuelles en fonction de facteurs externes.

Environnement de risque

Le Groupe surveille son portefeuille de crédits, dans le contexte d'événements négatifs successifs :

- La crise du Coronavirus en 2020 et en 2021. Notons qu'à fin 2025, le Groupe a enregistré le remboursement d'environ 88% des montants de crédits COVID accordés.
- Le conflit Russie/Ukraine depuis 2022, qui pèse sur la demande mondiale et les prix des matières premières. Notons que le Groupe n'a pas d'exposition de crédit en Russie, en Biélorussie ou en Ukraine.
- L'introduction de tarifs douaniers par les Etats-Unis et les incertitudes associées pour le secteur industriel suisse.
- Des taux d'intérêt bas, couplés à des prix immobiliers suisses, en particulier à Genève, toujours orientés à la hausse. A noter que le régulateur maintient une vigilance renforcée sur le secteur immobilier.

Concernant l'immobilier, les indices immobiliers (UBS, CIFI, Wüest & Partner, etc.) montrent une progression soutenue du marché immobilier lémanique au cours des sept dernières années.

En 2025, on constate des taux des prêts hypothécaires suisses restés bas, une augmentation du PIB, un taux de chômage bas (en légère augmentation) et la stabilisation de l'indice de la construction en Suisse. Dans leur ensemble, ces indicateurs indiquent une augmentation des valeurs de l'immobilier.

Le portefeuille immobilier se situe à 82% dans le Canton de Genève, où le taux de vacance pour les logements reste bas à 0.34% au 1^{er} juin 2025, le plus bas niveau depuis 2012¹. Les expositions liées aux surfaces commerciales et bureaux font l'objet d'une surveillance particulière, car l'immobilier commercial est considéré comme moins résilient que l'immobilier d'habitation.

En France, le marché de l'immobilier commercial traverse actuellement une conjoncture défavorable, contrairement au marché résidentiel, qui amorce une reprise en 2025, tant en volume de transactions qu'en valorisation au mètre carré. Dans ce contexte, le développement des projets de développement immobiliers portés par les foncières françaises détenues par la Banque ne peut se dérouler conformément aux calendriers prévisionnels initiaux. Cette situation accroît les risques d'exploitation liés à leur réalisation, en particulier en ce qui concerne les coûts de construction et les charges supportées pendant la période de portage, c'est-à-dire avant le démarrage effectif des travaux. Le Groupe a par conséquent décidé de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (voir p. 72, chapitre Provisions et corrections de valeur, pour plus de détails).

Profil de risque

Au niveau Groupe, le niveau de non-performing loans (NPL) est de 0.95% au 31.12.2025, en baisse par rapport au 31.12.2024 (1.06%).

Le Groupe exerce une vigilance renforcée concernant l'immobilier commercial en France et le secteur MEM en Suisse (machine, équipements électriques, métallurgie).

La Banque a constitué des provisions pour corrections de valeur individuelles à hauteur de CHF 11 millions en 2025.

Risque pays

Les risques sur les pays sont maîtrisés. Ils concernent d'une part la France, où le Groupe a une activité significative à travers sa filiale française Banque Cantonale de Genève | France SA, et d'autre part les limites sur les pays, principalement relatives à l'activité de financement des clients internationaux et aux banques clientes.

Des limites commerciales par pays sont en place, principalement pour l'activité de financement des négociants internationaux. Elles sont suivies et contrôlées quotidiennement par l'Unité d'affaires des Risques. Les limites pays pour risques directs (lieu d'incorporation du débiteur) et indirects (lieu du risque économique) sont validées annuellement par le Conseil d'administration et revues lorsque la situation politique ou économique d'un pays évolue.

L'instabilité géopolitique s'est poursuivie en 2025. Les tensions au proche Orient, la poursuite du conflit Russie/Ukraine, ainsi que des conflits sporadiques (Nord Kivu, détroit de Bab El Mandeb, etc.) restent des sources d'instabilité. Le Groupe opère un suivi attentif de la situation géopolitique mondiale.

¹ OCSTAT, « Recul du taux d'avance des logements dans le Canton de Genève en 2025 », 28.07.2025.

Risque de concentration

Les plus grandes concentrations concernent l'immobilier genevois (financements hypothécaires), et les négociants de matières premières (créances sur la clientèle). Les risques importants (gros risques selon l'art. 95 de l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR)) sont suivis et contrôlés de manière continue et sont présentés sur une base trimestrielle au Conseil d'administration, ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le système informatique intégré des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agréger par groupe économique. Dans un souci de prévention, une attention accrue est portée aux concentrations possibles de crédit. Le suivi de ces positions est constant et un avis est transmis immédiatement à la hiérarchie quand les valeurs limites sont approchées. Des simulations sont effectuées systématiquement lorsque des opérations d'envergure sont proposées.

3. Risque de marché

Les risques de négoce (notamment les devises et les taux) sont limités, étant donné l'activité volontairement ciblée et retenue du trading pour le compte de la Banque. Les contrôles sur l'évolution des positions de négoce et des quantités détenues sont réalisés de manière quotidienne.

Le contrôle de ces risques nécessite l'identification, la mesure et le contrôle des positions ouvertes. L'évaluation du portefeuille de négoce et la surveillance des limites sont effectuées sur un système unique ad hoc, ce qui permet l'évaluation des risques encourus, et un rapport est effectué sur une base journalière. Un Département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des stop-loss du Département Marchés financiers et trésorerie. La Banque a une politique d'exposition faible aux risques de marché dans le cadre de l'activité de négoce (trading).

4. Risque opérationnel

Les risques opérationnels correspondent au risque de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes ou d'erreurs qu'elles ont commises, ou encore d'événements externes. Sont comprises les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de non-conformité. La gestion des risques opérationnels prend typiquement également en compte d'autres types de dommages, dans la mesure où ceux-ci peuvent aussi aboutir à des pertes financières. Les risques stratégiques et de réputation en sont exclus.

La stratégie du Risque opérationnel est d'accompagner le Groupe dans son développement et l'atteinte de ses objectifs, en mettant en place une organisation robuste et résiliente permettant de limiter les pertes opérationnelles.

Pour ce faire, un dispositif global d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques opérationnels a été mis en place dans le cadre de l'appétit aux risques validé par le Conseil d'administration. Ce dispositif repose sur la complémentarité entre la première et la seconde ligne de défense. La section Risque opérationnel vérifie l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne opérationnel, notamment au travers des revues indépendantes effectuées sur les contrôles-clés, du suivi des pertes opérationnelles et de la collecte des incidents opérationnels. Pour certains risques, le Groupe souscrit des contrats d'assurance dans une perspective de protection de ses actifs, de ses revenus et de ses collaborateurs.

La section Risque opérationnel produit un rapport sur le Contrôle Interne et Risques Opérationnels (CIROP), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration. Ce rapport est essentiellement consacré à la mesure du risque opérationnel et aux résultats synthétiques des contrôles sur les risques les plus importants. Il intègre également une partie consacrée aux risques TIC (technologies de l'information et de la communication) et cyber.

La BCGE renforce en continu sa résilience opérationnelle pour faire face aux risques majeurs pouvant impacter ses fonctions critiques. Un cadre de gouvernance a été mis en place afin de respecter les échéances réglementaires jusqu'en 2026 de la Circulaire 2023/1 FINMA avec notamment la création du Comité Plan de continuité et résilience opérationnelle, dont la mission

est d'assurer une supervision stratégique et de coordonner les travaux liés au Plan de continuité et à la résilience opérationnelle. Un rapport sur la résilience opérationnelle est présenté annuellement au Conseil d'administration, qui valide les fonctions critiques et leur tolérance aux interruptions.

Le Cyberrisque demeure le risque opérationnel le plus élevé selon le profil de risque du Groupe. La BCGE pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, notamment avec le développement de l'intelligence artificielle. La BCGE multiplie les moyens de lutte contre la cybercriminalité, grâce à un dispositif de surveillance des activités des collaborateurs et à une gestion proactive des vulnérabilités. La stratégie de sécurité informatique porte également sur les solutions digitales de la Banque : une surveillance sécuritaire accrue des plateformes technologiques et l'intensification de la rapidité de détection de vulnérabilités potentielles sont mises en œuvre pour adresser les cyberrisques. Des comités sont régulièrement tenus afin d'assurer une surveillance rapprochée des cyberrisques.

5. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (risque de taux d'intérêt) résulte principalement :

- De la transformation des échéances inhérentes à l'activité d'une banque commerciale et du décalage temporel ou de la révision des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan qui en découle (repricing risk).
- De l'incidence des variations des taux d'intérêt pour les instruments qui ont des échéances similaires, mais dont l'évaluation repose sur des taux d'intérêt différents (basis risk).
- Des options implicites et du comportement de la clientèle qui induisent une nature non déterministe aux flux de trésorerie, comme par exemple pour les dépôts sans échéance (tels que les dépôts à vue ou les dépôts d'épargne etc.)

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et la rentabilité de la Banque, eu égard aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour l'évaluation du risque de taux d'intérêt, la Banque tient compte des deux perspectives communément admises :

- La perspective de la valeur économique, qui considère l'impact de chocs de taux d'intérêt sur la valeur économique des fonds propres.
- La perspective du bénéfice, qui considère l'incidence sur le revenu des opérations d'intérêts.

La stratégie de gestion, ainsi que le cadre de tolérance aux risques de taux sont proposés par la Direction générale, par l'intermédiaire du Comité ALM, puis approuvés par le Conseil d'administration.

La surveillance du risque de taux d'intérêt est assurée par le Comité ALM par délégation de la Direction générale.

Le Comité ALM surveille le profil de risque de taux d'intérêt et s'assure du respect des tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration

La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par la division Finance, principalement au travers de sous-Comités ALM impliquant notamment l'Unité ALM et trésorerie du Département Marchés financiers et trésorerie, ainsi que l'Unité en charge de la surveillance des risques en lien avec le bilan (Département ALM).

La gestion du risque de taux d'intérêt et la couverture s'inscrit dans le cadre de la Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (hedge accounting). La division Finance recourt aux instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir les expositions du portefeuille bancaire sensibles aux taux d'intérêt.

6. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Groupe ne puisse pas faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances, même par l'activation de mesures

d'urgence comme par exemple la mobilisation de la réserve d'actifs hautement liquide (high quality liquid asset, HQLA).

Les principales causes pouvant conduire à des événements de liquidité sont de nature dite :

- « Endogènes / idiosyncratiques » lorsqu'elles revêtent un caractère spécifique à l'établissement, par exemple la perte de confiance sur sa solvabilité.
- « Exogènes / systémiques » lorsqu'elles portent sur le système bancaire, par exemple lors de crise sur la dette souveraine ou des crises bancaires et les problèmes de contagion qui en découlent.
- Le Groupe distingue dans son dispositif de surveillance le risque de refinancement, qui correspond au risque de ne pas disposer des moyens de financement et de refinancement nécessaires (par exemple, un assèchement des sources de refinancement imprévus) ou de ne pouvoir en disposer qu'à des conditions défavorables (illiquidité des marchés).

La stratégie de gestion, ainsi que le cadre de tolérance aux risques de liquidité sont proposés par la Direction générale, par l'intermédiaire du Comité ALM, puis approuvés par le Conseil d'administration.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur un large panel d'indicateurs, qui comprend notamment la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les concentrations de financement, les ratios réglementaires, ainsi que les tests de résistances.

La couverture du risque de liquidité consiste principalement en la détention d'une réserve de liquidité ou d'actifs hautement liquides (high quality liquid asset, HQLA) principalement éligibles aux pensions de titre de la BNS, afin de faire face à des sorties de fonds inattendues, par exemple, dans le cas d'une crise de liquidité. Le Groupe définit un plan de financement d'urgence global et efficace. Le plan de financement d'urgence identifie les contre-mesures essentielles, leurs délais de mise en œuvre, ainsi que les compétences en matière d'activation. Le plan de financement d'urgence est révisé puis validé annuellement par le Conseil d'administration.

7. Risque d'investissement pour compte propre

Il s'agit du risque de perte résultant de variations de valeur des positions détenues en tant qu'investissements financiers pour le compte propre de la Banque. Ce risque porte essentiellement sur les immobilisations financières, qui incluent :

- Un portefeuille obligataire ayant pour principal objectif le maintien d'une réserve d'actifs hautement liquides (high quality liquid asset, HQLA) permettant d'assurer le ratio de liquidité réglementaire (liquidity coverage ratio, LCR). Le portefeuille obligataire constitue un complément essentiel aux avoirs en banque centrale (compte de virement à la BNS notamment).
- Un portefeuille Private Equity, ayant pour principal objectif le soutien à la rentabilité des actifs de la Banque. La Banque n'effectue pas d'investissement direct dans le domaine du Private Equity, elle investit au travers de fonds sélectionnés selon des méthodes rigoureuses, ainsi qu'une stratégie d'investissement hautement diversifiée au niveau de la géographie, des monnaies et des secteurs d'activités, permettant de limiter les risques et d'assurer un rendement à long terme.

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élève, au 31 décembre 2025, à CHF 3 milliards. Il comporte une large part de titres obligataires éligibles aux pensions de titre de la BNS et notés en très large majorité AAA et a minima A-.

8. Risques en lien avec la conformité et risque juridique

Les risques de conformité sont des risques comportementaux. Ces risques sont causés par des violations de la loi, des règlements, des contrats, ainsi que des politiques et procédures internes. Ils peuvent notamment entraîner des sanctions légales et réglementaires, des pertes financières, des mesures de limitation des activités et des atteintes à la réputation.

La conformité est le respect des dispositions légales, réglementaires et internes, ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage sur le marché concerné. La fonction de conformité consiste à s'assurer que le comportement et les actions du Groupe BCGE et de ses employés respectent les normes juridiques et éthiques applicables. Elle comprend également toutes les mesures organisationnelles destinées à prévenir les violations de la loi et les infractions aux règles et aux normes éthiques par le Groupe BCGE, ses organes de direction et ses employés.

Risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Le Département Conformité prépare annuellement une analyse des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, conformément à l'article 25 al. 2 OBA-FINMA et la soumet à la Direction générale et au Conseil d'administration. Les organes de la Banque valident à cette occasion les niveaux d'appétence et de tolérance en matière de risques LBA sur la base d'indicateurs-clés selon le modèle d'affaires de la Banque. Ils sont tenus informés des éventuelles déviations par rapport au cadre fixé.

Cette analyse des risques comporte les éléments suivants :

- La méthodologie utilisée et les différentes activités et métiers de la Banque (y compris des filiales et des bureaux de représentation).
- Les différents éléments pris en compte pour définir les critères de risques et la tolérance appliquée à chacun de ces critères.
- Une évaluation des risques LBA sur la base des critères de risques détectés et suivis par la Conformité.
- Une évaluation du risque lié aux sanctions.
- Un tableau détaillé avec des données quantitatives qui comprend aussi les critères de tolérance aux risques.

La Banque s'appuie sur un système de Risk Scoring Client (RSC) afin de détecter le risque des clients et de déterminer les mesures à mettre en place. Les critères de risques pris en compte par le RSC sont déterminés par la Conformité et validés par la Direction générale. Leur pondération est fixée par la Conformité selon la segmentation/typologie de client. L'attribution du risque est effectuée par le modèle RSC à l'ouverture et pendant le cycle de vie de la relation d'affaires, sur base hebdomadaire. Le derisking relève de la compétence de la Conformité.

Dès que le score RSC atteint un certain niveau, la relation est automatiquement placée en « Risque Accru » (RA) et une revue de risque client (RRC, comprenant une revue des données relationnelles et transactionnelles du client) est requise.

Cette méthodologie permet de répartir et de suivre la clientèle selon plusieurs critères (type de client (ex. personne exposée politiquement), zone géographique, degré de complexité, secteurs à risque, montant des avoirs et/ou volumes).

Parallèlement, le Département Conformité suit d'autres indicateurs tels que les communications MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent) et la détection des mouvements insolites.

Sanctions

La Banque applique les programmes de sanctions de la Suisse, ainsi que d'autres programmes de sanctions internationales, tels que les programmes de l'Union européenne, des États-Unis ou du Royaume Uni.

Dans ce cadre, les principes suivants sont notamment mis en œuvre :

- Pas d'entrée en relation et/ou poursuite d'une relation d'affaires avec une personne ou entité sous sanction(s) et/ou si les prestations impliquées enfreignent un programme de sanctions.
- Pas de transactions concernant des personnes ou entités et/ou des biens sous sanctions.
- Pas de transactions sur titres émis par une société située dans une juridiction faisant l'objet de sanctions.
- Surveillance des risques de contournement des sanctions.

Par ailleurs, outre les mesures de blocage ou de gel des avoirs (pour les sanctions suisses), les normes internes prévoient que les personnes sous sanctions soient classées à un niveau de risque très élevé et que leur relation soit rompue dans les délais réglementaires.

La gestion des activités transfrontières

Le respect des normes transfrontières permet au Groupe de se conformer à la législation des pays de résidence de ses clients étrangers. Ce respect est essentiel, car la pratique transparente et conforme aux normes locales permet non seulement, de développer les affaires de manière saine et à long terme, mais aussi de gérer ses risques réglementaires, civils, fiscaux et commerciaux.

En application de sa politique transfrontière, le Groupe ne dirige pas son activité en dehors des juridictions dans lesquelles elle n'est pas autorisée à exercer et ne fait pas la promotion de ses produits ou services en dehors des juridictions où elle détient une licence. A l'exception des pays d'intérêt commercial pour lesquels elle dispose de connaissances suffisantes de la réglementation, le Groupe adopte principalement une approche très restrictive, qui se base essentiellement sur une acquisition passive de la clientèle, avec une signature de la documentation contractuelle en Suisse.

La Direction générale s'assure de l'identification et de la gestion des risques transfrontières. A cette fin, une matrice des pays donne une vision transversale des enjeux en matière de ces risques en compilant et en synthétisant les contraintes des réglementations étrangères dans le secteur financier.

La gestion opérationnelle du risque transfrontières est du ressort du département Conformité.

Une analyse des risques transfrontières est soumise au Conseil d'administration pour approbation une fois par année par le Département Conformité.

Conformité fiscale

Sous l'angle de la conformité fiscale, la politique d'affaires du Groupe est basée sur une acceptation d'avoirs de la clientèle fiscalement conformes, interdisant toute assistance au contournement des prescriptions légales applicables en matière fiscale. En tant que banque universelle, la BCGE s'assure que les règles mises en place produisent effet d'une manière transversale, dans toutes ses activités et ses produits et prennent en compte les prescriptions fiscales étrangères lorsqu'elles ont un impact sur sa clientèle, ses opérations ou sa conformité fiscale.

9. Risque RSE

La Responsabilité sociale du Groupe (ou Risque RSE) est traitée sous l'angle de la double matérialité :

- Matérialité financière (ou risque ESG) : il s'agit de l'impact des facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance sur les performances financières, la réputation et la capacité opérationnelle de la Banque.
- Matérialité d'impact (ou risque d'impact) : il s'agit des conséquences induites par les activités de la Banque sur l'environnement, les employés, les communautés et la société.

Le Groupe rend compte annuellement de son approche responsable dans son rapport RSE, qu'elle publie aux standards GRI depuis 2023. Depuis 2024, le rapport TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) figure désormais dans le rapport RSE, qui fournit les orientations du plan de transition climatique adopté par la Banque. Il comprend une description du dispositif de gestion des risques liés au climat et une présentation de sa stratégie visant à atteindre ses objectifs climatiques.

4. Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (hedge accounting)

Stratégie de gestion des risques

De manière générale, la Banque recourt aux instruments financiers dérivés pour couvrir et gérer les expositions du portefeuille bancaire sensibles aux facteurs de risque de marché, comme par exemple les taux d'intérêt, les taux de change ou encore les prix des actions/indices.

Spécifiquement, pour la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque, la Banque détient un portefeuille stratégique de couverture principalement composé de swaps de taux d'intérêt et dans une moindre mesure d'options de taux d'intérêt. Les opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés à des fins de négoce pour le compte de tiers et également pour la couverture des risques en lien avec l'activité de négoce pour compte de tiers, puis, dans une moindre mesure, pour compte propre. Les instruments financiers dérivés traités à des fins de négoce sont des instruments dérivés (standardisés) listés sur des places de bourse régulées et également des instruments dérivés négociés de gré à gré (OTC). Les instruments financiers dérivés mis en œuvre ont comme sous-jacent, des taux d'intérêt, des taux de change, des titres de participations/indices ou encore des matières premières (comme par exemple des métaux précieux).

Opérations de base et opérations de couverture

La Banque a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opérations de base	Opérations de couverture
Risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque	
· Créances hypothécaires	· Swaps de taux d'intérêt (IRS)
· Créances sur la clientèle	· Futures & Options sur taux d'intérêt
· Immobilisations financières : obligations	
· Engagements envers la clientèle	
· Emprunts et prêts de la Centrale de Lettres de Gage (CLG)	
Risques actions dans le portefeuille de la Banque	
· Immobilisations financières : titres de participation, fonds de placement	· Futures & Options sur indices

Constitution de groupes d'instruments financiers

La gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque est principalement opérée au travers de macro-couverture (macro-hedge). La Banque peut recourir à de la micro-couverture (micro-hedge) pour des opérations spécifiques, bien qu'en pratique cette approche reste exceptionnelle. La macro-couverture est abordée de manière globale et les opérations de base sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le portefeuille de la Banque sont considérées de manière agrégée.

La gestion du risque action dans le portefeuille de la Banque est principalement opérée au travers de macro-couverture (macro-hedge). La macro-couverture est appliquée à des regroupements d'opérations de base sensibles aux prix des titres de participations ou des principaux indices boursiers, comme par exemple la part résiduelle des fonds de placement en passe d'être commercialisée (seed money).

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

Concernant la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque, à la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier dérivé et le regroupement d'opérations de base concernées est documentée. Les unités en charge de la comptabilisation, les unités en charge de la surveillance des risques de taux d'intérêt, ainsi que les unités en charge de la gestion des risques de taux d'intérêt sont informées. La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque de taux d'intérêt, ainsi que de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture.

Mesure de l'effectivité couverture

L'effectivité de la couverture au moyen d'instruments financiers dérivés est évaluée de manière agrégée. La sensibilité de la valeur économique de l'ensemble des opérations de base sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le portefeuille de la Banque est évaluée selon deux scénarios antagonistes (+/-100 bp de déplacement parallèle des taux d'intérêt). La sensibilité de la valeur économique des opérations stratégiques de couverture au moyen d'instruments financiers dérivés est évaluée selon deux scénarios (+/-100 bp de déplacement parallèle des taux d'intérêt).

L'effectivité de la couverture est confirmée dès lors que pour chaque scénario :

- La sensibilité de la valeur économique des opérations de base est opposée en signe à la sensibilité de la valeur économique des opérations de couverture (corrélations économiques négatives).
- La sensibilité des opérations de couverture est inférieure en valeur absolue à la sensibilité de la valeur économique des opérations de base.

L'effectivité de la couverture est évaluée à chaque clôture comptable (fin de mois) et fait l'objet d'une présentation au Comité Asset and Liability Management (CALM) de la Banque.

Absence d'effectivité de la couverture par instruments financiers dérivés

Dès lors que l'effectivité des couvertures par instruments financiers dérivés n'est plus vérifiée, alors, soit l'effectivité est recouvrée par une adaptation du portefeuille stratégique de couverture par instruments financiers dérivés, soit les opérations de couverture en cause de l'ineffectivité sont identifiées, transférées et enregistrées dans le portefeuille de négoce. La partie excédentaire du résultat des opérations de couverture par instruments dérivés est affectée au Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. La Banque met en œuvre un dispositif de contrôle pour prévenir toute ineffectivité de la couverture par instruments dérivés assorti d'une surveillance accrue en prévision des clôtures semestrielles.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés

Consolidé

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	1'150'865	338'095
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	-	166'168
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	-	165'001
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	-	165'001
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises de pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1'149'118	339'670
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	-	-
<i>dont titres aliénés</i>	-	-

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle	1'680'115	646'238	4'189'538	6'515'891
Créances hypothécaires	14'968'626	-	-	14'968'626
<i>immeubles d'habitations</i>	12'592'286	-	-	12'592'286
<i>immeubles commerciaux</i>	1'778'498	-	-	1'778'498
<i>immeubles artisanaux et industriels</i>	432'913	-	-	432'913
<i>autres</i>	164'929	-	-	164'929
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	16'648'741	646'238	4'189'538	21'484'517
31.12.2024	15'919'514	608'694	4'117'711	20'645'919
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	16'628'497	632'516	4'118'068	21'379'081
31.12.2024	15'900'062	600'660	4'067'382	20'568'104
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	32'853	708'869	741'722
Engagements irrévocables	53'261	94'224	628'453	775'938
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	-	241'062	241'062
Crédits par engagements	-	-	72'285	72'285
Total du hors bilan				
31.12.2025	53'261	127'077	1'650'669	1'831'007
31.12.2024	-	175'951	1'777'653	1'953'604
Créances compromises				
Consolidé	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
31.12.2025	213'018	167'571	45'447	45'263
31.12.2024	229'833	179'112	50'721	50'704

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

Actifs	31.12.2025	31.12.2024
Opérations de négoce		
Titres de dette	34'713	-
<i>dont cotés</i>	34'713	-
Titres de participation	100	96
Métaux précieux et matières premières	54'018	75'380
Autres actifs du négoce	1'681	392
Total des actifs	90'512	75'868
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	-	-
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	27'517	-
Engagements	31.12.2025	31.12.2024
Opérations de négoce		
Autres passifs du négoce	578	864
Total des engagements	578	864
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	-	-

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
swaps	1'210	1'011	549'801	311'442	244'326	18'085'600
options (OTC ¹)	1'764	1'770	38'824	-	695	50'000
options (exchange traded)	5	-	35'485	-	-	-
Devises / métaux précieux						
contrats à terme	3'270	2'930	618'054	-	-	-
swaps combinés d'intérêts et de devises	43'064	39'272	9'707'256	3'207	10'853	1'768'707
options (OTC ¹)	673	673	191'074	-	-	-
Titres de participation / Indices futures	-	-	-	-	233	13'634
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2025	49'986	45'656	11'140'494	314'649	256'107	19'917'941
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	2'437	2'444	229'898	-	695	50'000
31.12.2024	124'469	111'490	7'435'521	404'631	306'801	16'946'467
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	5'210	5'210	133'276	-	-	-

¹ Over the counter.² Incluant les instruments dont l'évaluation est déterminée par un modèle alimenté essentiellement par des paramètres de marchés. Aucune opération de couverture n'a été jugée inefficace durant l'année 2025 (2024 - sans changement).

	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
--	--	--

Total après prise en compte des contrats de netting

31.12.2025	38'060	44'390
31.12.2024	67'308	48'126

Répartition selon les contreparties

	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2025	22'270	11'477	4'313
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2024	-	57'190	10'118

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Titres de créance	2'794'648	2'614'788	2'867'885	2'682'556
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2'544'740	2'420'507	2'613'036	2'483'739
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	249'908	194'281	254'849	198'817
Titres de participation	279'946	280'762	357'353	349'446
<i>dont participations qualifiées¹</i>	-	14'609	-	15'742
Immeubles et véhicules	3'335	481	3'335	481
Total	3'077'929	2'896'031	3'228'573	3'032'483
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2'480'453	2'317'715	2'519'642	2'356'326

¹ En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix.

Répartition des contreparties selon la notation²

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Titres de créance, valeur comptable	2'544'855	45'341	-	-	-	204'452
Titres de créance, valeur comptable année précédente	2'377'094	36'116	-	-	-	201'578

² Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

	2025								
	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Adaptations de valeur en cas de mise en équiva- lence/reprises d'amortisse- ments	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations évaluées selon la mise en équivalence									
sans valeur boursière	22'185	13'367	35'552	1'434	-5'944	-	3'053	34'095	N/A
Autres participations									
avec valeur boursière	63	-	63	-	-	-	-	63	63
sans valeur boursière	55'256	-2'068	53'188	-	-602	-138	-	52'448	N/A
Total des participations	77'504	11'299	88'803	1'434	-6'546	-138	3'053	86'606	

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité		Capital social (en CHF 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Intégration globale							
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	Banque	EUR	50'000	100	100	100	
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	Courtage immobilier	EUR	10	100	100		100
Rhône Saône Léman II SNC, Lyon	Société immobilière	EUR	10	100	100		100
Capital Transmission SA, Genève	Investissements	CHF	2'000	100	100	100	
Dimension SA, Lausanne	Evaluation et vente d'entreprises	CHF	160	100	100	100	
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	Conseils financiers	CHF	400	100	100	100	
Loyal Finance AG, Zurich	Gestion d'actifs	CHF	200	100	100	100	
Mont-Fort Funds SA, Val de Bagnes	Fournisseur de services pour des fonds de placement	CHF	150	100	100	100	

Intégration par mise en équivalence

Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR	2'088	33.3	33.3		33.3
Compagnie Foncière Whymper SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR	450	33.3	33.3		33.3
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux	Opérations immobilières	EUR	12'075	35.2	33.3	33.3	1.9
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF	1'000	42.8	42.8	42.8	

Autres participations

Finnova AG Bankware, Lenzburg	Edition de logiciels bancaires	CHF	500	11.0	11.0	11.0	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Emission de lettres de gages	CHF	2'225'000	5.9	5.9	5.9	
SIX Group Ltd, Zurich	Fournisseur de services pour l'industrie financière	CHF	19'522	1.6	1.6	1.6	
BCGE (Asia) Company Limited ¹	Courtage et conseil	HKD	5'000	100	100	100	

¹ En liquidation.

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2024.

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de la période précédente	2025			
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de la période de référence
Immeubles à l'usage du Groupe	80'236	-37'630	42'606	109'841	-	-1'605	150'842
Autres immeubles	26'432	-13'962	12'470	-	-	-528	11'942
Logiciels développés en interne ou acquis séparément	38'616	-24'904	13'712	11'797	-307	-9'388	15'814
Autres immobilisations corporelles	59'057	-16'902	42'155	2'960	-5'931	-6'940	32'244
Total des immobilisations corporelles	204'341	-93'398	110'943	124'598	-6'238	-18'461	210'842

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

	2025						
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Goodwill	35'836	-5'772	30'064	-	-	-3'902	26'162
Total des valeurs immatérielles	35'836	-5'772	30'064	-	-	-3'902	26'162

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	-	-	62'459	52'231
Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénées avant l'échéance	234	258	876	-
Composantes de taux des opérations de couverture aliénées avant l'échéance	92'780	149'586	200'721	246'326
Sous-total	93'014	149'844	264'056	298'557
Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir	2'134	678	-	-
Etalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit	-	-	13'935	15'946
Opération de continuous linked settlement system en cours de traitement	-	-	-	-
Autres opérations bancaires internes	4'701	3'839	11'007	-4'057
Impôts indirects	6'047	4'530	9'828	17'196
Total	105'896	158'891	298'826	327'642

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1'000)

Actifs nantis / cédés en faveur de	2025		2024	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
BNS	120'786	-	120'951	-
Esisuisse (garantie des déposants suisse)	60'080	-	59'914	-
SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)	19'276	-	15'312	-
Euroclear (dépositaire central international de titres)	26'449	-	-	-
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses : <i>valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément</i>	7'196'245	4'466'000	6'730'389	4'155'000

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

	Nombre		Valeur (en CHF 1'000)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
En qualité de banque dépositaire	-	-	47'835	54'502
Valeurs de remplacement négatives	-	-	6	-
Actions BCGE détenues par la fondation	600'000	600'000	14'760	15'300

La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital actions.

Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Le Groupe BCGE n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

(en CHF 1'000)

	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹	Part économique du Groupe		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2025	31.12.2024			31.12.2025	31.12.2024
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	-	-	-	-	19'128	19'241	18'260

¹ Les comptes annuels audités au 31.12.2025 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2024.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la Maison-mère ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

(en CHF 1'000)

		2025					
		Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéances	Montants émis en monnaies étrangères	Montants émis en CHF	Propres titres détenus	Valeur comptable au bilan
Emprunt CHF privé émis le 30.10.2024	Non subordonné ¹	1.0175%	30.10.2029	-	20'000	-	20'000
Emprunt EUR privé émis le 14.10.2024	Non subordonné ¹	3.383%	14.10.2037	10'000	9'311	-	9'311
Emprunt EUR privé émis le 14.10.2024	Non subordonné ¹	3.406%	14.10.2039	10'000	9'311	-	9'311
Emprunt CHF émis le 23.04.2019	Non subordonné ¹	0.125%	23.04.2026	-	120'000	-	120'000
Emprunt CHF émis le 16.03.2022 réouverture le 27.11.2024	Non subordonné ¹	0.625%	16.03.2029	-	225'000	-	225'000
Emprunt CHF émis le 10.06.2024	Non subordonné ¹	1.600%	10.06.2030	-	100'000	-	100'000
Emprunt CHF émis le 9.12.2022	Non subordonné ¹	1.875%	09.12.2030	-	100'000	-	100'000
Emprunt CHF émis le 15.12.2025	Non subordonné ¹	0.850%	15.12.2032	-	125'000	-	125'000
Emprunt EUR émis le 27.03.2025	Non subordonné ¹	3.414%	27.03.2030	500'000	465'550	-	465'550
Emprunt CHF subordonné de type T2 émis le 28.06.2017	Subordonné ¹ avec clause PONV ²	1.125%	28.06.2027	-	110'000	-	110'000
Total			-	-	1'284'172	-	1'284'172
	Total non subordonné	1.944%			1'174'172	-	1'174'172
	Total subordonné avec clause PONV ²	1.125%			110'000	-	110'000
Total 2025		1.874%	-	-	1'284'172	-	1'284'172
Total 2024		1.163%	-	-	828'828	-3'465	825'363

¹ Emprunts ne pouvant être dénoncés avant leur échéance.² Point of non viability (PONV) risqué d'insolvabilité.

		2025						
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours		D'ici une année	Plus d'un an et moins de deux ans	Plus de deux ans et moins de trois ans	Plus de trois ans et moins de quatre ans	Plus de quatre ans et moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunts obligataires (selon le bilan) 2025	120'000	110'000	-	245'000	665'550	143'622	1'284'172	
Emprunts obligataires (nominal) 2024	-	120'000	110'000	-	245'000	353'828	828'828	
Emprunts obligataires (selon le bilan) 2024	-	120'000	110'000	-	245'000	350'363	825'363	
		2025	2024					
Prêts des centrales de lettres de gage		4'466'000	4'155'000					

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	3'164	-	-	-	-	-377	2'787
<i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i>	2'770	-	-	-	-	-200	2'570
Provisions pour autres risques d'exploitation	638	-1'034	-	-	890	-	494
Autres provisions	2'413	-	-6	28	10	-242	2'203
Total des provisions	6'215	-1'034	-6	28	900	-619	5'484
Réserves pour risques bancaires généraux ¹	290'000	-	-	-	-	-20'000	270'000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	87'824	-21'048	-1'015	550	42'683	-1'867	107'127
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	50'704	-21'048	-1'015	550	18'018	-1'867	45'342
<i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance²</i>	37'120	-	-	-	24'665	-	61'785

¹ La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

² Voir annexe 4.36 pour plus d'informations.

4.17 Présentation du capital social

(en CHF 1'000)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social						
Actions nominatives uniques à CHF 5 ¹	360'000	72'000'000	360'000	360'000	72'000'000	360'000
Capital-actions/capital social	360'000	72'000'000	360'000	360'000	72'000'000	360'000
<i>dont libéré</i>	360'000	72'000'000	360'000	360'000	72'000'000	360'000
Total du capital social	360'000	72'000'000	360'000	360'000	72'000'000	360'000

¹ La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs *

	Nombre Droits de participation		Valeur (en CHF 1'000) Droits de participation	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Membres du Conseil d'administration ¹	10'145	14'080	247	399
Membres des organes de direction ^{2,3}	23'523	21'940	520	557
Collaborateurs ⁴	186'046	253'840	4'542	7'204
Total	219'714	289'860	5'309	8'159

* La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2026 sur la base des résultats 2025 (projection).

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31 décembre 2025 de CHF 24.6.

⁴ Versé en 2025 pour l'année de référence 2024.

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Les conditions contractuelles d'attribution des différents plans sont expliquées dans le rapport de rémunération au chapitre Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise. Les plans liés à la rémunération de la part variable ordinaire, ainsi que dans le cadre du plan d'intéressement lors d'achat d'actions sont bloqués entre 5 ans et 10 ans maximum, au choix du bénéficiaire. Les autres plans d'intéressement sont bloqués 5 ans.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

Créances et engagements	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Participants qualifiés	–	71'581	633'198	176'160
Sociétés du Groupe	11'011	11'343	1'959	5'100
Sociétés liées	1'484'890	1'590'927	201'736	185'441
Affaires d'organes	1'524	2'201	4'297	4'341
Autres parties liées	23	59	47'841	54'502

Créances et engagements éventuels	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Participants qualifiés	–	–	50	50
Sociétés du Groupe	–	–	–	–
Sociétés liées	–	–	505	50'529
Affaires d'organes	–	–	–	–
Autres parties liées	–	–	–	–

Les sociétés du Groupe sont définies en annexe 4.07.

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constitués en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs, ainsi qu'aux membres de la Direction générale. Les membres de la Direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la Banque, mais il n'en est pas de même pour les membres du Conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

	31.12.2025		31.12.2024	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Actions nominatives uniques				
Etat de Genève	159'385'750	44.3	159'385'750	44.3
Ville de Genève	75'132'300	20.9	75'132'300	20.9
44 communes genevoises	26'732'450	7.4	26'732'450	7.4
Sous-total collectivités publiques	261'250'500	72.6	261'250'500	72.6
CPEG – Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève	21'440'000	6.0	21'440'000	6.0
Autres actionnaires ¹	77'309'500	21.4	77'309'500	21.4
Total	360'000'000	100.0	360'000'000	100.0

¹ Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% des actions nominales uniques.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Capital propre en portefeuille

		2025	2024
Actions BCGE	Situation au 1 ^{er} janvier	787'320	672'060
	Achats	215'877	717'630
	Ventes	594'326	602'370
	Situation au 31 décembre	408'871	787'320
Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne) en CHF		24.63	27.70
Engagements conditionnels en relation avec des propres actions aliénées ou acquises		–	–
Actions détenues par son institution de prévoyance professionnelle		600'000	600'000
Propres actions réservées pour objectif déterminé		–	–

La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve issue du capital.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis (sans changement par rapport à l'exercice précédent).

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions est énoncée au tableau Annexe 4.17 Capital social.

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal (CHF 360 millions) en vertu de l'art. 671 al. 2 du Code des obligations.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. A relever que la Banque doit maintenir une partie de ses capitaux propres afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

4.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663b^{bis} CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés

Voir l'annexe 4.22 des comptes de la Maison-mère.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

	Echu							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans	Immobilisé	
Actifs/instruments financiers								
Liquidités	7'512'239							7'512'239
Créances sur les banques	740'601	18	307'546	126'961	628	-	-	1'175'754
Créances résultant d'opérations de financement de titres	-	-	1'150'865	-	-	-	-	1'150'865
Créances sur la clientèle	-	1'843'920	1'365'161	617'796	1'378'930	1'224'841	-	6'430'648
Créances hypothécaires	11'308	3'745'259	359'193	766'324	4'462'663	5'603'686	-	14'948'433
Opérations de négoce	90'512	-	-	-	-	-	-	90'512
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	38'060	-	-	-	-	-	-	38'060
Immobilisations financières	303'808	-	53'286	311'409	1'717'293	688'798	3'335	3'077'929
Total								
31.12.2025	8'696'528	5'589'197	3'236'051	1'822'490	7'559'514	7'517'325	3'335	34'424'440
31.12.2024	9'006'451	3'665'229	2'514'185	1'712'624	7'015'562	8'073'109	481	31'987'641

Fonds étrangers/instruments financiers

Engagements envers les banques	2'217'167	6'081	2'220'219	298'532	20'000	-	-	4'761'999
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12'937'552	6'370'535	1'750'995	324'354	2'197	-	-	21'385'633
Engagements résultant d'opérations de négoce	578	-	-	-	-	-	-	578
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	44'390	-	-	-	-	-	-	44'390
Obligations de caisse	-	-	450	1'771	8'640	801	-	11'662
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	-	-	20'000	383'000	2'234'550	3'112'622	-	5'750'172
Total								
31.12.2025	15'199'687	6'376'616	3'991'664	1'007'657	2'265'387	3'113'423		31'954'434
31.12.2024	12'567'334	6'296'648	4'991'175	1'032'096	1'718'547	2'988'504		29'594'304

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

Actifs	2025		2024	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	7'483'946	28'293	6'969'681	59'263
Créances sur les banques	697'668	478'086	541'406	471'885
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1'025'000	125'865	247'675	90'420
Créances sur la clientèle	3'990'530	2'440'118	4'004'120	2'359'062
Créances hypothécaires	14'558'016	390'417	13'821'440	383'482
Opérations de négoce	90'508	4	75'862	6
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3'979	34'081	7'424	59'884
Immobilisations financières	2'413'938	663'991	2'223'989	672'042
Comptes de régularisation	47'173	3'957	56'375	3'703
Participations	62'833	23'773	64'608	24'195
Immobilisations corporelles	208'685	2'157	108'136	2'807
Valeurs immatérielles	26'162	-	30'064	-
Autres actifs	104'993	903	157'187	1'704
Total des actifs	30'713'431	4'191'645	28'307'967	4'128'453
Passifs	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	1'541'131	3'220'868	935'619	2'773'363
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	36'168	130'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	17'118'879	4'266'754	16'286'145	4'399'652
Engagements résultant d'opérations de négoce	578	-	863	1
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'731	42'659	4'778	43'348
Obligations de caisse	10'742	920	3'554	450
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	5'750'172	-	4'980'363	-
Comptes de régularisation	140'123	6'800	154'233	7'811
Autres passifs	297'005	1'821	326'079	1'563
Provisions	4'949	535	5'609	606
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	-	290'000	-
Capital social	360'000	-	360'000	-
Réserve issue du capital	273'422	-	283'984	-
Réserve issue du bénéfice	1'421'129	-	1'246'568	-
Propres parts du capital	-9'776	-	-18'623	-
Réserve de change	-36'254	-	-34'915	-
Bénéfice/perte (résultat de la période)	220'888	-	219'201	-
Total des passifs	27'364'719	7'540'357	25'079'626	7'356'794

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

Actifs	2025		2024	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe · France	2'087'511	6.1	2'045'075	6.2
· Luxembourg	251'877	0.7	284'282	0.9
· Allemagne	187'476	0.5	202'803	0.6
· Grande-Bretagne	168'066	0.5	128'279	0.4
· Danemark	156'726	0.4	128'406	0.4
· Pays-Bas	144'841	0.4	149'644	0.5
· Autres pays européens	274'750	0.8	342'362	1.1
Singapour	153'967	0.4	115'964	0.4
Etats-Unis et Canada	246'793	0.7	232'922	0.7
Autres	519'638	1.5	498'716	1.5
Actifs à l'étranger	4'191'645	12.0	4'128'453	12.7
Suisse	30'713'431	88.0	28'307'967	87.3
Total des actifs	34'905'076	100.0	32'436'420	100.0

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv ¹)	Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence		Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
0 / HI	3'631'281	89.2	3'660'507	80.1
1	–	0.0	–	0.0
2	126'181	3.1	160'203	3.5
3	32'983	0.8	33'198	0.7
4	81'994	2.0	54'343	1.2
5 et 6	171'876	4.2	127'183	2.8
7	1'477	0.0	15'250	0.3
Actifs non répartis dont valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	29'923	0.7	520'613	11.4
Total	4'075'715	100.0	4'571'297	100.0

¹ La notation de la Serv est reconnue par la FINMA.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

(en CHF 1'000)

Actifs	Monnaies					
	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Liquidités	7'451'391	59'566	705	217	360	-
Créances sur les banques	599'211	131'610	381'200	5'789	23'630	34'314
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1'025'000	46'555	79'310	-	-	-
Créances sur la clientèle	3'076'410	1'971'582	1'357'537	11'639	13'120	360
Créances hypothécaires	14'764'537	183'896	-	-	-	-
Opérations de négoce	36'241	253	-	-	-	54'018
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	38'060	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	2'426'947	232'361	409'615	3'223	5'783	-
Comptes de régularisation	47'173	3'957	-	-	-	-
Participations	68'484	18'122	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	208'685	2'157	-	-	-	-
Valeurs immatérielles	26'162	-	-	-	-	-
Autres actifs	104'247	1'127	420	-	102	-
Total des actifs bilantaires	29'872'548	2'651'186	2'228'787	20'868	42'995	88'692
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	4'100'511	1'471'742	6'066'533	408'787	76'772	1'219
Total des actifs	33'973'059	4'122'928	8'295'320	429'655	119'767	89'911
Passifs	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Engagements envers les banques	1'418'212	663'428	2'574'008	62'596	5'008	38'747
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18'108'547	1'718'405	1'375'388	76'742	56'626	49'925
Engagements résultant d'opérations de négoce	1	-	303	-	274	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	44'390	-	-	-	-	-
Obligations de caisse	11'662	-	-	-	-	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	5'266'000	484'172	-	-	-	-
Comptes de régularisation	140'123	6'800	-	-	-	-
Autres passifs	292'398	5'271	1'126	-	31	-
Provisions	5'484	-	-	-	-	-
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	-	-	-	-	-
Capital social	360'000	-	-	-	-	-
Réserve issue du capital	273'422	-	-	-	-	-
Réserve issue du bénéfice	1'421'129	-	-	-	-	-
Propres parts du capital	-9'776	-	-	-	-	-
Réserve de change	-36'254	-	-	-	-	-
Bénéfice/perte (résultat de la période)	220'888	-	-	-	-	-
Total des passifs bilantaires	27'786'226	2'878'076	3'950'825	139'338	61'939	88'672
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	6'305'925	1'132'988	4'340'561	289'430	56'860	1'219
Total des passifs	34'092'151	4'011'064	8'291'386	428'768	118'799	89'891
Position nette par devise 2025	-119'092	111'864	3'934	887	968	20
Position nette par devise 2024	-71'387	143'808	-7'274	1'127	926	115

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Engagements de couverture de crédit et similaires	34'809	36'665
Garanties de prestation de garantie et similaires	37'400	65'344
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	668'813	732'030
Autres engagements conditionnels	700	700
Total des engagements conditionnels	741'722	834'739

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du trade finance et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Engagements résultant de paiements différés	72'285	56'474
Total des crédits par engagement	72'285	56'474

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	758'074	532'130
Total des opérations fiduciaires	758'074	532'130

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon l'art. 32 al. 3 OEPC-FINMA, le Groupe et la Banque ne sont pas soumis à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

Résultat de négoce provenant des	2025	2024
Instruments de taux (y compris les fonds)	26	-16
Titres de participation (y compris les fonds)	19	287
Devises	41'972	39'373
Matières premières/métaux précieux	1'577	1'765
Total du résultat de négoce	43'594	41'409

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Le Groupe ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes du Groupe, appointements et les allocations supplémentaires)	142'704	146'038
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable¹</i>	5'341	9'691
Prestations sociales	34'719	33'465
Autres charges de personnel	5'303	5'707
Total des charges de personnel	182'726	185'210

¹ Sur la base des distributions réalisées au cours de l'année civile (cash basis).

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Coût des locaux	12'142	15'560
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	51'018	49'660
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	194	239
Honoraires d'audit	1'108	1'059
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	897	913
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	211	146
Autres charges d'exploitation	50'441	50'389
Total des autres charges d'exploitation	114'903	116'907

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Nous renvoyons à la page 72, s'agissant de l'augmentation des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance. En compensation, le Groupe a décidé de dissoudre CHF 20 millions du poste réserves pour risques bancaires généraux.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

Le Groupe n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

(en CHF 1'000)

	2025		2024	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes	429'623	38'690	582'879	20'897
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	33	-	95	-
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	34'652	-	29'773	-
Charges d'intérêts	-154'783	-411	-246'904	696
Résultat brut des opérations d'intérêts	309'525	38'279	365'843	21'593
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-38'520	-2'296	-9'557	-579
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts	271'005	35'983	356'286	21'014
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement	74'159	899	66'974	1'164
Produits des commissions sur les opérations de crédit	30'708	3'570	34'606	3'068
Produits des commissions sur les autres prestations de service	55'693	1'035	51'332	-156
Charges de commissions	-10'975	-	-9'080	-
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service	149'585	5'504	143'832	4'076
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	43'594	-	41'409	-
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	37'838	-	12'678	-
Produits des participations	6'631	1'287	7'365	-83
Résultat des immeubles	1'047	-	1'108	-
Autres produits ordinaires	8'228	-	5'325	-
Autres charges ordinaires	-6'865	-	-7'495	-
Sous-total autres résultats ordinaires	46'879	1'287	18'981	-83
Total des produits d'exploitation	511'063	42'774	560'508	25'007
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-173'149	-9'577	-175'866	-9'344
Autres charges d'exploitation	-108'345	-6'558	-109'750	-7'157
Sous-total charges d'exploitation	-281'494	-16'135	-285'616	-16'501
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-21'549	-952	-22'875	-952
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-345	64	-955	-273
Résultat opérationnel	207'675	25'751	251'062	7'281

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

	Taux en % ¹	2025	Taux en % ¹	2024
Impôts courants				
Banque Cantonale de Genève	14.2%	29'663	14.6%	36'429
Banque Cantonale de Genève (France) SA	22.6%	2'162	24.0%	2'425
Mont-Fort Funds SA, Val de Bagnes	16.6%	656	31.3%	256
Loyal Finance AG, Zurich	18.7%	57	22.5%	65
Divers ²		67		36
Impôts latents	25.0%	-208	25.0%	70
Total		32'397		39'281

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.

² Les autres sociétés du Groupe ne présentent pas de poste d'impôts significatifs.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

(en CHF 1'000)

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net attribuable aux actionnaires	220'888	219'201

Actions nominatives

	31.12.2025	31.12.2024
Nombre moyen d'actions en circulation	72'000'000	72'000'000
Résultat par action (en CHF)	3.07	3.04

La Banque Cantonale de Genève n'a pas d'opération financière en cours ouvrant droit à une dilution de son résultat par action.

La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital actions.

Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

5. Présentation du tableau des flux de trésorerie Consolidé

(en CHF 1'000)

	2025		2024	
	Sources	Emplois	Sources	Emplois
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	220'888	-	219'201	-
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	-	20'000	-	-
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	22'501	-	23'827	-
Provisions et autres corrections de valeur	-	354	-	677
Variation des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes	-	377	-	923
Délimitations actives	8'948	-	6'792	-
Délimitations passives	-	15'121	10'383	-
Autres positions	24'179	-	-	81'075
Dividende de l'exercice précédent	-	46'800	-	46'800
Attribution spéciale à l'Etat de Genève	-	9'360	-	9'360
Solde	-	184'504	-	121'368
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	-	381	5'819	-
Modification des propres titres de participation	8'847	-	-	6'171
Solde	-	8'466	352	-
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	2'059	-	-	16'759
Immeubles	-	109'841	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	8'519	-	23'631
Valeurs immatérielles	-	-	-	33'966
Solde	116'301	-	74'356	-
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (supérieures à 1 an)				
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-	3'759	-	1'090
Obligations de caisse	7'658	-	722	-
Emprunts	458'809	-	63'828	-
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	311'000	-	197'000	-
Créances sur les banques	18	-	-	38
Créances sur la clientèle	-	304	46'859	-
Créances hypothécaires	-	743'511	-	1'085'365
Immobilisations financières	-	54'753	-	260'067
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	1'033'017	-	1'624'773	-
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	166'168	66'168	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	703'595	-	237'620	-
Engagements résultant d'opérations de négoce	-	286	-	1'864
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	-	3'736	17'300	-
Créances sur les banques	-	162'481	-	312'805
Créances résultant d'opérations de financement de titres	-	812'770	51'897	-
Créances sur la clientèle	-	67'162	-	328'038
Opérations de négoce	-	14'644	-	12'533
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	29'248	-	-	44'713
Immobilisations financières	-	127'145	12'629	-
Etat des liquidités				
Liquidités	-	483'295	-	318'943
Solde	76'669	-	46'660	-
Totaux des soldes	192'970	192'970	121'368	121'368



Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Téléphone : +41 (0)58 279 8000
Fax : +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale de Genève et de ses filiales (« le Groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, l'état des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 64 à 105) donnent, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Deloitte.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 6,431 mios et CHF 14,948 mios (total de bilan de CHF 34,905 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 85 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 61 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 70 à 77 et aux tableaux 4.02 et 4.16 de l'annexe en pages 87 et 94 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Deloitte.

Evaluation des provisions pour litiges



Éléments clés de l'audit

De par son activité prépondérante de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, le Groupe est exposé aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque d'évaluation de la part de la direction.

Nous vous renvoyons aux pages 81 et 82 et au tableau 4.16 de l'annexe en page 94 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels.
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil

Deloitte.

d'administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 12 mars 2026

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

Nos valeurs, centrées autour de l'Authenticité, du Courage et de l'Équité, guident nos actions au quotidien.



Comptes annuels 2025 et annexes

Maison-mère

Sommaire

1.	Positions du bilan et des opérations hors bilan	112
2.	Positions du compte de résultat	113
3.	Présentation de l'état des capitaux propres	114
Présentation synoptique	1. Raison sociale, forme juridique, siège et but	115
	2. Principes de comptabilisation et d'évaluation	115
	3. Changement de principes comptables	115
	4. Gestion des risques	115
4.	Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels	116
4.01	Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)	116
4.02	Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	116
4.03	Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)	117
4.04	Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	117
4.05	Répartition des immobilisations financières	118
4.06	Présentation des participations	118
4.07	Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	119
4.08	Présentation des immobilisations corporelles	119
4.09	Présentation des valeurs immatérielles	119
4.10	Répartition des autres actifs et autres passifs	119
4.11	Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	120
4.12	Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions	120
4.13	Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	120
4.14	Présentation des produits structurés émis	120
4.15	Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours	120
4.16	Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	121
4.17	Présentation du capital social	121
4.18	Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs	121
4.19	Indication des créances et engagements envers les parties liées	122
4.20	Indications des participants significatifs	122
4.21	Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	122
4.22	Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés	123
4.23	Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	125
4.24	Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	126
4.25	Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)	127
4.26	Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)	127
4.27	Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque	128
4.28	Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels	129
4.29	Répartition des crédits par engagement	129
4.30	Répartition des opérations fiduciaires	129
4.31	Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution	129
4.32	Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur	129
4.33	Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	129
4.34	Répartition des charges de personnel	130
4.35	Répartition des autres charges d'exploitation	130
4.36	Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées	130
4.37	Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition	131
4.38	Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation	131
4.39	Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	131
4.40	Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation	131
	Proposition de répartition du bénéfice	132
	Rapport de l'organe de révision	133

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan

Maison-mère

Actifs	Notes	31.12.2025 en CHF 1'000	31.12.2024 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Liquidités	4.23	7'483'946	6'997'055	486'891
Créances sur les banques	4.23	1'862'911	1'695'914	166'997
Créances résultant d'opérations de financement de titres	4.23	1'150'865	338'095	812'770
Créances sur la clientèle	4.23	5'620'700	5'555'545	65'155
Créances hypothécaires	4.23	14'948'433	14'204'922	743'511
Opérations de négoce	4.03	90'508	75'862	14'646
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4.04	38'163	67'512	-29'349
Immobilisations financières	4.05	2'989'826	2'819'812	170'014
Comptes de régularisation		43'421	53'843	-10'422
Participations	4.06	148'283	148'613	-330
Immobilisations corporelles	4.08	208'684	108'117	100'567
Autres actifs	4.10	104'460	156'800	-52'340
Total des actifs		34'690'200	32'222'090	2'468'110
Total des créances subordonnées		4'356	3'949	407
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques	4.23	4'763'930	3'706'290	1'057'640
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4.23	-	166'168	-166'168
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4.23	21'307'790	20'594'415	713'375
Engagements résultant d'opérations de négoce	4.03	578	864	-286
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4.04	44'390	48'126	-3'736
Obligations de caisse	4.23	11'662	4'004	7'658
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4.15	5'750'172	4'980'363	769'809
Comptes de régularisation		137'229	152'075	-14'846
Autres passifs	4.10	296'863	325'325	-28'462
Provisions	4.16	8'059	7'309	750
Réserves pour risques bancaires généraux	4.16	270'000	290'000	-20'000
Capital social	4.17	360'000	360'000	-
Réserve légale issue du capital		256'530	268'050	-11'520
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonéré fiscalement</i>		125'832	137'352	-11'520
Réserve légale issue du bénéfice		1'294'041	1'124'746	169'295
Propres parts du capital		-9'776	-18'623	8'847
Bénéfice/perte (résultat de la période)		198'732	212'978	-14'246
Total des passifs		34'690'200	32'222'090	2'468'110
Total des engagements subordonnés	4.15	110'000	241'535	-131'535
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>	4.15	110'000	241'535	-131'535
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	4.28	723'977	811'881	-87'904
Engagements irrévocables	4.02	848'220	884'580	-36'360
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	4.02	241'062	264'817	-23'755
Crédits par engagement	4.29	72'285	56'474	15'811

2. Positions du compte de résultat Maison-mère

	Notes	31.12.2025 en CHF 1'000	31.12.2024 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes	4.33	446'038	579'931	-133'893
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		30	68	-38
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		33'940	28'344	5'596
Charges d'intérêts		-154'800	-244'807	90'007
Résultat brut des opérations d'intérêts		325'208	363'536	-38'328
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.16	-39'230	-9'571	-29'659
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		285'978	353'965	-67'987
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		72'045	64'985	7'060
Produits des commissions sur les opérations de crédit		30'708	34'605	-3'897
Produits des commissions sur les autres prestations de service		49'706	45'352	4'354
Charges de commissions		-10'973	-10'233	-740
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		141'486	134'709	6'777
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.32	43'891	41'586	2'305
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		17'235	9'585	7'650
Produits des participations		10'408	8'623	1'785
Résultat des immeubles		1'047	1'108	-61
Autres produits ordinaires		9'646	6'778	2'868
Autres charges ordinaires		-4'358	-6'482	2'124
Sous-total autres résultats ordinaires		33'978	19'612	14'366
Total des produits d'exploitation		505'333	549'872	-44'539
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	4.34	-169'987	-169'928	-59
Autres charges d'exploitation	4.35	-107'423	-108'912	1'489
Sous-total charges d'exploitation		-277'410	-278'840	1'430
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	4.36	-17'632	-18'952	1'320
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4.16	-1'755	-2'812	1'057
Résultat opérationnel		208'536	249'268	-40'732
Produits extraordinaires	4.36	809	139	670
Charges extraordinaires	4.36	-950	-	-950
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.16	20'000	-	20'000
Impôts	4.39	-29'663	-36'429	6'766
Bénéfice/perte (résultat de la période)		198'732	212'978	-14'246

3. Présentation de l'état des capitaux propres Maison-mère

(en CHF 1'000)	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	268'050	1'124'746	290'000	-18'623	212'978	2'237'151
Acquisition de propres parts du capital					-5'302		-5'302
Aliénation de propres parts du capital					14'651		14'651
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			502		-502		-
Dividendes et autres distributions			455			-46'800	-46'345
Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)						-9'360	-9'360
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				-20'000			-20'000
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves		-11'520	168'338			-156'818	-
Bénéfice/perte (résultat de la période)						198'732	198'732
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	256'530	1'294'041	270'000	-9'776	198'732	2'369'527

Présentation synoptique

Maison-mère

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE ou la Maison-mère) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations ; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève.

Le siège social et la Direction de la Banque sont à Genève.

Rapport d'activité

L'activité de la Banque, ainsi que les activités externalisées sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

Effectif du personnel	31.12.2025	31.12.2024
En équivalent plein temps	868.15	870.50
Effectif	918.00	921.00

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les comptes de la Maison-mère sont présentés conformément aux principes du Groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation, selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation.

Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées au point 2 de la présentation synoptique des comptes consolidés du présent rapport, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. Changement de principes comptables

Pour les commentaires relatifs aux changements de principes comptables, se référer au point 2 de la présentation synoptique des comptes consolidés du présent rapport.

4. Gestion des risques

Pour les commentaires relatifs à la gestion des risques, se référer au point 3 de la présentation synoptique des comptes consolidés du présent rapport.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels

Maison-mère

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la Maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.01 des comptes consolidés.

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	935'619	522'079	4'237'129	5'694'827
Créances hypothécaires	14'968'626	-	-	14'968'626
<i>immeubles d'habitations</i>	12'592'286	-	-	12'592'286
<i>immeubles commerciaux</i>	1'778'498	-	-	1'778'498
<i>immeubles artisanaux et industriels</i>	432'913	-	-	432'913
<i>autres</i>	164'929	-	-	164'929
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	15'904'245	522'079	4'237'129	20'663'453
31.12.2024	15'234'435	499'900	4'090'805	19'825'140
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	15'884'051	513'083	4'171'999	20'569'133
31.12.2024	15'214'983	495'384	4'050'100	19'760'467
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	25'642	698'335	723'977
Engagements irrévocables	-	76'992	771'228	848'220
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	-	241'062	241'062
Crédits par engagement	-	-	72'285	72'285
Total du hors bilan				-
31.12.2025	-	102'634	1'782'910	1'885'544
31.12.2024	-	87'636	1'930'116	2'017'752
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2025	165'002	128'706	36'296	36'296
31.12.2024	175'919	135'867	40'052	40'052

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

Actifs	31.12.2025	31.12.2024
Opérations de négoce		
Titres de dette	34'713	-
<i>dont cotés</i>	34'713	-
Titres de participation	96	90
Métaux précieux et matières premières	54'018	75'380
Autres actifs du négoce	1'681	392
Total des actifs	90'508	75'862
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	-	-
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	-	-
Engagements		
Opérations de négoce		
Autres passifs du négoce	578	864
Total des engagements	578	864
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	-	-

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) -

(en CHF 1'000)

		Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux	swaps	1'210	1'011	549'801	311'442	244'326	18'085'600
	options (OTC ¹)	1'764	1'770	38'824	-	695	50'000
	options (exchange traded)	5	-	35'485	-	-	-
Devises / métaux précieux	contrats à terme	3'274	2'930	621'778	-	-	-
	swaps combinés d'intérêts et de devises	43'164	39'272	9'716'809	3'207	10'853	1'768'707
	options (OTC ¹)	673	673	191'074	-	-	-
Titres de participation / Indices futures		-	-	-	-	233	13'634
Total avant prise en compte des contrats de netting							
31.12.2025		50'090	45'656	11'153'771	314'649	256'107	19'917'941
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>		2'437	2'444	229'898	-	695	50'000
31.12.2024		124'672	111'490	7'444'970	404'631	306'801	16'946'467
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>		5'210	5'210	133'276	-	-	-

¹ Over the counter.² Incluant les instruments dont l'évaluation est déterminée par un modèle alimenté essentiellement par des paramètres de marchés. Aucune opération de couverture n'a été jugée inefficace durant l'année 2025 (2024 - sans changement).

Total après prise en compte des contrats de netting

	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
31.12.2025	38'163	44'390	
31.12.2024	67'512	48'126	
Répartition selon les contreparties			
	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2025	22'270	11'477	4'416
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2024	-	57'190	10'322

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Titres de créance	2'747'261	2'570'111	2'820'080	2'636'168
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2'534'299	2'418'168	2'602'177	2'481'400
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	212'962	151'943	217'902	154'768
Titres de participation	242'520	249'220	319'927	316'746
Immeubles et véhicules	45	481	45	481
Total	2'989'826	2'819'812	3'140'052	2'953'395
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2'480'453	2'317'715	2'519'642	2'356'326

Répartition des contreparties selon la notation¹

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Titres de créance, valeur comptable	2'544'855	45'341	-	-	-	157'065
Titres de créance, valeur comptable année précédente	2'377'094	36'116	-	-	-	156'901

¹ Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

	2025							Valeur de marché
	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	
Autres participations								
avec valeur boursière	63	-	63	-	-	-	63	63
sans valeur boursière	157'645	-9'095	148'550	407	-599	-138	148'220	N/A
Total des participations	157'708	-9'095	148'613	407	-599	-138	148'283	

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.07 des comptes consolidés.

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de la période précédente	Année de référence 2025			Valeur comptable à la fin de la période de référence
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Immeubles à l'usage de la Banque	80'236	-37'630	42'606	109'841	-	-1'605	150'842
Autres immeubles	26'432	-13'962	12'470	-	-	-528	11'942
Logiciels développés en interne ou acquis séparément	35'329	-22'903	12'426	11'162	-	-8'731	14'857
Autres immobilisations corporelles	53'960	-13'345	40'615	2'894	-5'836	-6'630	31'043
Total des immobilisations corporelles	195'957	-87'840	108'117	123'897	-5'836	-17'494	208'684

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	-	-	62'459	52'231
Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénés avant l'échéance	234	258	876	-
Composantes de taux des opérations de couverture aliénés avant l'échéance	92'780	149'586	200'721	246'326
Sous-total	93'014	149'844	264'056	298'557
Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir	2'134	678	-	-
Etalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit	-	-	13'935	15'946
Autres opérations bancaires internes	3'379	1'867	9'092	-6'333
Impôts indirects	5'933	4'411	9'780	17'155
Total	104'460	156'800	296'863	325'325

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la Maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.11 des comptes consolidés.

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la Maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.12 des comptes consolidés.

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

(en CHF 1'000)

	Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹	Part économique du Groupe		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2025	31.12.2024			31.12.2025	31.12.2024
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	-	-	-	-	18'772	18'867	18'009

¹ Les comptes annuels audités au 31.12.2025 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2024.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la Maison-mère, ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Seule la Maison-mère émet des obligations et détient une part de ses propres obligations émises. Voir l'annexe 4.15 des comptes consolidés.

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	3'124	-	-	-	-	-767	2'357
<i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i>	2'730	-	-	-	-	-590	2'140
Provisions pour autres risques d'exploitation	639	-1'034	-	-	890	-	495
Autres provisions	3'546	-	-	29	1'800	-168	5'207
Total des provisions	7'309	-1'034	-	29	2'690	-935	8'059
Réserves pour risques bancaires généraux¹	290'000	-	-	-	-	-20'000	270'000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	75'192	-17'436	-927	831	40'465	-1'236	96'889
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	40'052	-17'436	-927	831	15'091	-1'236	36'375
<i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance²</i>	35'140	-	-	-	25'374	-	60'514

¹ La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

² Voir annexe 4.36 pour plus d'informations.

4.17 Présentation du capital social

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.17 des comptes consolidés.

4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs*

	Nombre Droits de participation		Valeur (en CHF 1'000) Droits de participation	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Membres du Conseil d'administration ¹	10'145	14'080	247	399
Membres des organes de direction ^{2,3}	23'523	21'940	520	557
Collaborateurs ⁴	183'340	250'640	4'476	7'113
Total	217'008	286'660	5'243	8'069

* La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2026 sur la base des résultats 2025 (projection).

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31 décembre 2025 de CHF 24.6.

⁴ Versé en 2025 pour l'année de référence 2024.

Voir l'annexe 4.18 des comptes consolidés.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

Créances et engagements	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Participants qualifiés	-	71'581	633'198	176'160
Sociétés du Groupe	767'231	769'973	14'619	19'572
Sociétés liées	1'484'890	1'590'927	201'736	185'441
Affaires d'organes	1'524	2'201	4'297	4'341
Autres parties liées	23	59	47'841	54'502

Créances et engagements éventuels	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Participants qualifiés	-	-	50	50
Sociétés du Groupe	-	-	160'986	179'667
Sociétés liées	-	-	505	50'529
Affaires d'organes	-	-	-	-
Autres parties liées	-	-	-	-

Les sociétés du Groupe sont définies en annexe 4.07 des comptes consolidés.

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constitués en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la Direction générale. Les membres de la Direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la Banque mais il n'en est pas de même pour les membres du Conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.20 des comptes consolidés.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.21 des comptes consolidés.

4.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse¹ et l'art 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés*

Crédits, prêts, rémunérations¹ et participations du Conseil d'administration

	Rémunération avant impôts			Prêts ²	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2025			
	Fixe/indemnités forfaitaires ³	En actions bloquées ^{4,5}	Total		Non bloquées	Bloquées ⁴	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold, Président	280'500	42'154	322'654	0	0	18'120	18'120	0
Jean Olivier Kerr, Vice-président	88'000	14'814	102'814	3'000'000	13'780	7'920	21'700	0
Serge Fasel, Secrétaire	75'900	12'773	88'673	0	1'860	6'450	8'310	10
Jean-Philippe Bernard	77'000	12'947	89'947	0	0	5'470	5'470	0
Fabienne Bertolucci	124'300	19'922	144'222	0	0	4'070	4'070	0
Michèle Costafrolaz (jusqu'au 29.04.2025)	35'567	6'693	42'260	⁶	⁶	⁶	⁶	⁶
Melina Dimitrakakis	100'100	16'847	116'947	627'810	400	1'230	1'630	0
Sophie Dubuis	70'400	11'839	82'239	393'650	0	4'670	4'670	0
Bernard Girod	70'400	11'839	82'239	1'700'000	1'460	6'380	7'840	400
Vincent Mottet	70'400	11'839	82'239	0	0	3'620	3'620	0
Sandrine Salerno	70'400	11'839	82'239	320'320	0	3'620	3'620	0
Simona Terranova (dès le 29.04.2025)	66'733	7'503	74'236	0	0	0	0	0
Total du conseil d'administration	1'129'700	181'009	1'310'709	6'041'780	17'500	61'550	79'050	410

Exercice précédent*

	Rémunération avant impôts			Prêts ²	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2024			
	Fixe/indemnités forfaitaires ³	En actions bloquées ^{4,5}	Total		Non bloquées	Bloquées ⁴	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold, Président	280'500	51'463	331'963	0	0	15'030	15'030	0
Jean Olivier Kerr, Vice-président	88'000	18'028	106'028	3'000'000	12'160	8'460	20'620	0
Michel Pasteur, Secrétaire (jusqu'au 23.04.2024)	35'200	9'876	45'076	⁷	⁷	⁷	⁷	⁷
Serge Fasel, Secrétaire (dès le 16.05.2024)	74'067	14'811	88'878	0	480	6'900	7'380	10
Jean-Philippe Bernard	77'000	15'661	92'661	0	0	4'530	4'530	0
Fabienne Bertolucci	90'200	16'621	106'821	0	0	2'760	2'760	0
Michèle Costafrolaz	126'500	25'984	152'484	0	160	12'600	12'760	0
Melina Dimitrakakis (dès le 23.04.2024)	66'733	7'463	74'196	641'259	400	0	400	0
Sophie Dubuis	70'400	14'334	84'734	590'934	0	3'810	3'810	0
Bernard Girod	70'400	14'334	84'734	1'700'000	480	6'900	7'380	400
Vincent Mottet	70'400	14'334	84'734	0	0	2'760	2'760	0
Sandrine Salerno	70'400	14'334	84'734	323'990	0	2'760	2'760	0
Total du Conseil d'administration	1'119'800	217'243	1'337'043	6'256'183	13'680	66'510	80'190	410

* La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Les principes de rémunération du Conseil d'administration sont détaillés dans le rapport de rémunération en page 44.

² Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaire.

³ Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici.

Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

⁴ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de cinq ans. L'aliénation de titres bloqués est maintenue en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de stock-options à la BCGE.

⁵ Les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un plan d'intéressement pour chaque année pleine d'activité d'Assemblée générale à Assemblée générale :

Période de janvier à avril 2025 : cours d'achat moyen réel du 10 juin 2025 de CHF 24.32, en valeur escompte CHF 18.17.

Période de mai à décembre 2025 : estimation au cours du 31 décembre 2025 de CHF 24.60, en valeur escomptée de CHF 18.38.

Période de janvier à avril 2024 : cours d'achat moyen réel du 12.06.2024 de CHF 28.32, en valeur escompte CHF 21.16.

Période de mai à décembre 2024 : estimation au cours du 31.12.2024 de CHF 25.50, en valeur escomptée de CHF 19.05.

⁶ N'est plus membre du Conseil d'administration au 31.12.2025, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

⁷ N'est plus membre du Conseil d'administration au 31.12.2024, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

Rémunérations de la Direction générale, avant impôt

	Rémunération en liquidités			Rémunération en actions ^{1,2,3}	Rémunération totale	Charges sociales ⁴
	Fixe	Variable ¹	Total	Variable	Total en CHF	Total
Nicolas Krügel, CEO	680'720	921'537	1'602'257	158'239	1'760'496	300'283
Total de la Direction générale	2'690'458	2'361'919	5'052'377	368'112	5'420'489	1'150'870
Nicolas Krügel, CEO ⁸ (exercice précédent)	558'117	967'087	1'525'204	179'411	1'704'615	251'473
Total de la Direction générale⁹ (exercice précédent)	2'846'577	2'630'546	5'477'123	393'949	5'871'072	1'183'266

Revenus encaissés par la Banque au titre de mandats d'administrateurs assumés par les membres de la Direction générale

En CHF, HT

Nicolas Krügel, CEO	61'500.00
Frédéric Vernet, CFO	36'563.85
Jean-Marc Joris	28'000.00
Total de la Direction générale	126'063.85
CEO (Blaise Goetschin jusqu'au 05.03.2024 & Nicolas Krügel depuis le 06.03.2024) (exercice précédent)	70'750.70
Virginie Fauveau (exercice précédent)	9'904.75
Total de la Direction générale (exercice précédent)	80'655.45

Nombre d'actions détenues* par les membres de la Direction générale ou leurs proches et prêts accordés

	Nombre d'actions bloquées au titre de l'exercice 2025			Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2025			Prêts accordés ⁷	
	Gratuites		Achetées ⁶	Non bloquées	Bloquées	Total	Par des proches	
	Sans conditions	Avec conditions ⁵						
Nicolas Krügel, CEO	2'220	7'360	2'480	0	16'190	16'190	0	1'150'000
Frédéric Vernet, CFO				2'760	50'200	52'960	400	430'205
Pierrette Jaton Klopfenstein				0	36'600	36'600	0	415'000
Jean-Marc Joris				30	48'310	48'340	400	527'648
Philippe Marti				2'320	37'070	39'390	0	500'000
Katia Coudray				0	1'090	1'090	0	0
Eric Balmer				0	0	0	0	0
Total de la Direction générale	2'780	20'743	7'072	5'110	189'460	194'570	800	3'022'852
Nicolas Krügel, CEO (exercice précédent)	1'790	7'060	2'350	0	2'180	2'180	0	650'000
Total de la Direction générale (exercice précédent)	4'930⁹	17'010⁹	5'780⁹	16'840	215'440	232'280	0	3'235'149

* La valeur nominale de l'action BCGE est passée de CHF 50 à CHF 5 suite à une division des actions. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.

¹ Versé en 2026 sur la base des résultats 2025 (projection).

² Actions bloquées pour 5 à 10 ans, en valeur escomptée sur la base du cours de clôture au 31.12.2025. La BCGE n'attribue pas de stock-options.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2025 de CHF 24.60, en valeur escomptée.

⁴ Assurances sociales et caisse de pension cumulées, chiffres projetés sur la base de la rémunération totale.

⁵ Actions gratuites reçues par la Direction générale, conditionnées à l'acquisition simultanée d'actions au prix de marché.

⁶ Actions bloquées acquises au prix de marché dans le cadre des programmes de participation.

⁷ Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaire.

⁸ Changement du Président de la Direction générale le 06.03.2024, rémunération prorata temporis.

⁹ Ces montants tiennent compte des changements intervenus au sein de la Direction générale durant l'année de référence.

Les principes de rémunération sont expliqués en page 46. Aucune indemnité n'est versée indirectement aux membres de la Direction générale. Aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice 2025, à des anciens membres du Conseil d'administration ni à des personnes proches des organes.

Il n'y a pas, au 31.12.2025, d'indemnités non conformes à la pratique du marché qui auraient été consenties à des proches des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Il n'y a pas, au 31.12.2025, de prêts et autres crédits en cours non conformes à la pratique du marché qui auraient été consentis aux proches des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

	A vue	Résiliable	Echu				Immobilisé	Total
			Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans		
Actifs/instruments financiers								
Liquidités	7'483'946	-	-	-	-	-	-	7'483'946
Créances sur les banques	735'061	-	307'560	133'155	127'098	560'037	-	1'862'911
Créances résultant d'opérations de financement de titres	-	-	1'150'865	-	-	-	-	1'150'865
Créances sur la clientèle	-	1'834'685	1'328'688	540'555	1'033'519	883'253	-	5'620'700
Créances hypothécaires	11'308	3'745'259	359'193	766'324	4'462'663	5'603'686	-	14'948'433
Opérations de négoce	90'508	-	-	-	-	-	-	90'508
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	38'163	-	-	-	-	-	-	38'163
Immobilisations financières	242'520	-	53'286	311'409	1'701'107	681'459	45	2'989'826
Total								
31.12.2025	8'601'506	5'579'944	3'199'592	1'751'443	7'324'387	7'728'435	45	34'185'352
31.12.2024	8'924'894	3'636'310	2'483'023	1'670'253	6'830'985	8'208'771	481	31'754'717

Fonds étrangers/instruments financiers

Engagements envers les banques	2'219'098	6'081	2'220'219	298'532	20'000	-	-	4'763'930
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12'908'052	6'370'567	1'725'194	303'977	-	-	-	21'307'790
Engagements résultant d'opérations de négoce	578	-	-	-	-	-	-	578
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	44'390	-	-	-	-	-	-	44'390
Obligations de caisse	-	-	450	1'771	8'640	801	-	11'662
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	-	-	20'000	383'000	2'234'550	3'112'622	-	5'750'172
Total								
31.12.2025	15'172'118	6'376'648	3'965'863	987'280	2'263'190	3'113'423	-	31'878'522
31.12.2024	12'531'003	6'296'973	4'963'673	1'007'486	1'712'591	2'988'504	-	29'500'230

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

Actifs	2025		2024	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	7'483'946	-	6'969'680	27'375
Créances sur les banques	695'521	1'167'390	539'988	1'155'926
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1'025'000	125'865	247'675	90'420
Créances sur la clientèle	4'050'270	1'570'430	4'071'768	1'483'777
Créances hypothécaires	14'558'016	390'417	13'821'441	383'481
Opérations de négoce	90'508	-	75'862	-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'082	34'081	7'628	59'884
Immobilisations financières	2'341'404	648'422	2'161'754	658'058
Comptes de régularisation	43'421	-	53'843	-
Participations	113'744	34'539	114'324	34'289
Immobilisations corporelles	208'684	-	108'117	-
Autres actifs	104'460	-	156'800	-
Total des actifs	30'719'056	3'971'144	28'328'880	3'893'210
Passifs	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	1'541'131	3'222'799	935'620	2'770'670
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	36'168	130'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	17'129'585	4'178'205	16'291'502	4'302'913
Engagements résultant d'opérations de négoce	578	-	862	2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'731	42'659	4'778	43'348
Obligations de caisse	10'742	920	3'554	450
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	5'750'172	-	4'980'363	-
Comptes de régularisation	137'229	-	152'075	-
Autres passifs	296'863	-	325'325	-
Provisions	8'059	-	7'309	-
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	-	290'000	-
Capital social	360'000	-	360'000	-
Réserve légale issue du capital	256'530	-	268'050	-
Réserve légale issue du bénéfice	1'294'041	-	1'124'746	-
Propres parts du capital	-9'776	-	-18'623	-
Bénéfice/perte (résultat de la période)	198'732	-	212'978	-
Total des passifs	27'245'617	7'444'583	24'974'707	7'247'383

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

Actifs	2025		2024	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe · France	1'877'171	5.4	1'820'635	5.6
· Luxembourg	251'242	0.7	283'498	0.9
· Allemagne	182'231	0.5	197'487	0.6
· Grande-Bretagne	168'066	0.5	128'279	0.4
· Danemark	156'726	0.5	128'406	0.4
· Pays-Bas	144'841	0.4	149'644	0.5
· Autres pays européens	271'246	0.8	338'901	1.1
Singapour	153'967	0.4	115'964	0.4
Etats-Unis et Canada	246'793	0.7	232'922	0.7
Autres	518'861	1.5	497'474	1.5
Actifs à l'étranger	3'971'144	11.4	3'893'210	12.1
Suisse	30'719'056	88.6	28'328'880	87.9
Total des actifs	34'690'200	100.0	32'222'090	100.0

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv ¹)	Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence		Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
0/HI	2'692'305	85.8	2'710'294	74.8
1	–	0.0	–	0.0
2	126'181	4.0	160'203	4.4
3	32'983	1.1	33'198	0.9
4	81'994	2.6	54'343	1.5
5 et 6	171'876	5.5	127'183	3.5
7	1'474	0.0	15'242	0.4
Actifs non répartis dont valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	29'923	1.0	520'816	14.5
Total	3'136'736	100.0	3'621'279	100.0

¹ La notation de la Serv est reconnue par la FINMA.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

(en CHF 1'000)

Actifs	Monnaies					
	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Liquidités	7'451'391	31'273	705	217	360	-
Créances sur les banques	597'064	820'914	381'200	5'789	23'630	34'314
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1'025'000	46'555	79'310	-	-	-
Créances sur la clientèle	3'119'348	1'118'696	1'357'537	11'639	13'120	360
Créances hypothécaires	14'764'537	183'896	-	-	-	-
Opérations de négoce	36'237	253	-	-	-	54'018
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	38'163	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	2'359'170	212'035	409'615	3'223	5'783	-
Comptes de régularisation	43'421	-	-	-	-	-
Participations	143'865	4'418	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	208'684	-	-	-	-	-
Autres actifs	103'714	224	420	-	102	-
Total des actifs bilantaires	29'890'594	2'418'264	2'228'787	20'868	42'995	88'692
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	4'100'512	1'485'019	6'066'533	408'787	76'772	1'219
Total des actifs	33'991'106	3'903'283	8'295'320	429'655	119'767	89'911
Passifs	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Engagements envers les banques	1'418'212	665'359	2'574'008	62'596	5'008	38'747
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18'119'075	1'630'010	1'375'412	76'742	56'626	49'925
Engagements résultant d'opérations de négoce	1	-	303	-	274	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	44'390	-	-	-	-	-
Obligations de caisse	11'662	-	-	-	-	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	5'266'000	484'172	-	-	-	-
Comptes de régularisation	137'229	-	-	-	-	-
Autres passifs	292'346	3'360	1'126	-	31	-
Provisions	8'059	-	-	-	-	-
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	-	-	-	-	-
Capital social	360'000	-	-	-	-	-
Réserve légale issue du capital	256'530	-	-	-	-	-
Réserve légale issue du bénéfice	1'294'041	-	-	-	-	-
Propres parts du capital	-9'776	-	-	-	-	-
Bénéfice/perte (résultat de la période)	198'732	-	-	-	-	-
Total des passifs bilantaires	27'666'501	2'782'901	3'950'849	139'338	61'939	88'672
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	6'319'057	1'132'988	4'340'561	289'430	56'860	1'219
Total des passifs	33'985'558	3'915'889	8'291'410	428'768	118'799	89'891
Position nette par devise 2025	5'548	-12'606	3'910	887	968	20
Position nette par devise 2024	49'851	22'803	-7'338	1'127	926	115

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Engagements de couverture de crédit et similaires	20'445	21'369
Garanties de prestation de garantie et similaires	34'019	57'782
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	668'813	732'030
Autres engagements conditionnels	700	700
Total des engagements conditionnels	723'977	811'881

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du trade finance et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.29 des comptes consolidés.

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.30 des comptes consolidés.

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon l'art. 32 al. 3 OEPC-FINMA, la Banque n'est pas soumise à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

Résultat de négoce provenant des	2025	2024
Instruments de taux (y compris les fonds)	26	-16
Titres de participation (y compris les fonds)	19	286
Devises	42'269	39'551
Matières premières/métaux précieux	1'577	1'765
Total du résultat de négoce	43'891	41'586

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

La Banque ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et les allocations supplémentaires)	134'736	135'258
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable</i>	5'256	9'600
Prestations sociales	31'236	30'188
Autres charges de personnel	4'015	4'482
Total des charges de personnel	169'987	169'928

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

	2025	2024
Coût des locaux	11'027	14'363
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	47'060	47'120
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	117	149
Honoraires d'audit	891	826
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	680	680
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	211	146
Autres charges d'exploitation	48'328	46'454
Total des autres charges d'exploitation	107'423	108'912

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Voir annexe 4.36 des comptes consolidés du présent rapport.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

La BCGE n'a pas de domicile d'exploitation à l'étranger. La totalité du résultat est réalisé en Suisse comme lors de l'exercice précédent.

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

	Taux en % ¹	2025	Taux en % ¹	2024
Impôts courants BCGE	14.2%	29'663	14.6%	36'429
Total		29'663		36'429

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

Voir l'annexe 4.40 des comptes consolidés du présent rapport.

Proposition de répartition du bénéfice

Dividende de CHF 0.70 / action*

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée le 28 avril 2026, un dividende de 14% (2024 : 13%).

Ci-après, la répartition du montant à la disposition de l'Assemblée générale.

(en CHF 1'000)	31.12.2025	31.12.2024
Résultat de la période	198'732	212'978
Dissolution de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	12'600	11'520
Total à la disposition de l'Assemblée générale	211'332	224'498
Dividende de 14% (2024 : 13%)	50'400	46'800
<i>dont Dividende de 3.5% exonéré fiscalement (2024 : 3.2%)</i>	<i>12'600</i>	<i>11'520</i>
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% des dividendes payés)	10'080	9'360
Total des distributions	60'480	56'160
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	150'852	168'338

* Proposition soumise à l'Assemblée générale du 28.04.2026.

Comme indiqué au chapitre 2.4 du présent rapport, la Banque a procédé à la division (splitting) de son capital-actions, le 15 octobre 2025, à l'ouverture de la SIX Swiss Exchange. Le split par 10 de l'action a multiplié le nombre d'actions (et par conséquent le total des voix) par 10. Composé jusqu'alors de 7'200'000 actions d'une valeur nominale de CHF 50 chacune, le capital est désormais réparti en 72'000'000 actions d'une valeur nominale de CHF 5 chacune. Cette opération ne modifie pas la valeur nominale totale du capital-actions. Pour des raisons de clarté, l'exercice précédent est traité avec la nouvelle valeur nominale.



Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Téléphone : +41 (0)58 279 8000
Fax : +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale de Genève (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 112 à 131) pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Deloitte.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 5,621 mios et CHF 14,948 mios (total de bilan de CHF 34,690 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 97 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 61 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 70 à 77 et aux tableaux 4.02 et 4.16 de l'annexe en pages 116 et 121 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Deloitte.

Evaluation des provisions pour litiges



Éléments clés de l'audit

De par son activité de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, la Banque est exposée aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque de jugement de la part de la direction.

Nous renvoyons aux pages 81 et 82 au tableau 4.16 de l'annexe en page 121 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels ;
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité

Deloitte.

de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé




Genève, le 12 mars 2026

Banque Cantonale de Genève SA

Coordonnées

Siège

bcge.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
E-mail : info@bcge.ch
Quai de l'Île 17 – CP 2251 – 1211 Genève 2

 [linkedin.com/company/bcge](https://www.linkedin.com/company/bcge)
 [instagram.com/bcge_officiel](https://www.instagram.com/bcge_officiel)
 [youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève](https://www.youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève)

Succursales en Suisse

Lausanne : Avenue de la Gare 50 – CP 159 – 1001 Lausanne – Tél. +41 (0)21 321 07 07
Bâle : Aeschengraben 10 – 4051 Bâle – Tél. +41 (0)61 226 61 00
Zurich : Lintheschergasse 19 – Postfach 4068 – 8021 Zurich – Tél. +41 (0)44 224 65 65

Filiales

Banque Cantonale de Genève | France SA

bcgef.fr
Tél. +33 (0)4 72 07 31 50
Lyon : 20, place Louis-Pradel – F-69001 Lyon
Annecy : 1, rue Paul Guiton – F-74000 Annecy
Paris : 5, rue de la Baume – F-75008 Paris

Capital Transmission SA

capitaltransmission.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
Genève : Quai de l'Île 17 – 1211 Genève 2 (siège)
Zurich : Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Dimension SA

dimension.ch
Tél. +41 (0)21 317 52 10
Lausanne : Avenue de la Gare 20 – 1003 Lausanne (siège)
Genève : Quai de l'Île 17 – 1211 Genève 2
Zurich : Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Loyal Finance AG

loyalfinance.ch
Tél. +41 (0)44 215 50 90
Zurich : Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Mont-Fort Funds SA

montfortfunds.com
Tél. +41 (0)22 508 15 47
E-mail : clientservice@montfortfunds.com
Verbier : chemin de Plan Pra 63 – 1936 Verbier

Bureaux de représentation

Dubaï : Banque Cantonale de Genève – Banking Rep. Office

Sheikh Zayed Road, Park Place – 14th Floor – PO Box 102810 – Dubai – UAE
Tél. +971 4 329 83 00

Hong Kong : Banque Cantonale de Genève Hong Kong Representative Office

Unit 808-809, Alexandra House – Chater Road 18 – Central – Hong Kong – China
Tél. +852 280 81 80

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

Nos valeurs, centrées autour de l'Authenticité, du Courage et de l'Équité, guident nos actions au quotidien.

